

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 99 fr.

Réclame



Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvillier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Immersion en 1922 autour d'un repas

Sur une idée originale de Stéphane Froidevaux, directeur du Musée du tour automatique de Moutier et accessoirement citoyen de Tramelan, la commission des archives de la commune de Tramelan propose deux soirées durant lesquelles les anecdotes trouvées dans les journaux de 1922 seront lues



La commune de Tramelan, le CIP et le Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier proposent deux soirées lecture/repas lors desquelles des narrateurs aguerris liront avec panache les nouvelles les plus marquantes, les faits divers les plus rocambolesques et les anecdotes les plus croustill-

lantes de Tramelan et des environs, tirés des journaux locaux d'il y a... 100 ans! Notons que pour l'occasion les journalistes seront *joués* par Isabelle Letouzey et Antoine Leroy

Que ces informations soient internationales, nationales ou surtout régionales, nous vous assurons un véritable voyage

dans le temps durant plus d'une heure!

Après avoir pris un verre de bienvenue, la soirée débutera par une introduction historique. C'est Hervé Gullotti qui dressera le tableau de Tramelan et de la région vers 1922. Elle précédera la mise en bouche, histoire de se plonger dans le

contexte de l'époque. Se présentant comme un téléjournal, cet événement se déroulera à l'auditorium du CIP spécialement décoré. Agrémenté d'intermèdes publicitaires faisant cas des *réclames* d'antan tirées des périodiques de 1922, un succulent repas spécialement conçu pour l'occasion sera

servi, élaboré selon l'inspiration gastronomique du début du siècle dernier.

La soirée se terminera par un quizz photographique lors duquel les convives seront mis au défi de reconnaître des bâtiments et des lieux disparus ou fortement remaniés aux quatre coins du village.

Pour participer à la soirée Tramelan il y a 100 ans, il est indispensable de s'inscrire à la réception du CIP: 032 486 06 06 ou reception@cip-tramelan.ch | mc

Tramelan, il y a 100 ans
Jeudi 23 mars et vendredi 24 mars à 19h, CIP Tramelan

SOMMAIRE

Le fondateur de la clique à l'honneur

La Tschuni-Clique d'Orvin a vécu son 42^e carnaval samedi dernier

3

Une belle initiative de la Bourgeoisie de Péry

Un sentier didactique sur la biodiversité va voir le jour cet été

7

Le chauffage à distance passe à la trappe

A La Ferrière, trop d'obstacles ont entravé le projet

12

La Nuit de la Chouette reportée pour cause de météo

Elle devrait normalement avoir lieu le samedi 25 mars à Nods

18

Jetez un coup d'œil à l'agenda

Ne manquez aucun événement!

18

Une tarte à la courge butternut en version salée

Découvrez et testez la recette de la semaine de Joëlle Gabbarini

17

Immobilier



Municipalité de Sauge
La Municipalité de Sauge loue pour le 1^{er} juin 2023 ou à convenir un

appartement de 4 ½ pièces entièrement rénové

dans le bâtiment scolaire de Plagne (Haut du Village 8). Cuisine agencée habitable, grenier, cave.

Loyer mensuel: 1350 fr. + charges.

Possibilité de louer un garage: 50 fr. par mois.

Contact: secrétariat municipal 032 358 20 25 ou M. le Maire au 079 411 15 87.

Le conseil municipal

Achat d'étain sous toutes ses formes

Channes, plateaux, gobelets, chandeliers, etc.

J. Ostertag, tél. 079 849 78 98

A VENDRE

Vélo d'appartement en très bon état, bon prix
Ancienne chaise pour enfant en bas âge
Petite table en osier, 15 francs

Tél. 032 944 10 49

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

A bon prix, achat et débarras de voitures et bus, Jeep 4x4, toutes marques même accidentés, pour la casse et l'exportation.

Tél. 079 138 38 38

Soirée resto en amoureux, sortie cinéma...

Jeune babysitter diplômée de la Croix-Rouge

garde vos enfants à Sonceboz et environs

076 296 79 91

BABYSITTING



TAVANNES VE 17 MARS 2023

FETE DU 16 MARS

WWW.GROUPE-SANGLIER.CH

> 18h00 - Ouverture / Apéritif
> 19h30 - Plat bernois 25 CHF
> 20h30 - Brève partie officielle

Animation musicale

Pour le repas: réservation obligatoire jusqu'au 12.03.2023 au 032 481 28 55

Resto le Central



SAMAIDD
Service d'aide et de maintien à domicile

Misez sur la différence
faites confiance à Samaidd pour des soins à domicile de qualité

Proche de vous depuis 5 ans

Actif dans le Vallon de Saint-Imier
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com




La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national **0842 80 40 20**

Pour vous - chez vous **AIDE ET SOINS A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Rossi - Vuilleumier & Fils SA

Suite au départ de Roland Vuilleumier, **Rossi - Vuilleumier & Fils SA** reprend l'intégralité de l'entreprise Vuilleumier Roland SA afin de pouvoir, dans la qualité et la disponibilité, assurer la continuité de ses services fournis à sa fidèle et future clientèle.

Francesco Rossi, fidèle employé de l'entreprise Vuilleumier Roland SA depuis 1999, secondé par son associée Martine Vuilleumier, également fondatrice de l'ancienne société, ont décidé de relever le défi et de reprendre les rênes de la nouvelle société afin d'en assurer sa pérennité.

Nous sommes toujours à votre disposition pour tous vos travaux sanitaire, chauffage, électroménager et nous continuons d'assurer un service de dépannages 24h/24 h.

En espérant toujours pouvoir répondre à vos désirs.

Rossi - Vuilleumier & Fils SA
Installation sanitaire - Installation de chauffage - Service de dépannages - Electroménager

Grand-Rue 53, 2608 Courtelary
032 944 15 35

info@rvsa.ch - www.rvsa.ch
079 240 70 27

Délai annonces **MERCREDI 9H**

Ferme Combe d'Humbert
Fam. Kilchsperger-Rotzler - 2615 Sonvilier

Vente directe
Fromages fabrication maison au lait cru
Viande de bœuf, porc et veau
Farine d'épeautre
Légumes d'hiver

Tél. 032 941 12 47
mail@mt-soleil.ch - www.mt-soleil.ch

SALLE COMMUNALE SONVILIER

SAMEDI 25 MARS 2023
20 heures

MATCH AU LOTO

EN FAVEUR DE LA COURSE DES PERSONNES ÂGÉES



FROMAGERIE LA CHAUX-D'ABEL SA

Tél. 032 961 11 53
Fax 032 961 11 14

www.chauxdabel.ch
info@fromageriechauxdabel.ch

Nos spécialités

- Fromages
- Produits laitiers

Plats de fromages sur commande
Apéros, dégustations sur réservation
Automate 24h/24!

MD électricité s.à r.l.
2615 sonvilier

tél. 032 941 21 75
mobile 079 310 45 15
fax 032 941 21 78
md-electricite@bluewin.ch

Installations électriques et téléphoniques
Dépannages, vente, réparations d'appareils ménagers

Garage - Carrosserie MERIJA



www.merija.ch Tél. 032 941 16 13/14
2610 Saint-Imier Fax 032 941 38 79

J.-B. Dubois 079 683 06 79



ZEP
Chauffage & sanitaire

Giuseppe Guido

Passage de l'If 1
2615 Sonvilier
Tél. 079 693 63 42
E-mail: zep@zepcs.ch

CHAUFFAGE



ROSSINI & GODEL
ST-IMIER - SONVILIER
032 940 72 50

SANITAIRE

GL Import SA



Etienne Geiser Rue Baptiste-Savoie 16
2610 Saint-Imier
Tél. 032 843 00 00
Fax 032 843 00 18
etiennegeiser@glexport.ch
www.glexport.stopgo.ch

ORVIN

Déjà 42 ans d'existence pour la Tschuni Clique

La soirée carnavalesque du samedi 4 mars dernier était précédée à 13h30 par le cortège des enfants avec la clique les P'tits Taignons des Franches-Montagnes, heureux de leur participation à ce carnaval qui a paralysé le centre d'Orvin pendant plusieurs heures pour la plus grande joie des visiteurs.

Sur le coup de 21h30, la Sexy-Clique de Delémont a ouvert les feux du bal masqué avec son traditionnel concours qui s'est tenu dans une salle comble en présence de plus de 500 carnavaliers déchainés après deux années d'attente. Sur le coup de 23h, l'honneur est revenu au fondateur Cédric Aeschlimann de prendre la baguette de tambour major pour le plus grand plaisir de la cinquantaine de Tschunisiens renforcés par les membres de la première heure pour clôturer, dans un feu d'artifice musi-

cal, l'édition 2023 en compagnie de la clique de Delémont. Cédric Aeschlimann reçut le titre de membre d'honneur et la plaquette pour ses 42 ans de sociétariat, il prend une retraite bien méritée, mais cela ne l'empêchera pas de participer aux prochaines éditions en costume carnavalesque, mais sans son trombone à coulisse.

Les membres de la première heure

Quarante-deux ans, c'est l'âge de La Tschuni Clique, mais aussi celui de sa fondation par Cédric Aeschlimann, tromboniste de la première clique de carnivals à Orvin. C'est sous le nom de Tschuni Clique que Daniel Boder, Laurent Bigler, Denis Weber, Alain Léchet, Denis Boder, Bernard Aufranc, Francis Boder, Jean-René Brechbühl et Alain Röthlisberger l'ont rejoint et ont débuté cette belle aventure. Pour la petite



Les 10 premiers membres de la Tschuni Clique en 1981, dont on reconnaît son fondateur, Cédric Aeschlimann, 3^e depuis la droite, photo d'archive

histoire, Tschuni provient du patois orvinois et signifie *petit dernier*.

Premiers costumes

Les 10 compères de la première heure étaient déguisés en clowns avec des masques de Waggis acquis en toute hâte à Bâle pour leur premier carnaval. La magie du carnaval venait de prendre racine chez les Orvinois en cette année 81. Que de chemin parcouru depuis. En 1982, la Tschuni voit François Kern venir rejoindre la joyeuse équipe pour atteindre le nombre de 23 souffleurs lors de son 10^e anniversaire en 1991. D'année en année, la Tschuni s'étoffe et atteint la trentaine de membres lors des festivités de son 20^e anniversaire en 2001.

Le souci de la continuité

Durant son histoire, la société a eu des hauts et des bas, mais comme le dit son fondateur, elle a toujours fait face aux difficultés sans jamais se décourager. Si la clique a échappé à la tendance générale des sociétés peinant à recruter de nouveaux membres ou frisant la dissolution, c'est grâce à la ténacité d'une équipe dynamique. Ce qui consolide cette formation, c'est la joie de jouer ensemble, le charivari carnavalesque et les participations aux carnivals régionaux et internationaux.

L'évolution de la musique

Si, il y a trente ans, la notion de musicalité au sein de la clique n'était que très secondaire,

il en est tout autre aujourd'hui. Le style a radicalement changé d'orientation et chaque membre est très fier de la qualité musicale actuelle. Il est vrai que la société possède en la personne de Quentin Schwab, un très grand tambour-major qui est également l'arrangeur exclusif des morceaux joués. Chaque année, trois à quatre nouveaux morceaux sont choisis. De la cacophonie d'antan, il ne reste que de temps en temps une fausse note due au fait que la clique joue sans partition.

Après Orvin, la Tschuni Clique participera au carnaval de Lignièrès le 18 mars, à celui de Péry le 25 mars et au 35^e anniversaire des Staviacouac à Estavayer le 29 avril. | jcl



La clique Les P'tits Taignons des Franches-Montagnes lors du cortège des enfants dans le village d'Orvin, photo: jcl



Cédric Aeschlimann, fondateur de la Tschuni Clique, a été honoré pour ses 42 ans passés dans la société, photo: jcl

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Passage de témoin au sein de trois postes importants de la bourgeoisie de Plagne



De gauche à droite: Sacha Grosjean (vice-président), René Voiblet (président sortant), Charles Viloz (nouveau président), Nicolas Dumoulin (conseiller), Anne Noverraz (secrétaire), Sébastien Grosjean (conseiller), Jean-Luc Grosjean (conseiller, nouveau), Philippe Grosjean (vice-président sortant)

C'est dans une ambiance bon enfant qu'a eu lieu vendredi dernier, au Restaurant du Vieux Grenier à Plagne, la passation de témoin pour la présidence de la bourgeoisie de Plagne ainsi que celle de la vice-présidence et d'un conseiller. René Voiblet (président sortant) a œuvré durant 23 années à la

destinée de la bourgeoisie de Plagne. Homme de terrain, il a notamment fait gagner le 1^{er} prix du plus beau pâturage boisé du Jura bernois en 2010. Cette distinction décernée par la Commission des pâturages boisés du Jura bernois récompensait la très bonne gestion du pâturage des Esserts d'une surface de

88 hectares qui à l'époque déjà était qualifié de joyau paysager et de biodiversité. Nombreux sont les accomplissements divers et variés de René Voiblet; nous retiendrons ici tout simplement son dévouement sans relâche au bénéfice du bien commun de la bourgeoisie de Plagne. René Voiblet, qui compte plus d'une



René Voiblet et son épouse Anne-Marie sur le banc en chêne offert par la bourgeoisie

trentaine d'années au Conseil de bourgeoisie, dont 23 années de présidence, a décidé de passer le témoin pour une retraite bien méritée. C'est lors de l'assemblée bourgeoise de décembre 2022 que Charles Viloz a été élu à la présidence. Il est entré en fonction le 1^{er} janvier 2023. | commune bourgeoise de plagne

Travaux de réfection de la N16

Invitation à une séance d'information publique

Le lundi 3 avril à 19h au centre communal de Plagne, les habitantes et habitants de notre commune sont cordialement invités à venir découvrir en détail les travaux de réfection de la N16 qui seront entrepris par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Les contours, les enjeux et les calendriers respectifs

de ces travaux, ainsi que leur conséquence sur le trafic local et régional, tout comme sur les liaisons avec Biemme par les transports publics, seront présentés par leurs responsables respectifs.

La population pourra évidemment poser toutes les questions qui lui semblent pertinentes. | cm

Avis pour la vente de bois de feu

Comme à l'accoutumée notre vente de bois de feu, en ballot à chercher sur place, est ouverte. Vous pouvez passer vos réservations au 079 219 49 26.

Nous avisons les acheteurs que les prix ont été légèrement modifiés en raison de nos coûts de production. C'est ainsi que le stère de bois de feu de hêtre pour les résidents de Plagne a été porté à 90 francs et pour les non-résidents à 100 francs.



Merci de votre compréhension.

| commune bourgeoise de plagne

Elagage

Arbres, buissons et autres plantations à élaguer le long des routes publiques (de l'état, des communes et des privés)

Les propriétaires riverains des routes et chemins publics ou privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres.

Nous prions les personnes concernées d'effectuer les tra-

voux en question dans les plus brefs délais. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente de la police des routes et les travaux non effectués seront ordonnés, aux frais des propriétaires. | cm

Appel à la population !

Depuis un certain temps, les autorités de Sauge enregistrent des plaintes de citoyens quant à des nuisances olfactives (odeur d'œuf pourri, etc.) et des dépôts ressemblant à du sable sur les bords de fenêtres, voitures, etc.

Afin de se faire une idée plus précise sur l'origine de ces incidents et améliorer la qualité de vie de ses habitants, le

conseil municipal de Sauge invite toute personne qui aurait rencontré de telles nuisances à l'annoncer par écrit au secrétariat municipal. Le lieu, la date, si possible l'heure et le type de nuisance devront être mentionnés.

Par avance le conseil municipal de Sauge remercie les habitants de leur collaboration. | cm

Tournée spéciale branches

Le délai d'inscription à la tournée spéciale branches est fixé au jeudi 16 mars.

Pour vous inscrire, www.celtor.ch ou par écrit au moyen du coupon d'inscription reçu

par courrier ou disponible à la commune.

Aucune inscription téléphonique ne sera prise!

Le ramassage se fera entre le 20 au 24 mars. | cm

Délai rédactionnel **MERCREDI 9H**

Emplois



Hospice Le Pré-aux-Boeufs

L'Hospice le Pré-aux-Boeufs à Sonvilier BE est un lieu de vie et d'occupation pour des personnes avec des troubles psychiques et sociaux.

Nous recherchons de suite ou à convenir

1 boulanger-pâtissier (H/F/X) à 50%

Vous trouverez davantage d'informations sur notre institution ainsi que l'offre d'emploi sous <https://www.pre-aux-boeufs.ch/fr/postes/>.



Nous espérons avoir éveillé votre intérêt et nous réjouissons de recevoir votre dossier de postulation complet par poste.




Sonceboz-Sombeval, commune en plein essor située au cœur du Jura bernois, met au concours, pour une entrée en service au 1^{er} juin 2023 ou à convenir, le poste de:

**cantonnier (H/F)
(100%)**

Le détail de l'annonce se trouve sur le site www.sonceboz.ch/emplois/

**La Perle rare recherchée
lit certainement la FAC.**

**Pensez à nos colonnes
pour vos annonces
d'emploi!**

**fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56**



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours pour le 1^{er} août 2023 une place d'

**ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT
DE PRATIQUE EN AUTOMATION
(100 %)**
pour le domaine INDUSTRIE à Saint-Imier

Vos tâches
Enseigner la pratique avec quelques périodes d'enseignement théorique à des apprenti-e-s automaticien-ne-s.
Développer différentes disciplines de l'automatisme, notamment la robotique, le montage-câblage, les machines électriques, les commandes pneumatiques et les automates programmables.
Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation continue.

Votre profil
- CFC d'automaticien-ne complété par une formation supérieure (ES/HES) en lien avec l'automatisation ou titre jugé équivalent.
- Solide expérience dans les domaines de l'automatisme, la robotique et l'électrotechnique.
- Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de contact avec les jeunes, esprit d'initiative et critique, rigueur et aptitude à travailler en équipe.
- Excellentes connaissances du français, connaissances de l'allemand et/ou de l'anglais à l'oral constituent un avantage.
- Expérience pédagogique souhaitée et disposé-e à suivre les formations pédagogiques nécessaires.

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Auprès de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, 032 942 43 44 / tino.cocco@ceff.ch

Vous correspondez au profil recherché ?
Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 27 mars 2023, à ceff@ceff.ch
ceff – Service RH
Rue Baptiste-Savoie 33
2610 Saint-Imier
rh@ceff.ch

Plus d'infos sur www.ceff.ch




CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours pour le 1^{er} août 2023 une place d'

**ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT
DE PRATIQUE EN MÉCANIQUE
(100 %)**
pour le domaine INDUSTRIE à Saint-Imier

Vos tâches
Enseigner la pratique avec quelques périodes d'enseignement théorique aux apprenti-e-s des professions de la mécanique.
Développer la CFAO en collaboration avec le bureau technique, la programmation et l'usinage sur machines à commande numérique.
Mettre en place la gestion des outils de coupe pour l'ensemble des métiers de la mécanique.
Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation continue.

Votre profil
- CFC de polymécanicien-ne complété par une formation supérieure (ES/HES) en lien avec la mécanique ou titre jugé équivalent.
- Solide expérience dans les domaines de la production, la fabrication et la programmation CNC.
- Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de contact avec les jeunes, esprit d'initiative et critique, rigueur et aptitude à travailler en équipe.
- Excellentes connaissances du français, connaissances de l'allemand et/ou de l'anglais à l'oral constituent un avantage.
- Expérience pédagogique souhaitée et disposé-e à suivre les formations pédagogiques nécessaires.

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Auprès de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, 032 942 43 44 / tino.cocco@ceff.ch

Vous correspondez au profil recherché ?
Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 27 mars 2023, à ceff@ceff.ch
ceff – Service RH
Rue Baptiste-Savoie 33
2610 Saint-Imier
rh@ceff.ch

Plus d'infos sur www.ceff.ch




CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Le ceff – Centre de formation professionnelle Berne francophone met au concours pour le 1^{er} août 2023 une place d'

**ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT
DE THÉORIE EN AUTOMATION
(100 %)**
pour le domaine INDUSTRIE à Saint-Imier

Vos tâches
Enseigner la théorie avec quelques périodes d'enseignement pratique à des apprenti-e-s automaticien-ne-s, électronicien-ne-s et électronicien-ne-s en multimédia.
Développer les outils pédagogiques et didactiques pour les modules théoriques liés aux normes électriques, à l'électrotechnique et à la robotique.
Développer les outils pédagogiques et didactiques pour les modules théoriques en informatique (bureautique) et en systèmes de transmission.
Collaborer à l'enseignement dans le cadre de la formation continue.

Votre profil
- Formation supérieure (ES/HES) en électronique, en gestion industrielle ou titre jugé équivalent, avec une expérience avérée en automatisation.
- Intérêt marqué pour l'enseignement professionnel, facilité de contact avec les jeunes, esprit d'initiative et critique, rigueur et aptitude à travailler en équipe.
- Excellentes connaissances du français, connaissances de l'allemand et/ou de l'anglais à l'oral constituent un avantage.
- Expérience pédagogique souhaitée et disposé-e à suivre les formations pédagogiques nécessaires.

Conditions d'engagement
Selon les dispositions légales du canton de Berne

Renseignements
Auprès de M. Tino Cocco, directeur du domaine INDUSTRIE, 032 942 43 44 / tino.cocco@ceff.ch

Vous correspondez au profil recherché ?
Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 27 mars 2023, à ceff@ceff.ch
ceff – Service RH
Rue Baptiste-Savoie 33
2610 Saint-Imier
rh@ceff.ch

Plus d'infos sur www.ceff.ch



Emploi
À vendre
À louer
Concerts
Menus
etc.

UNE
ANNONCE:
UNE
ADRESSE

fac@bechtel-imprimerie.ch



Un service complet au cœur de votre région

**imprimerie
bechtel sa**

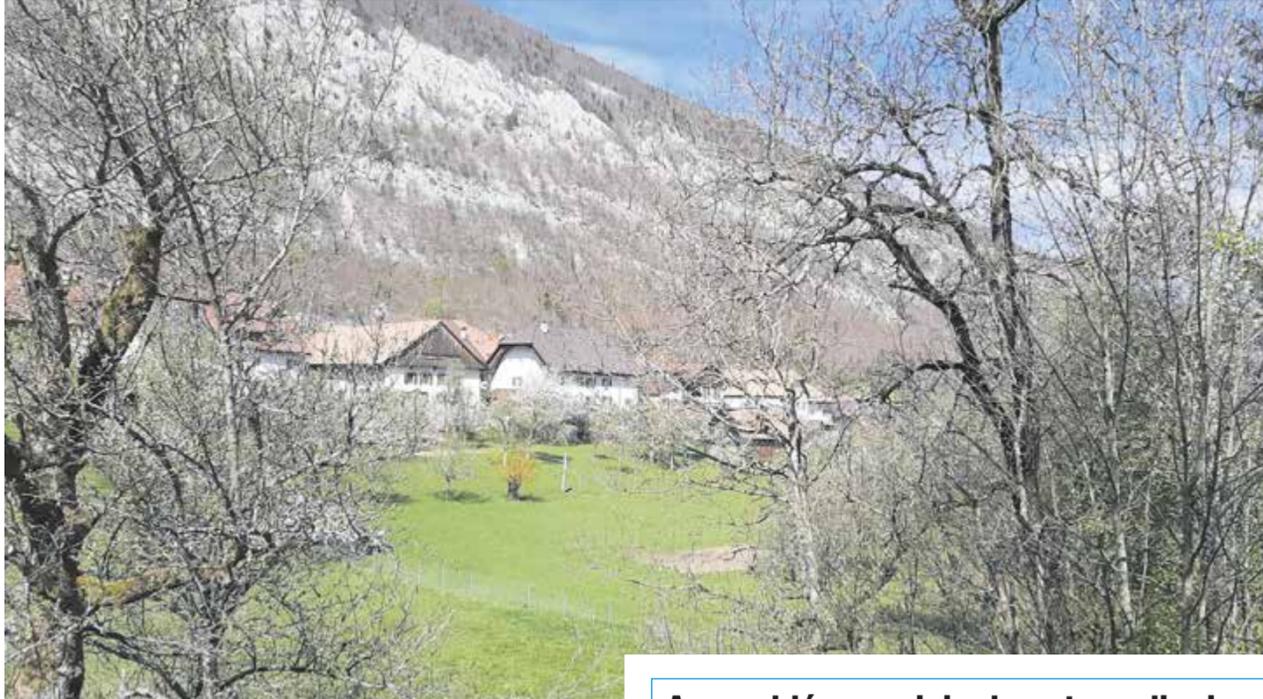
www.bechtels-imprimerie.ch 2608 Courtelary 032 944 18 18

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Assemblée des délégués de l'AJBST 2023

Cordiales salutations aux tireurs du Jura bernois



Orvin accueillera, ce samedi 11 mars à la halle de gymnastique, les assises annuelles de l'AJBST – Association jurassienne bernoise sportive de tir, regroupant tous les clubs et sociétés de tir du Jura bernois. C'est la Société de tir au petit calibre d'Orvin qui assure l'or-

ganisation de la manifestation. Les Autorités de la Commune d'Orvin adressent la plus cordiale bienvenue aux instances dirigeantes du tir ainsi qu'à tous les tireurs sportifs de la région et leur souhaitent une excellente assemblée dans notre riant Val-lon d'Orvin. | cm

Assemblée municipale extraordinaire du jeudi 23 mars

Nous vous rappelons cette importante assemblée, à la halle de gymnastique, à 20h, avec un ordre du jour copieux :

- projet de création d'une société anonyme (SA) visant à la gestion et l'exploitation d'un chauffage à distance à Orvin ;
- élection d'un membre du Conseil municipal (siège vacant). | cm

Association des Aînés du Bas-Vallon

Cette nouvelle association a pour but d'animer et de fédérer tous les aînés des communes du Bas-Vallon. Au travers d'activités, d'animations, de conférences, de sorties, etc.

Récemment, un comité a été constitué. Le Conseil municipal est heureux d'annoncer que

deux personnes d'Orvin y siègeront et les remerciant très sincèrement pour leur implication en faveur de nos aînés. Il s'agit de Catherine Lécho-Dubois et Susanna Lécho-Haldimann.

Nous les félicitons pour cet engagement. | cm

Syndicat OPRV : démission

André Lécho-Fuchs, délégué de la Municipalité auprès du Syndicat des sapeurs-pompiers OPRV, a présenté sa démission. Le Conseil municipal le remercie très sincèrement pour son précieux engagement à ce poste pendant de très nombreuses années. | cm

Délégations municipales

Une seule, mais importante représentation

Patrik Devaux, maire, représentera la Commune municipale à l'Assemblée générale de la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary, le vendredi 24 mars à La Ferrière. | cm

ORVIN

Assemblée extraordinaire

Conseil de bourgeoisie du 24 mars

Il est rappelé aux bourgeois et bourgeois d'Orvin l'assemblée extraordinaire du 24 mars qui se tiendra à la halle de gymnastique à 20h.

Cette assemblée aura un point de l'ordre du jour très important, celui concernant la création de la société

Cador SA prévue pour la gestion d'un système de chauffage à distance.

Le conseil compte sur la participation de toutes les bourgeois et bourgeois pour cette très importante séance.

| jcl

PÉRY

Tous prêts pour le 25 mars prochain ?

Le prochain Couac Carnaval se déroulera à Péry le 25 mars prochain.

Ce sont plus de 300 participants déjà inscrits pour le cortège, qui débutera à 14h15 depuis le centre communal. Il est encore possible de vous inscrire si vous le souhaitez (079 574 29 20).

Ce sont environ 220 musiciens qui animeront le village dès 10h le matin avec des cafés-concerts aux endroits suivants : devant le Volg, devant le restaurant de la Fontaine ainsi que devant le Restaurant du Jura. Merci déjà à eux pour leur collaboration.

La journée se poursuivra ensuite au centre communal dès 11h avec la participation des cliques pour l'apéro et l'heure du repas.

A 15h30 le bonhomme hiver prendra feu et le carnaval des enfants se déroulera ensuite à l'intérieur du centre.

Venez nombreux soutenir les écoles de la région ainsi que les différents groupes d'enfants qui se réjouissent de vous montrer leur nouveau costume. Tout ceci en musique avec les différentes prestations des cliques suivantes : les Sumpfpluggere de Vingelz, les Tüttli's de Péry, la Tschuni clique d'Orvin, les Tschaupi de Bienne, les Note-Trampi de Mett et les Goudhubu Quaker Aegerten/Gais Follos Bienne.

Un système de paiement par carte (10 francs/30 francs/50 francs/100 francs) sera organisé. Il sera possible de payer en cash ou par Twint, attention, car il n'y a plus de bancomat au village, pensez-y.

Afin d'éviter toute attente le soir, vous pourrez acquérir votre bracelet d'entrée tout au long de la journée.

On se réjouit de vous retrouver dans 15 jours masqués de la tête au pied. | le couac

SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE PÉRY-LA HEUTTE

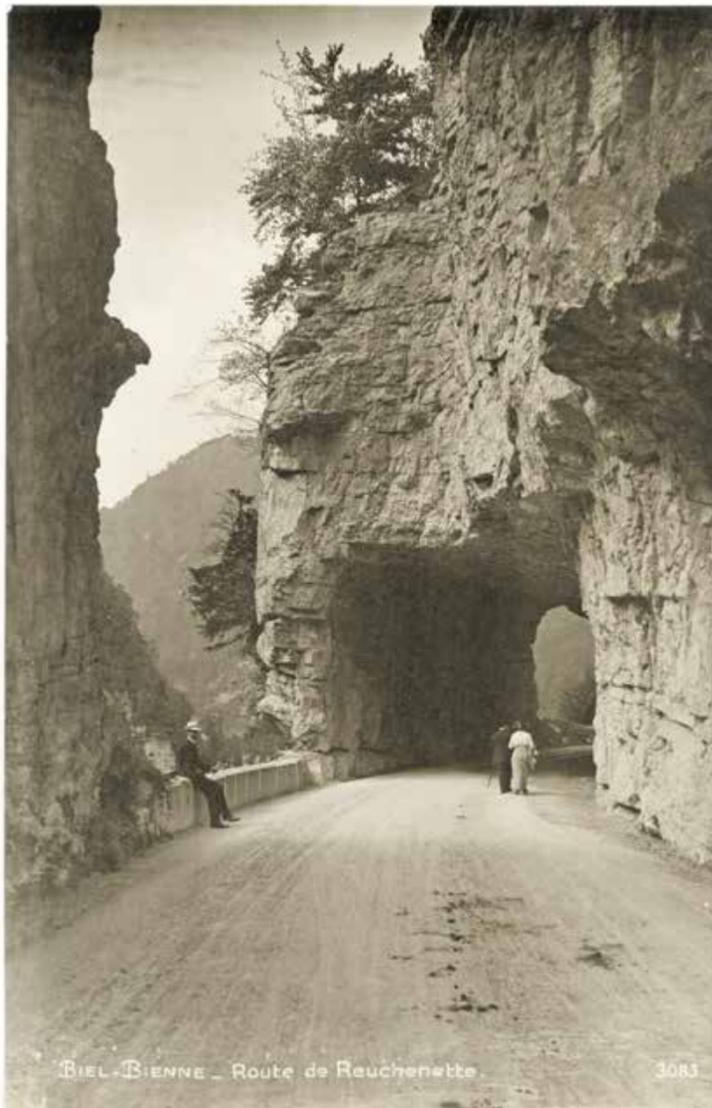
Cours de taille

La société organise son traditionnel cours de taille des arbres fruitiers le samedi 11 mars.

Ce cours est gratuit et ouvert à toutes les personnes intéressées de Péry et La Heutte, membres de la société ou non.

Rendez-vous à 9h au Centre communal à Péry. Le cours se prolongera jusqu'à midi environ. Nous nous rendrons dans divers vergers du village pour la partie pratique. N'oubliez pas de vous munir de vos outils (sérateur, scie). | jcb

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



L'ancienne route de Reuchenette au début du 20^e siècle

La route menant de Bienne à Reuchenette a une longue histoire ! Mais au 19^e siècle, son tracé, une « longue et pénible montée des selles » semble rebuter une partie des voyageurs. Le 22 février 1838, une partie des députés de la région, réunis sous la présidence de Xavier Stockmar, forment une Commission pour le perfectionnement des routes du Jura bernois. Ils craignent que le Jura bernois soit menacé de perdre la position que lui confère la géographie, s'il reste « plus longtemps étranger aux améliorations qu'on introduit de toutes parts dans les moyens de transport et les grandes voies de communications commerciales ». La correction de la route de Bienne à Reuchenette commencera au début des années 1850.

Pour en savoir plus : François Kohler, Le réseau routier jurassien et la Transjurane, A16 INFO – 2005

Carte postale éditée à Lausanne par les éditions Perrochet-Matile.

© Mémoires d'Ici, Fonds Oliver Wileczelek



Ne ratez pas la Perle rare...

***La 2^e parution
de votre annonce emploi à***

- 50 %^{*}

fac@bechtel-imprimerie.ch

032 944 17 56

***Feuille
d'Avis
du District
de Courtelary***

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



La biodiversité mise en valeur pour tous grâce à la Bourgeoisie de Péry

Un sentier didactique, mis sur pied avec Pro Natura et soutenu par la Municipalité, devrait voir le jour en été prochain

A l'initiative de la dynamique Bourgeoisie de Péry et de son président André Bessire en particulier, notre agglomération a pris part avec succès au concours intitulé *De nouveaux espaces biodiversifiés dans les communes* et organisé par Pro Natura Jura bernois à l'occasion de son 40^e anniversaire.

De fait, un sentier didactique, qui reliera nos deux gares, est en cours de réalisation.

Sur les traces d'Aglaré et de Pépino

Placé sous la responsabilité scientifique de Joanne



On l'appelle bois mort, mais il regorge de vie! On pourra le vérifier le long du futur sentier didactique

Fragnière-Jospin, biologiste membre du comité de Pro Natura Jura bernois, le sentier s'intitulera *La promenade d'Aglaré et Pépino*. Sur les traces de ce sympathique et emblématique duo, formé d'un geai des chênes et d'un mulot, les visiteurs découvriront divers habitats naturels et leur grande valeur écologique.

Les promeneurs seront sensibilisés à leur importance et stimulés à soutenir ou carrément à induire l'aménagement de nouveaux habitats, dans leur jardin ou près de chez eux par exemple.

Parfaitement intergénérationnels

Les informations dispensées et le visuel choisi susciteront l'intérêt de tous les visiteurs, de tout âge et de tout niveau de connaissances, étant entendu que les panneaux didactiques et les codes QR permettront à chacun(e) de trouver le ton et la précision souhaitée dans les thèmes abordés. Les dessins et le langage utilisé seront ludiques, afin de susciter également l'intérêt et le plaisir des plus jeunes, donc de favoriser la découverte en famille.

Le long du tracé proposé par la Bourgeoisie de Péry, Joanne Fragnière-Jospin a identifié dix endroits stratégiques qui seront



Le pavillon qui se dresse près de l'ancienne école de La Heutte et qui abritera des informations/expositions complémentaires éventuellement ponctuelles

équipés d'un panneau didactique permanent, traitant d'un sujet inhérent à la biodiversité.

D'une gare à l'autre

Les premiers/derniers panneaux seront installés à proximité immédiate des gares de Péry et de La Heutte. Ils réuniront les mêmes informations et illustrations, étant entendu que le sentier pourra être suivi dans

un sens comme dans l'autre.

Ces panneaux des gares traiteront de la biodiversité en général, tandis que seront abordés, le long du parcours d'environ deux kilomètres, les sujets suivants: biodiversité, prairie fleurie, biodiversité aquatique, bois mort, lisière de forêt, le sol, la biodiversité dans ton pique-nique, la vie entre les cailloux.

Précieux pavillon

Depuis les gares, le sentier rejoindra le chemin de groise qui relie nos deux villages par le nord. En plus des découvertes biologiques, il offrira donc une vue idéale sur nos bourgades.

A proximité de l'ancienne école de La Heutte, le projet sera rehaussé par un pavillon de bois, qui pourra abriter des

informations complémentaires et modulables, à définir au fil du développement de ce sentier et des activités environnementales que promeuvent les communes, bourgeoises comme municipale.

A signaler que ce pavillon a été acquis sur décision du Conseil municipal; construit sur le Plateau de Diesse en 2019, dans le cadre du projet Habiter Nods, il est fait de bois régional et cherchait un nouveau propriétaire.

Procédures en cours

Actuellement et parallèlement à la conception concrète du sentier, la Bourgeoisie de Péry et la Municipalité de Péry-la Heutte mènent une recherche de soutien financier, ainsi qu'une procédure de demande de permis de construire.

Si tout se déroule comme prévu, le sentier sera inauguré, en partenariat avec les milieux scolaires, dans le courant de l'été prochain

A signaler que si l'initiative de ce projet revient à la Bourgeoisie de Péry et si le sentier traverse en grande partie ses terres, une collaboration avec la Bourgeoisie de La Heutte est parfaitement envisageable et sera d'ailleurs proposée durant une rencontre agendée à la fin de ce mois. | cm

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Conteneurs à PET : bientôt disparus



Les distributeurs doivent assurer la récolte du PET

La Municipalité annonce à la population que les conteneurs à PET, actuellement installés aux deux EcoPoint de la

localité, disparaîtront du paysage dès le 1^{er} avril prochain. Le Conseil municipal en avait pris la décision l'an dernier et

avait modifié dans ce sens le MemoDéchets 2023; il s'agit donc maintenant de passer aux choses concrètes.

Rappelons que les communes n'ont aucune obligation de récolter le polytéréphthalate d'éthylène, du nom complet porté par ce plastique recyclable et utilisé essentiellement pour des emballages alimentaires. Cette responsabilité incombe en effet aux distributeurs, donc aux commerces qui vendent des boissons contenues dans des bouteilles de PET.

Il reste au Brahon

Par ailleurs, la Municipalité informe la population que l'Eco-Point du Brahon demeurera en cet endroit.

Déplacé du parc de la Coop lorsque le géant orange a commencé ses travaux d'agrandissement, cet EcoPoint y a trouvé sa place et y demeurera donc à long terme. | cm

Le CAJ invite les 10 à 20 ans

Dans le cadre de ses animations extra-muros, placées sous la bannière Le CAJ dans ton village, le Centre d'animation Jeunesse de Péry-La Heutte et des environs sera de passage à Sonceboz jeudi prochain le 16 mars.

De 14h45 à 17h30, tous les 10 à 20 ans de la commune sont cordialement invités en l'aula de Collège 31 (immeuble situé en face de l'école, étage supérieur), pour y rencontrer leurs pairs et passer ensemble des moments chaleureux et gais.

Comme de coutume, divers jeux seront proposés durant tout l'après-midi, dans une ambiance d'autant plus convi-

viale que le goûter sera offert à chacun.

Par ailleurs, l'équipe d'animation se tiendra à disposition des intéressé(e)s qui souhaiteront se renseigner sur des thèmes et/ou des situations qu'il/elles

rencontrent, difficiles ou non. En plus de proposer un moment convivial et fun, le CAJ offre en effet de l'écoute, des informations et des échanges. | cm

Jeudi 16 mars, 14h45-17h30

Déchetterie

La déchetterie communale sera ouverte samedi 11 mars de 9h à 11h pour la récolte des déchets usuels selon détails figurant dans le MEMO-Déchets 2023. La déchetterie est en outre ouverte chaque mercredi ouvrable: du 16 janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 13 décembre de 17h30 à 18h30. Du 1^{er} avril au 30 septembre de 17h30 à 19h. Il est utile de préciser que ces prestations ne sont offertes qu'aux personnes domiciliées dans la commune. | cm

Les autorités saluent l'ouverture du nouveau commerce Coop



Dans 19 jours exactement, la nouvelle Coop ouvrira ses portes!

Le Conseil municipal tient à saluer publiquement et officiellement la prochaine ouverture du nouveau centre Coop sur le territoire communal. Il remercie les responsables de l'enseigne orange, et en particulier ceux qui ont présidé la construction du nouveau point de vente local, pour l'excellente collaboration et la communication instaurées avec les autorités communales avant et durant le chantier.

Au nom de la population locale, l'Exécutif adresse également sa reconnaissance à Coop pour avoir mis sur pied un service de transport gratuit, durant le chantier, vers et depuis son centre de Reconvilier.

Une surface quasiment doublée

On ne manquera pas de rappeler que le nouveau magasin, qui ouvrira officiellement ses portes le mercredi 29 mars prochain, offrira une surface qua-

siment doublée, par rapport au magasin accessible à Sonceboz-Sombeval durant un bon demi-siècle.

C'est en effet en 1970 qu'était délivré le permis de construire pour le commerce qui a fermé ses portes le 22 janvier 2022, avant d'être démoli.

Un commerce qui avait entretemps subi une rénovation sérieuse, en 1992 exactement, avant de voir la création de 26 places de stationnement en 2001.

Une fidélité exemplaire

Si la commune a été privée de son enseigne durant quatorze mois, pour permettre la construction et l'aménagement du nouveau magasin, il ne faut pas perdre de vue la fidélité exemplaire de Coop avec Sonceboz-Sombeval, où la Société coopérative de consommation, ancêtre du géant orange, fut fondée en 1901.

En 1927 était construit le bâtiment qui abrita la Coop de Sombeval et en 1940, nous jouissions dans la commune de trois points de vente exploités par le même distributeur, dont une boulangerie.

A la fin des années 1960 encore, Coop exploitait un magasin à Sonceboz, un autre à Sombeval, un troisième à La Heutte et une antenne à Cortébert.

Près de 9000 références!

Dès le 29 mars, l'enseigne orange proposera donc un commerce de 637 mètres carrés exactement, contre 372 auparavant. Sur cette surface moderne, dans un cadre lumineux et confortable, la clientèle aura désormais le choix parmi quelque 9000 références.

Bienvenue aux chalands, de notre commune et d'ailleurs, dans ce commerce flambant neuf! | cm

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE BIENNE cure Sainte-Marie

Messes: vendredi 10 mars, 18h, Ste-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17h); samedi 11 mars, 18h, St-Nicolas, Bienne; samedi 11 mars, 18h, Reuchenette-Péry, chapelle; dimanche 12 mars, 10h, Ste-Marie, crypte, Bienne; dimanche 12 mars, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville; mardi 14 mars, 9h, Christ-Roi, chapelle, Bienne; mercredi 15 mars, 9h, Ste-Marie, crypte, Bienne; jeudi 16 mars, 9h, St-Nicolas, Bienne; vendredi 17 mars, 18h, Ste-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17h).

Newsletter: s'inscrire à cdv-communautaire-catholique-pery@bluewin.ch.

Contact (secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funéraires, etc.): *cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne 032 329 56 01, communautaire.francoophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch*.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA SAINT-IMIER

rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6 case postale 207

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messes: samedi 11 mars à 17h30; jeudi 16 mars à 9h.

Méditation du chapelet: mardi 14 mars à 17h.

Catéchèse familiale: mercredi 15 mars à 18h.

Ouverture secrétariat: mercredi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 8h à 11h30. www.cathberne.ch/tramata.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 11 mars, 18h à Corgémont, avec onction des malades; dimanche 12 mars, 10h à Saint-Imier, avec onction des malades; mardi 14 mars, 9h à Corgémont; jeudi 16 mars, 19h à Saint-Imier.

Catéchèse en famille: vendredi 10 mars, 17h à Courtelary (2^e possibilité); samedi 11 mars, 10h à Corgémont (3^e possibilité).

Shibashi: mercredi 15 mars, 9h30 à Saint-Imier.

Soupe de carême: mercredi 15 mars, 12h à Saint-Imier; mercredi 17 mars, 12h à Courtelary (salle paroissiale Les Pâquerettes).

Parcours Vivre en communion: mercredi 15 mars, 14h à Saint-Imier (enfants).

www.cathberne.ch/saintimier

RÉFORMÉES

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

MEUF (Mille Et Une Femmes): café-tricot chaque 1^{er} jeudi du mois, de 14h à 16h à la salle de paroisse de Courtelary. Venez tricoter/crocheter pour offrir aux homes / à la maternité ou pour vous. Avec ou sans connaissances! Matériel sur place. Prochaines dates: 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin et 6 juillet. **Camp du Cycle I (enfants de 3H à 6H)**: du 18 au 20 avril aux Embojis. *Mission Ecoloptère, une aventure de la coccinelle masquée*. Inscriptions jusqu'au 6 avril auprès de: secretariat@referguel.ch.

Collaboration: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 12 mars à 10h à la salle de paroisse de Corgémont. Officiant: David Kneubühler.

Vente des roses: samedi 18 mars, dès 9h, devant le café de la gare à Corgémont. Nos catéchumènes de la 9^e à la 11^e vendront des roses pour une bonne cause: le droit à l'alimentation. **Rencontre des aînés**: mardi 21 mars à 13h30 à la gare de Corgémont.

Nous nous rendrons à la Neuveville visiter la Blanche Eglise puis prendre les quatre heures sur place.

Partage biblique: jeudi 23 mars, 20h, à la chapelle de Cormoret (Borcairde 3). Quatrième rencontre sur le thème *chemins de guérison chez Luc* autour du thème *Fidélité* et du texte de Luc, chapitre 10, versets 29 à 37.

Taxi-culte: vous souhaitez venir à un culte, mais vous n'avez pas de moyen de transport? Appelez David Kneubühler qui organise les transports.

Groupe de prière œcuménique: tous les mercredis, à 19h15 au temple de Corgémont pour un temps de prières et de silences.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500. Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch. Réservation salle de paroisse: M. Monachon, 079 796 81 24, 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch, www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 12 mars, 10h à la salle de paroisse de Courtelary, Les Ramées 1. Prédication Matteo Silvestrini.

Soupe de carême: vendredi 17 mars à midi, à la sale de paroisse catholique de Courtelary, Les Pâquerettes 10B.

Vente des roses: samedi 18 mars de 9h à 12h, devant la boulangerie Chez Jean-Pierre, action en lien avec la campagne de l'Entraide Protestante en Romandie en faveur de la justice climatique.

Méditation de la campagne Ton miracle bleu: jeudi 30 mars à 19h, à la salle de paroisse de Courtelary, Les Ramées 1.

Prêts entre particuliers: vous souhaitez emprunter/mettre à disposition un outil de jardinage ou de cuisine? Allez voir dans la vitrine devant la maison de paroisse de Courtelary, Les Ramées 1.

Réservation de la salle de paroisse: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch.

Envie ou besoin d'une visite?: contactez la pasteure, elle se fera un plaisir de vous rencontrer.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et Whats App), maelle.bader@referguel.ch. Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch. Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise.stieger@bluewin.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Cultes: à 10h à la cure de Saint-Imier avec célébration de la Sainte-Cène ou culte *autrement* à 17h15 au temple de Sonvilier, sous le thème *Tout ce qui brille* avec un artisan bijoutier et une musicienne chanteuse.

Prochain culte à la Ferrière: dimanche 19 mars à 10h à la cure avec la pasteure Nadine Manson.

Soupe de carême: mercredi 22 mars dès 11h30 à la cure.

Groupe Whatsapp Paroissiens: rester en contact et échanger, dans le respect des uns et des autres, toutes informations, textes, photos, images, pensées, vidéos, etc. afin de s'accompagner mutuellement tout au long de la semaine. Chaque dimanche, vous pourrez y lire *le mot d'la pasteure* ainsi que les différentes activités paroissiales ou régionales. Pour toute question, merci de vous annoncer au 079 308 79 91 (Aurore).

Location salle de paroisse: contactez Béa Liechti (032 961 17 24).

Offres en ligne: sur le site www.referguel.ch, vous trouverez des textes, méditations, poèmes et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël.

Facebook/Instagram: les Paroisses réformées de l'Erguël sont présentes sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à vous abonner pour suivre les activités @referguel).

Envie d'une visite?: prenez contact avec nos deux dames visiteuses: Suzanne Stauffer (032 961 11 58), Lotti Lanz (032 961 16 43) ou avec la Pasteure (coordonnées ci-dessous). Elles se feront un plaisir de passer.

Pasteur: Serge Médebielle. Durant l'arrêt de travail de notre pasteur, la pasteure desservante Nadine Manson est au service des paroissiens, 076 611 75 11, nadine.manson@referguel.ch.

Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05. Secrétariat: laferriere@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Culte: dimanche 12 mars, 10h, en l'église d'Orvin, Sainte-Cène. Officiant: Gilles Bourquin. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Court.

Rencontre des aînés: Péry-La Heutte, mercredi 15 mars, 14h, après-midi jeux, salle de paroisse, Péry.

Soupes de carême: vendredi 17 mars, 12h, salle de la cure, Orvin. Mercredi 29 mars, 12h, salle de la cure, Orvin.

Catéchisme: 10H: mercredi 15 mars, 16h-18h, rencontre perso à La Source à Bienne; 11H: vendredi 17 mars, 18h-21h, *La Mort* au Grain de sel à Orvin. Samedi 18 mars, 9h-12h, *La Mort* à La Source à Bienne.

Fruits TerrEspoir: livraisons le 22 mars à Péry, le 23 mars à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 6 avril.

A votre disposition: nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter: Gilles Bourquin 079 280 20 16, Valérie Gafa 078 218 07 47.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet www.paroisse-rondchatel.ch.

032 485 11 85 (lundi: 13h-17h30, vendredi: 7h45-11h30), contact@paroisse-rondchatel.ch, www.paroisse-rondchatel.ch. Services funèbres: permanence au 079 724 80 08. Location de salles: 032 485 11 85: Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry. Visites: Gilles Bourquin, 079 280 20 16, Valérie Gafa, 078 218 07 47. Catéchisme: 9H, Lauraline Galataud, 079 837 61 53, et Anne Noverraz, 079 852 98 77, 10H, Lauraline Galataud, 079 837 61 53, Anne Noverraz, 079 852 98 77, et Valérie Gafa, 078 218 07 47, 11H, Lauraline Galataud, 079 837 61 53 et Anne Noverraz, 079 852 98 77.

Offres en ligne: textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: www.referguel.ch.

Pasteur: Serge Médebielle. Durant l'arrêt de travail de notre pasteur, la pasteure desservante Nadine Manson est au service des paroissiens, 076 611 75 11, nadine.manson@referguel.ch. Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat: renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Offres en ligne: textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: www.referguel.ch.

Pasteur: Serge Médebielle. Durant l'arrêt de travail de notre pasteur, la pasteure desservante Nadine Manson est au service des paroissiens, 076 611 75 11, nadine.manson@referguel.ch. Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat: renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 12 mars, avec Sainte-Cène à la cure, 10h. Pasteur officiant: Marc Balz. Offrande: EPER, aide d'urgence Syrie-Turquie.

Cultes à la cure: jusqu'à fin avril, les cultes sont déplacés à la cure, car la collégiale n'est plus chauffée pour des raisons d'économie d'énergie. Pour les services funèbres, nous aurons recours à un chauffage d'appoint à la collégiale.

Respiration: petit moment de recueillement et d'échange, le mercredi de 12h à 12h20 dans le coin-méditation de la collégiale, en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin.

EPER - Aide d'urgence à l'Ukraine, mais aussi aux victimes du tremblement de terre qui a touché la Turquie et la Syrie: nous avons besoin de votre solidarité! Compte pour les dons: EPER Lausanne, Iban CH61 0900 0000 1000 1390 5 mentions *aide d'urgence Ukraine, aide d'urgence séisme Syrie-Turquie* ou au Département Missionnaire IBAN CH08 0900 0000 1000 0700 2 DM, chemin des Cèdres 5, 1004 Lausanne, mention *Urgence Syrie*.

Jardin de la cure: pour tout renseignement, contactez F.Zwahlen-Gerber au 079 696 74 30.

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille pour le café-croissant chaque vendredi, de 9h30 à 11h à la cure.

Après-midis récréatifs des aînés: prochaine rencontre mardi 21 mars, de 14h30 à 17h30 à la cure.

Coin-méditation à la collégiale: dans l'abside nord, durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 18h30, brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance propice à la détente et à la réflexion.

A votre service: nous sommes toujours à la disposition de nos aînés pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-après.

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Aumônerie des homes: Macaire Gallopin. Secrétariat: Corinne Perrenoud, 032 941 37 58, paroisse.st-imier@hispeed.ch. Présidente du conseil de paroisse: Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Services funèbres: permanence au 0800 22 55 00. Le plan annuel des cultes est à disposition sur le présentoir de la collégiale, ainsi qu'à la cure. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 12 mars à 10h, culte à Sombeval.

Aînés: le mardi à 14h à la cure (Collège 19), jeux et partage. Responsables: Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72.

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Pasteur: Eric Geiser, 079 533 47 12, eric.geiser@referguel.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval. Services funèbres: permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 12 mars à 17h15, Culte Autrement: *Tout ce qui brille*. Quand la matière prend sens et vie sous les doigts de l'artisan. Avec Mario Theurillat, artisan bijoutier, Isabelle Gueissaz, musicienne et chanteuse, et Alain Wimmer, pasteur.

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. Services funèbres: permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN

TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: am 12.3. um 10.30 Uhr in Tavannes, anschliessend Fastensuppe im CET, La Combe 10, Tavannes.

Kaffeepause: Tavannes am 16.3. um 14 Uhr.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 12 mars, 10h, église de Moutier, culte Terre Nouvelle. Taxi sur appel, prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 079 825 56 14.

Chorale Cantemus: lundi 13 mars, 20h, église, 4^e répétition pour le culte de la soupe de carême du dimanche 19 mars. Infos: L. Gerber, 032 487 64 84, libegerber@bluewin.ch ou M. Burion, 079 250 44 72, marlyse.burion@bluewin.ch.

Groupe visites: mardi 14 mars, 17h, centre paroissial, séance. Responsable Gérard Gagnebin, 032 487 63 81.

Célébrations œcuméniques aux homes: merci de vous renseigner auprès de la direction des homes.

Préavis: vente de roses, samedi 18 mars; célébration œcuménique et soupe de carême, dimanche 19 mars, église réformée.

Pain du Partage: jusqu'au 9 avril vente du Pain du Partage dans les boulangeries du village, 1 pain acheté = un demi-franc versé pour soutenir différents projets d'aide au développement dans les pays du Sud.

Présidente de paroisse: Evelynne Hiltbrand, 079 717 05 39, evelyne.hiltbrand@par8.ch. Pasteur: Jean Lesort Louck Talom, 077 512 68 98, jean.louck@par8.ch. Secrétariat: Lorena von Allmen, 032 487 48 20,

lorena.vonallmen@par8.ch. www.par8.ch. Services funèbres: permanence au 0848 77 88 88.

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Soupe de carême: samedi 11 mars, à partir de 12h, Villeret.

Culte: dimanche 12 mars, 10h, Courtelary, officiant Matteo Silvestrini.

Pasteur: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch, à votre disposition tous les jours, sauf le lundi. Présence pastorale au bureau le mercredi matin de 8h à 12h. Secrétariat: 032 941 14 58, villeret@referguel.ch, ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Site internet: www.referguel.ch. Services funèbres et urgences: 0800 225 500.

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte: dimanche 12 mars, 10h, culte en français. Accueil café à 9h30.

www.gfc.ch

LA FONTAINE – UNE COMMUNAUTÉ DE VIE CORMORET Route Principale 13

L. Ummel, 078 894 22 70, info@lafontaine-cormoret.ch, www.lafontaine-cormoret.ch

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 12 mars à 10h en présentiel. Thème: *Change ton paradigme* avec Sébastien Monbaron. Programme pour les enfants sur place. Possibilité de suivre le culte en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

Pasteurs: Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegele, 079 816 95 51. contact@eglisemvmt.ch, www.eglisemvmt.ch.

ÉGLISE LE ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Célébration: dimanche 12 mars à 10h, message donné par Jérôme Sprunger, étudiant à SUM Yverdon. Activité du dimanche pour les enfants et garderie pour les petits.

R.d.v. de prières: jeudi 16 mars à 20h dans nos locaux. Ouvert à tous!

Célébration: dimanche 19 mars à 10h, message donné par le pasteur Luc Normandin. Activité du dimanche pour les enfants et garderie pour les petits.

Service d'entraide disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

Autres activités: cours de formation et de réflexion, etc. Il y a aussi différents groupes de maison durant la semaine. Pour info, contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25, http://egliseroc.wordpress.com.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 12 mars à 9h30 (Théo Paka).

Repas ouvert à tous: jeudi 16 mars, à partir de 12h, libre participation aux frais.

Pasteurs: Iris Bullinger, 079 685 56 77, Théo Paka, 032 941 49 67, 078 830 78 50. www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 12 mars, 10h, prédication David Weber (retransmis).

Club d'enfants: jeudi 16 mars, 12h. *Pasteur: David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.*

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73, www.stimier.nak.ch/agenda. www.nak.ch / www.nac.today

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 12 mars, 10h. A 11h, message biblique, Fils de Dieu, filles

de Dieu par adoption, Douglas Virgint. **Rencontre de prière**: mardi 14 mars, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Assemblée des membres: vendredi 10 mars à 19h30 à la rue des Prés.

Culte générations: dimanche 12 mars à 10h aux Mottes, garderie, groupe juniors.

Moment de prière et de silence: mardi 14 mars à 13h30 à la rue des Prés.

Bible et sandwich: mardi 14 mars à 19h à la rue des Prés.

Rencontre des seniors avec repas de midi: mercredi 15 mars à 11h30 à la rue des Prés.

</

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



L'accès aux Carolines sera amélioré

Tous les promeneurs qui fréquentent ce quartier l'ont bien remarqué, le chemin d'accès à la ferme Gerber, au lieu-dit Les Carolines, est dans un état lamentable. Le gel et les intempéries des dernières années ont profondément attaqué la bande roulante.

La réfection de ce chemin figurant au programme de l'année en cours, le Conseil municipal a lancé un appel d'offres voici quelque temps. Lundi soir, en présence et avec la précieuse collaboration des représentants du bureau spécialisé Sigeom, il a étudié les soumissions reçues et a décidé de mandater l'entreprise Marti Arc Jura.

Les travaux de génie civil sont devisés à quelque 76 000 francs, les tâches de planification et de suivi à une dizaine de milliers de francs, soit un total dépassant 86 000 francs.

Ces travaux bénéficiant d'un subventionnement cantonal qui atteint 58 pour cent, la facture finale, pour la commune, est évaluée à 36 400 francs. | cm



Le chemin qui sera remis en état cette année

Les fuites, c'est bientôt fini !

On se souvient que plusieurs fuites d'eau se sont produites, l'année dernière, dans le secteur de la rue des Planchers et de la partie est de la Promenade de la Suze, plus précisément entre l'immeuble du Boccia-Club et l'entrée de ladite promenade.

Des réparations provisoires ont été effectuées, mais pour remédier durablement au pro-

blème, des travaux seront effectués cette année. Le chantier s'ouvrira dès que les conditions météorologiques et la disponibilité du matériel seront réalisées.

Le Conseil municipal a en effet validé lundi soir les soumissions relatives à ce chantier, qui impliquera des travaux de génie civil et de remplacement de conduites. | cm

Pour les camping-cars

Le Conseil municipal a libéré lundi soir un crédit de 30 000 francs, pour réaliser une place où seront accueillis les camping-cars de passage chez nous.

A La Courtine, trois places de stationnement, atteignant respectivement 32, 34 et 40 mètres carrés, seront installées côte à côte, en face d'une borne d'alimentation en eau et en électricité.

En parallèle, une place de pique-nique, équipée d'une

table, de bancs et d'un gril, sera créée dans le même secteur.

L'Exécutif a renoncé à ajouter un système d'évacuation des eaux usées, car de telles installations existent déjà dans une région suffisamment proche.

A relever que la signalisation ad hoc, que connaissent tous les conducteurs de camping-cars, est déjà installée au carrefour avec la rue de la Courtine. | cm

Embellissement : au programme

Durant sa séance de lundi, l'Exécutif local a approuvé le programme des travaux d'embellissement du village pour l'année en cours. Ce programme était présenté par Géraldine Berçot, qui préside le groupe de travail ad hoc.

Différents projets apportant de sensibles améliorations seront donc menés à bien cet été, dont le réaménagement des places

Champs-Fornats et Sur le Crêt (au croisement avec l'Ecoquartier).

En parallèle, diverses plantations seront réalisées, de buissons et de fleurs, notamment sur les fontaines et sur la place devant le bâtiment de l'administration.

La plus grande partie de ces travaux d'embellissement sera confiée au personnel technique de la Municipalité. | cm

Délégations

Géraldine Berçot, conseillère municipale, représentera la commune à l'assemblée des délégués du triage forestier, le 21 mars à Corgémont; à cette occasion sera constitué officiellement le nouveau triage CCCC (Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret).

Denis Bessire, maire, participera pour sa part à l'assem-

blée générale annuelle de la banque Clientis CEC, laquelle se déroulera à La Ferrière le 24 mars.

Le lendemain, à savoir le samedi 25 mars, Denis Bessire représentera les autorités à l'assemblée de l'Association suisse de la musique populaire, qui se tiendra à Corgémont. | cm

MAGASIN DU MONDE



Vente des oranges

La vente des oranges de Terre des Hommes s'est déroulée cette fin de semaine à Corgémont pour la première fois par l'entremise du Magasin du Monde. C'est donc à l'unisson que nous remercions chaleureusement la population de Corgémont et environs. Grâce à votre générosité, nous avons récolté la magnifique somme de 640 francs. Cette somme permettra de soutenir des projets indispensables et urgents pour des enfants qui devraient grandir à l'abri des dangers et de la faim. Un grand merci à toutes les personnes qui ont passé au magasin ou qui se sont arrêtées à notre petit stand du samedi matin.

| les bénévoles du mdm et de tdh

SONCEBOZ-SOMBEVAL ET CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Des gobelets réutilisables achetés en commun



L'époque de la vaisselle jetable est terminée. Sonceboz et Corgémont achètent ensemble des récipients réutilisables.

Dans un souci de durabilité, les Exécutifs de Sonceboz-Sombeval et de Corgé-

mont ont décidé d'acquérir ensemble des gobelets réutilisables, pour les fêtes popu-

lares organisées dans les deux localités.

Pour un montant total de quelque 6000 francs, qui comprend également les caisses de stockage et de transport desdits récipients, les deux communes ont donc commandé 1200 gobelets d'une contenance de dix centilitres et 8000 autres d'une contenance d'environ trois décilitres.

Les deux municipalités se partageront les frais d'achat à raison d'une moitié chacune.

A Sonceboz, le président de l'AS-SEA assumera la gestion de ces récipients.

Il va de soi que les gobelets seront mis à disposition des sociétés locales pour leurs manifestations, autant que possible et selon des modalités financières et pratiques encore à définir par chacune des communes. | cm

Point de rencontre d'urgence : 3 localités collaborent

La loi cantonale exige que soit désigné et équipé, pour chaque localité bernoise, un Point de rencontre d'urgence. Ces PRU sont des antennes destinées à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. C'est en ces endroits prédéfinis que la population touchée devra pouvoir obtenir à la fois des informations quant à la situation et un équipement lui permettant de passer des appels, en suppléant les moyens de communication coupés.

Dans son plan général, l'OSSM (Office cantonal de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires) avait proposé des synergies entre les communes de Cortébert, Corgémont et Sonceboz-Sombeval. Synergies qui se traduisent par la décision, prise récemment, d'un PRU commun.

Tous les atouts

C'est ainsi que sur décision de leurs autorités respectives, les habitants des trois localités seront accueillis, en cas de nécessité, à la salle de spectacles de Corgémont.

Pour le nouvel usage qui en sera fait en plus de son utilisation habituelle, ce bâtiment cumule les avantages, à savoir :

- une situation géographique au centre des trois communes;
- une proximité immédiate avec la route cantonale;
- de nombreuses places de stationnement dans ses alentours;
- un vaste espace extérieur protégé par une barrière;
- la proximité très appréciable d'une très volumineuse halle de gymnastique.

Les responsables sont nommés

Chaque commune a nommé son responsable politique et son responsable opérationnel, à savoir : pour Sonceboz-Sombeval, Claude-Alain Wüthrich (maire) et Stéphane Schranz; pour Corgémont, Yves Desarzens (conseiller municipal) et Roland Stauffer; pour Cortébert, Cédric Grünwald (conseiller municipal) et Tony Scheidegger.

Ces six personnes ont entamé leur travail, qui consiste actuellement à définir la marche à suivre, les aménagements nécessaires et l'organisation de ce Point de rencontre d'urgence.

A relever que Roland Stauffer se chargera des contrôles, des tests et de l'entretien du matériel réuni pour le PRU intercommunal. | cm

Réclame



Votre banque digitale
cec.clientis.ch

À vos côtés. En tout temps, partout.

Grâce à nos services bancaires en ligne, effectuez toutes vos opérations à distance et en toute sécurité.

Clientis
Caisse d'Épargne Courtelary

Courtelary, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Sonceboz-Sombeval, Tramelan

AVIS MORTUAIRE

La famille de

**Madame
Marie-Thérèse Choffat**a la tristesse de vous annoncer son décès, survenu
le 28 février, dans sa 92^e année.

Marie-Thérèse a vécu de 1967 à 2007 à Tramelan.

La cérémonie d'adieu a eu lieu à Lausanne le 3 mars.

Adresse de la famille:

Laurence Schranz, chemin des Oches B 2, 1147 Montricher

AVIS MORTUAIRE

C'est avec émotion, beaucoup de tristesse,
mais aussi de bons souvenirs, de rires et
fous rires que nous faisons part du décès de**Christian
Heimberg**

13.01.1952 - 20.02.2023

qui s'est endormi paisiblement chez lui à Zürich le lundi matin
20 février après de longues années de souffrances supportées
avec courage.Ses amis vous donnent rendez-vous à la Buvette du FCTT
à Tramelan le vendredi 17 mars à 13h afin de partager un
moment en sa mémoire.Christian n'ayant plus de famille, vous pouvez adresser un
message à l'Amicale Michel Froidevaux, case postale 13,
2720 Tramelan.

REMERCIEMENTS

Une présence, un message, une prière,
une fleur, un don, ou simplement
une pensée... toutes ces marques
de sympathie et d'amitié nous ont
profondément touchés lors du décès de**Monsieur
Alain Meyrat**Nous vous exprimons notre reconnaissance, ainsi que nos
sincères remerciements.

Saint-Imier, mars 2023

La famille

REMERCIEMENTS

Dans notre chagrin, nous avons été
réconfortés de sentir notre peine
partagée et de savoir combien étaient
grandes l'amitié et l'estime que vous
portiez à**Marie-Thérèse
Linder**Vivement émue, sa famille vous adresse sa profonde gratitude
pour tous les témoignages reçus, soit par votre présence, don,
envoi de fleurs, message, pensée.

Merci de tout cœur.

Saint-Imier, mars 2023

La famille

REMERCIEMENTS

Très sensible à vos marques de sym-
pathie et d'affection exprimées dans
ces moments de difficile séparation, la
famille de**Madeleine Ogi**a été réconfortée par votre présence, vos
messages, vos téléphones ou vos dons.

Elle vous en remercie de tout cœur.

Sa gratitude va aussi à Madame la pasteur pour son oraison
funèbre tout en délicatesse, au responsable des pompes
funèbres pour son empathie, ainsi qu'au personnel du home
des Charmettes à Neuchâtel pour son écoute.

Colombier, mars 2023

Vos faire-part et remerciements
dans les plus brefs délaisimprimerie
bechtel saBellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtels-imprimerie.ch

Bestattungen

Pompes funèbres

Onoranze funebri

7/7 - 24/24

MONBARON GmbH / Sàrl / S.r.l

Tél. 032 365 99 88 / Natel 079 253 75 79

Cimetière / Friedhof Madretsch, Brüggstrasse 121
CH-2503 Biel / Bienne info@monbaron.swiss

CORGÉMONT

Entrez dans la danse pour ne rien regretter le 25 mars

En marge de l'Assemblée suisse des délégués de l'Association Suisse de Musique Populaire (ASMP), une soirée folklorique ouverte au public déroulera ses fastes le samedi 25 mars à la salle de spectacles de Corgémont avec quatre formations de renom: Ländler Panache, Ländlerfründe Walopsee ainsi que les régionaux de l'étape Zmoos-Art et Les Spitzberg.



Affichant déjà un palmarès éloquent, les jeunes musiciens du groupe Zmoos-Art de Montsevelier donneront un large aperçu de leur répertoire éclectique, photo: ldd

L'occasion fait le larron est une expression qui colle parfaitement avec le scénario qui se dessinera le samedi

25 mars à la salle de spectacles de Corgémont. Après les débats de l'Assemblée suisse des délégués de l'ASMP

organisée cette année par la section Neuchâtel-Jura-Jura bernois, présidée par Ramond Kaltenrieder, une grande soirée

folklorique ouverte au public réunira des musiciens de premier plan issus de quatre formations triées sur le volet: Ländler Panache, Ländlerfründe Walopsee, le groupe Zmoos-Art de Montsevelier ainsi que Les Spitzberg. Il sera évidemment possible de se restaurer. En jetant leur dévolu sur des formations de premier choix évoluant toutes dans un registre oscillant entre musique folklorique traditionnelle et moderne, les organisateurs ont compris qu'ils combleraient les amateurs d'accordéon schwyzois, mais également ceux qui apprécient tous les styles de musique folklorique, le programme étant riche et varié. Un comité ad hoc présidé de main de maître par Michel Tschan de Corgémont est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois pour donner un maximum de relief à des réjouissances qui resteront longtemps gravées dans les mémoires. | olivier odiet

Soirée folklorique à la salle de spectacles de Corgémont, samedi 25 mars, dès 20h Entrée libre

ÉGLISES DE CORGÉMONT

Ensemble pour Pâques



Le service Pâques 2023 est en route!

Les églises de Corgémont (Églises catholique romaine, réformée, Eglise pour Christ et Move) s'unissent à nouveau pour vivre et vous faire vivre des moments de joie, de partage et surtout d'action et de service lors du Service Pâques.

Nous commencerons le vendredi 7 avril à 19h30 à la salle de spectacle avec la projection d'un film.

Puis, le samedi 8 avril sera une journée sous le signe de l'action et du service. Elle débutera dès 8h30 par le café-croissant à la salle de spectacles. Puis chacune et chacune se mettra à l'ouvrage. Il faudra pour cela s'être inscrit(e) à l'une de nos activités: nettoyage du bord des routes, remise en état d'un chemin de randonnée, nettoyage de voiture, déménagements, chant au home et au foyer psychosocial, bricols et confectionner et distribuer, remise en état des locaux employés.

Pour vous inscrire ou avoir plus de renseignements, vous pouvez aller sur le site: servicepâques.ch/corgémont

ou par téléphone auprès de Fabrice Klopfenstein au 076 330 16 13.

Le repas de midi est également offert aux personnes participantes. Pour marquer votre participation, il vous faudra porter le t-shirt, que vous pourrez louer au prix de 5 francs ou acheter pour 20 francs si vous ne l'avez pas déjà.

Nous vous proposons également de fêter la Résurrection le dimanche 9 avril. À 10h à la salle de spectacles avec l'Eglise pour Christ et l'Eglise Move. Célébration suivie d'un apéro et d'une après-midi jeux ou à la même heure à Saint-Imier avec l'Eglise catholique romaine. Elle vous invite à vous y préparer le samedi 8 avril à 20h30 à Corgémont avec la veillée pascale.

Pour l'Eglise réformée, rendez-vous à 9h au temple de Sombeval l'occasion de déjeuner (tresses et boissons offertes), de casser les œufs (à amener avec vous), avant le culte à 10h et dès 11h un repas de midi composé de ce que vous apporterez avec vous, en sachant qu'un grill sera à disposition. | dk pour le comité d'organisation

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Comptes 2022

Les comptes 2022 ont été examinés et approuvés par le Conseil municipal. Alors que le budget prévoyait un déficit de 104000 francs, le résultat est finalement un peu meilleur, avec un excédent de charges de 63000 francs au compte général. Malgré diverses charges supplémentaires, certains postes de recette ont présenté des excédents, ce qui a permis d'améliorer un peu le résultat final. Les comptes autofinancés des déchets, de l'alimentation en eau et de l'épuration présentent quant à eux des excédents de revenus qui sont portés aux réserves. Le Conseil municipal reste cependant vigilant et les nombreux investissements à venir, ainsi que les charges courantes qui ont tendance à augmenter structurellement incitent à la prudence. Toutes les nouvelles

dépenses périodiques doivent donc être examinées avec soin et priorisées afin de ne pas mettre à mal l'équilibre à long terme. Le Conseil municipal tient à remercier la caissière Carole Juillerat pour la bonne tenue de la comptabilité et la rapidité du bouclage. Les détails seront présentés lors de l'assemblée municipale du mois de juin en vue de l'approbation formelle. | cm

Représentations

Cédric Grünenwald se rendra le 27 mars à l'assemblée des actionnaires de la banque Clientis Caisse d'Epargne Courtelary SA, qui aura lieu à La Ferrière. Fabrice Riat se rendra à l'assemblée des actionnaires de Vadec SA, qui se déroulera à La Neuveville. | cm

Ramoneur responsable

Eric Aubry a informé la Municipalité qu'il sera remplacé par Boris Berthoud en tant que maître-ramoneur de l'arrondissement. Eric Aubry restera actif en tant qu'inspecteur du

feu. Le Conseil municipal lui adresse ses remerciements pour les longues années d'activité à cette fonction importante pour la sécurité de nos bâtiments. | cm

Plantations et clôtures le long des routes

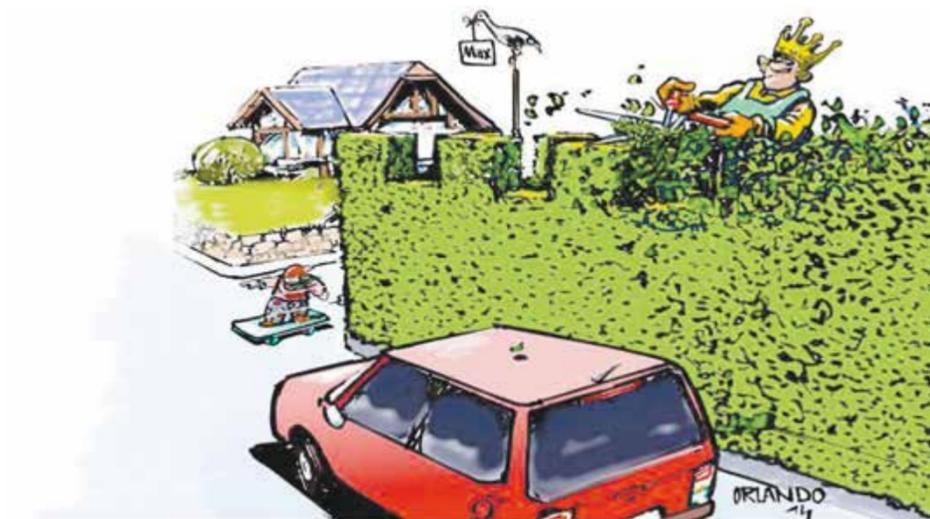
Le Conseil municipal tient à rappeler certaines dispositions concernant les plantations et l'élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des routes publiques. Les riverains d'une route sont priés de prendre note de ce qui suit:

1. Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes et les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi sur les routes et l'ordonnance correspondante prescrivent entre autres ce qui suit:

- les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre, au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm de large doit être maintenue libre;

- la végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public;

- les clôtures ne dépassant pas 1,2 m de haut doivent respecter une distance minimale d'au moins 0,5 m par rapport au bord de la chaussée.



sée. Si elles sont plus hautes, la distance à la route doit être augmentée de la différence entre la hauteur de la clôture et 1,20 m. Aux endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 0,6 m. Les mêmes prescriptions s'appliquent aux arbres qui ne sont pas à haute tige, aux haies, aux arbustes, aux cultures agricoles et éléments analogues, plantations préexistantes comprises.

2. Par la présente publication, les riverains des routes sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations à la hauteur utile prescrite jusqu'au 30 juin prochain et, si nécessaire, à le répéter au cours de l'année:

- aux endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (par ex. maïs) doivent être plantés ou semés

- à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément;

- le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée;

- en forêt, le long des routes cantonales, l'entretien préventif des forêts et le respect du profil d'espace libre incombent à l'Office des ponts et chaussées;

- les propriétaires de parcelles forestières le long de routes cantonales ou communales ou le long de voies privées affectées à l'usage commun sont quant à eux priés

d'observer les notices en la matière.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, tel que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspection des routes compétente de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'administration communale est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi. | cm

SKI CLUB CORTÉBERT

Soupe aux pois

Les membres du ski club Cortébert vont être à pied d'œuvre samedi matin 18 mars pour vous préparer une délicieuse soupe aux pois. A consommer sur place ou à emporter. Nous vous attendons dès 11h30 à la ferme Steiner. | le comité

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER

JeudreLIVE avec Kliffs



Kliffs est le duo berlinois de deux Canadiens: Mark Bérubé (guitare, clés, voix) et Kristina Koropecki (violoncelle, synthés, voix). Les deux se sont rencontrés il y a quatorze ans dans un local de répétition improvisé de Montréal, lorsque Kristina a rejoint le projet solo de Mark. Les deux ont fait de nombreuses tournées ensemble avec le groupe de Mark à tra-

vers le Canada et l'Europe, et ont fini par se réinstaller à Berlin, en Allemagne, en 2014. Ils ont été lauréats du Prix du Jury au Printemps de Bourges en 2014 et ont reçu de nombreuses nominations au fil des ans aux Canadian Folk Music Awards, aux Western Canada Music Awards, et aux GAMIQ au Québec. Après un bref hiatus pour d'autres projets, les

deux se sont de nouveau associés en 2018 en tant que duo sous leur nouveau nom Kliffs et ont sorti leur premier album *Temporary Cures* en novembre 2019, le second est sorti le 10 février dernier.

Géographiquement, ils créent de la musique montréalaise à Berlin, une forme de Synth-Folk avec un pied dans la tradition de *songwriting*, un pied dans le

monde des synthés et des sons électroniques d'aujourd'hui. Musicalement, ils composent des chansons qui conviennent mieux aux balades à vélo tardives dans les centres-villes et aux danseurs timides. Sur le plan des paroles, ils écrivent des poèmes sonores recyclés qui exploitent les pensées des gens perpétuellement déconcertés. A voir au CCL, jeudi 16 mars à 20h.

Facettes et facéties de Catherine Louis, derniers jours

Foisonnante et multiple sont deux adjectifs qui définissent bien la créativité de Catherine Louis. Foisonnante parce qu'elle est vivante, qu'elle laisse place au hasard, qu'elle capte instinctivement ce qui l'entoure et multiple car elle sait s'adapter aux mots qu'elle rencontre, comme aux lieux dans lesquels elle vient s'inscrire. Son exposition se termine dimanche 12 mars à 17h, il ne vous reste donc que peu de temps pour venir la voir. Ouverture aujourd'hui de 14h à 18h, demain et dimanche de 14h à 17h. Entrée libre. | ccl

ESPACE NOIR SAINT-IMIER

Le 17 mars sera riche, varié et solidaire

Vendredi 17 mars, à 19h, on débute avec un apéro musical à la taverne avec Reno Féroce, musicien, auteur, compositeur et interprète. Accompagné de sa guitare, il propose ses services pour ambiancer vos terrasses. Chansons ludiques, lubriques ou tout public, adaptées en fonction de l'auditoire. Au chapeau.

Puis à 21h au théâtre, place à Binamé, un groupe belge punk qui fait dans la chansonnette punk aux textes incisifs, avec Mastro au saxophone et Titi et Roman aux guitares. Prix libre.

Moussaka solidaire

Toujours le vendredi 17 mars, vous aurez la possibilité de participer à un repas solidaire.

Les bénéfices de ce repas seront versés à une cuisine populaire, solidaire et auto-

gérée à Athènes. Le quartier d'Exarcheia à Athènes concentre un nombre impressionnant de projets alternatifs (coopératives, lieux de contre-cultures, squats, radio libre, centre d'hébergement, cuisines populaires, etc.). Suite à la crise de 2008, la Grèce a subi un programme d'austérité imposé par l'Europe et le FMI précipitant une grande partie de la population dans la misère et la précarité. Heureusement la solidarité n'est pas morte et la cuisine populaire autogérée que nous soutenons à cette occasion en est la démonstration. Sur réservation au 032 941 35 35, 15 francs par personne. | espace noir

Espace Noir
Rue Francillon 29
2610 Saint-Imier

SONVILIER

A découvrir à la bibliothèque communale

Romans adultes

Mais des choses pareilles, Joël Cerutti; *Odette et le taxi jaune*, Isabelle Artus; *La délicieuse imposture du chant des sirènes*, Charlotte Leman; *Enigme Rimbaud/Le successeur: l'héritage du mal*, Pier Paolo Corciulo; *Au-delà des ombres*, Sophie Kester.

Enfants

La grande maison, Géraldine Collet; *Je déteste l'hiver*, Fiona Barker; *Ne deviens jamais grand*, Roald Dahl; *Père Léon*, Gilles Baum.

BD/Manga/Récit jeune

Lulu et Nelson: tome 3; *La lionne blanche*, Girard; *Chocochat et moi: tome 1*:



Hé! j'ai trouvé un humain, Alexandre Arlene; *Frissons suisses: Le violon de l'angoisse*, Harry Koumrouyan; *Les énigmes de Philéas: tome 1: un pachyderme venu du futur*, Mathieu Ughetti.

Magazines

GEO - GEO Ado - La Salamandre - Revue Intervalles - La Gazette du Têt-Art.

Les bibliothécaires vous souhaitent une bonne lecture. | co

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Chauffage à distance

Le Conseil communal a pris la décision d'abandonner le projet de chauffage à distance qui avait été lancé en 2016 par le biais d'un questionnaire adressé aux propriétaires d'immeubles. L'idée de pouvoir chauffer les bâtiments communaux et de nombreux privés était séduisante.

Cependant l'étude de faisabilité a buté sur plusieurs obsta-

cles, en particulier la recherche et la location d'un emplacement pour la chaudière ainsi que de nombreuses inconnues concernant l'investissement financier voire la complexité d'une telle exploitation.

L'exécutif de la commune souhaite cependant que les bâtiments communaux soient à l'avenir chauffés avec des énergies renouvelables. | cm

Grand Chasseral et Parc du Doubs

Le Conseil communal a décidé de s'engager pour soutenir le Grand Chasseral. La municipalité va en promouvoir la publicité en insérant le sigle de la nouvelle marque dans ses communications, que ce soient sur les en-têtes de lettres ou le site internet. L'exécutif est d'avis que ce projet apportera une plus-value pour l'image et le développement de la région.

Le Conseil signale d'autre part que la commune de La Ferrière fait partie du nouveau comité élargi du Parc du Doubs, qui compte 29 membres. L'élection a eu

lieu lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 1^{er} février dernier. A noter que l'institution a lancé une large consultation pour définir les projets et les activités qui seront menés durant la période 2025-2028. Les citoyens qui souhaiteraient soumettre un projet dans les domaines de la nature, de la protection du paysage ou de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement peuvent contacter José Kottelat, délégué de la commune au sein du comité élargi, par email à agriculture@laferriere.ch. | cm

Recherche de personnel remplaçant

La Commune de La Ferrière est à la recherche de personnes auxiliaires, sans formation pédagogique, mais ayant un bon contact et de l'expérience avec les enfants, pour la nouvelle structure de l'Ecole à journée continue (EJC) l'Erable étoilé. Ces personnes seront en soutien pour les midis des lundis, mardis, jeudis et vendredis. Des éducateurs ou

éducatrices ASE remplaçants sont les bienvenus pour les lundis et jeudis après-midis. La Commune de la Ferrière est également à la recherche de patrouilleurs ou patrouilleuses scolaires remplaçants pour soutenir l'équipe déjà en place. Nous remercions les personnes intéressées de contacter le secrétariat communal au 032 961 12 77. | cm

Objet trouvé



Une paire de lunettes a été trouvée devant la halle polyvalente de La Ferrière le 16 janvier. Le ou la propriétaire peut se faire connaître en appelant le secrétariat communal au 032 961 12 77.

| cm

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Nouveau ramoneur

Eric Aubry a remis l'ancien arrondissement 2503 au maître-ramoneur Boris Berthoud de Moutier. M. Berthoud continuera de travailler avec l'ensemble des collaborateurs de M. Aubry avec qui il par-

tagera les locaux à Sonvilier. M. Aubry poursuivra l'exercice de son activité d'inspecteur du feu dans les communes dont il occupe déjà cette fonction.

| cm

Brevet VTT

Le Conseil municipal a donné l'autorisation au VTT Club du Noirmont d'emprunter certains secteurs situés sur la commune de Villeret, plus particulièrement au Sergent - Mont-Crosin, à l'occasion de la 14^e édition du Brevet VTT Franc-Montagnard qui se déroulera le 18 juin. | cm

Protection des données

Lors de sa séance du 6 mars, le Conseil municipal a décidé de ne pas publier de registre des fichiers sur Internet. L'ordonnance approuvée lundi soir se trouve dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. | cm

Informatique

Le parc informatique de l'administration communale sera renouvelé comme prévu dans le budget communal 2023. | cm

Bureau de vote

Lorana Martoccia, Yan Bühlmann et Thomas Ehret formeront le bureau de vote lors du scrutin du dimanche 12 mars. | cm

Délégations

John Vuitel participera à l'assemblée générale de Vadec le jeudi 23 mars à La Neuveville. Richard Habegger représentera la commune lors de l'assemblée générale de la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary, le vendredi 24 mars à La Ferrière. Raphaël Torreggiani participera à l'assemblée des délégués de l'Association bernoise sportive de tir, le samedi 25 mars à Saint-Imier. | cm

Carte journalière

Dès l'année prochaine, la commune de Villeret proposera la nouvelle carte journalière dégriffée Commune. Pour la deuxième classe, cette carte sera vendue 52 francs ou 39 francs avec un demi-tarif, jusqu'à 10 jours avant la date de validité. Cette même carte sera disponible pour 59 ou 88 francs durant les 9 jours qui précèdent le jour du voyage. Il sera possible de commander ce titre de transport, de 6 mois à 1 jour avant le jour d'utilisation, en version 2^e et 1^{re} classe.

| cm

Travaux

Le Conseil municipal a mandaté une entreprise pour effectuer des travaux de remise en état de la chaussée près de l'immeuble situé rue Jacques-René Fiechter 2. | cm

SEL DE LA SUZE

Repair café et vide-tout à Cormoret



Café-réparation de 2022

C'est désormais une tradition, le Café-réparation du Sel de la Suze revient pour sa 3^e édition à Cormoret le samedi 25 mars prochain. Nous sommes sûrs que vos appareils et autres objets en bois, électriques ou électroniques, tissus, se réjouissent déjà de passer entre les mains de nos réparateurs bénévoles pour bénéficier d'une seconde (ou troisième) vie?

Comme d'habitude, un vide-dressing/grenier/cave qu'on appellera tout simple-

ment vide-tout sera également organisé dans la même salle. Quelques tables sont encore disponibles.

Nous en profitons pour d'ores et déjà remercier les réparateurs, tous bénévoles, pour leur temps et travail ainsi que la commune de Cormoret, toujours partante pour nous soutenir et accueillir nos différentes manifestations tout au long de l'année.

Les réparateurs et les vendeurs vous attendent nombreuses et nombreux à cette journée conviviale et surtout utile à notre planète. Venez faire un tour avec vos familles et amis.

Le comité du Sel se réjouit de vous retrouver à cette occasion. | sel de la suze

Samedi 25 mars, de 11h à 17h à la halle Polyvalente de Cormoret Infos et réservations de tables à seldelasuze@gmail.com

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 30 janvier 2023 à 19h30 à l'auditorium du CIP

Président: conformément à l'art. 2, al. 3, du Règlement du Conseil général, la présidence provisoire est assurée par le doyen d'âge, Werner Liechti, PEV/Groupe Débat.

Secrétaire du procès-verbal: Lucie Noirat, chancelière municipale.

Invités: Géraldine Gesdon-Annan, Fondation du parc Chasseral (dès 19h30); Nicolas Rousseil, responsable administratif Domaines publics (dès 19h30); Mikael Bühler, KD Architecture SA (dès 19h30).

Werner Liechti, Groupe Débat, président provisoire, ouvre cette première séance de la législature 2023-2026 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il prononce le discours suivant:

«C'est en tant que jeune doyen que j'ouvre cette première séance de la 19^e législature 2023-2026. Ce n'est pas sans émotion que j'ai l'honneur en tant que membre du Parti évangélique de pouvoir présider pendant quelques minutes le Conseil général de Tramelan.

Je profite donc de vous saluer toutes et tous très cordialement. J'adresse un salut tout particulier à celles et ceux qui siègent pour la première fois dans ce parlement local. Au travers de votre engagement, vous allez contribuer à bâtir le Tramelan de demain. Vous allez dans les mois à venir pouvoir donner votre avis, écouter celui des autres, vous forger une opinion, puis prendre position. C'est une grande responsabilité, qui nous engage toutes et tous envers les habitants et les générations futures de notre cité.

Je me réjouis également de retrouver les anciennes et anciens collègues qui ont été réélu(e)s. Sincères félicitations, votre expérience sera certainement bénéfique pour ces 4 ans qui sont devant nous.

Je salue les membres du Conseil municipal: Hervé Gullotti, notre nouveau maire, Karine Voumard, Pierre Sommer, André Ducommun, Christophe Gagnebin, Mathieu Chaignat et Vincent Glauser, en vous souhaitant beaucoup de satisfaction dans votre engagement pour notre commune.

Je souhaite aussi la bienvenue à Lucie Noirat, la nouvelle chancelière municipale.

Bienvenue également aux représentants de la presse, ainsi qu'au public présent.

Nous entamons une nouvelle législature. Il y aura des objectifs à atteindre, il y aura des défis à surmonter. Nous serons donc amenés à prendre des décisions importantes, à faire des pas dans la bonne direction. Je souhaite que nous puissions faire ces pas dans un esprit positif et constructif pour le bien-être de notre village, de ses habitants et pour le maintien de notre magnifique paysage. Et cet état d'esprit je nous en crois capables.

Je terminerai avec une citation d'un écrivain allemand: chaque pas doit être un but en même temps qu'il nous porte vers l'avant.»

Le président provisoire donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Présentation des groupes
3. Désignation de deux scrutateurs(trices) provisoires

4. Election du (de la) président(e)
5. Formation du bureau
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022
7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 21 novembre 2022

I. Décisions

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général
9. Fixation de l'amende pour absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)
10. Fixation
 - a) de l'indemnité de base pour chaque groupe
 - b) de l'indemnité par membre du Conseil général

11. Réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, demande d'un crédit d'engagement de TTC 861 800 francs, préavis au corps électoral

12. Les Traverses de Tramelan; projet quadriennal en faveur du paysage, de la mobilité douce, et de la biodiversité, demande d'un crédit d'engagement TTC de 160 000 francs

13. Rapport 2022 de la commission de gestion

14. Motion de François Roquier, Groupe Débat, et de Quentin Landry, UDC, intitulée «Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal»

15. Motion de Quentin Landry, UDC, et de Sébastien Wyss, PLR, intitulée «Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement»

16. Postulat de Nathalie Mercier, Groupe Débat, et de Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé «Concilier vie de famille et engagement politique»

17. Commission non permanente relative au Règlement sur les commissions permanentes, nomination des membres

18. Règlement du Corps des Sapeurs-pompiers, révision partielle

19. Règlement sur le personnel, création d'une commission non permanente

II. Projets en cours du Conseil municipal

20. Informations

III. Divers

21. Crédit d'engagement de 2723 168 fr. 55 TTC destiné à la réfection de la chaussée et l'assainissement des réseaux souterrains de la rue du Crêt-Georges, décompte final

22. Crédit d'engagement de 396524 fr. 60 TTC destiné au doublement de la conduite d'alimentation du réservoir de la Printanière (PGA), décompte final

23. Crédit d'engagement de 121 136 fr. 80 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable à la rue de la Paix 32 à 43, décompte final

24. Résolutions

25. Motions – postulats

26. Interpellations

27. Petites questions

28. Correspondance au Conseil général

29. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

1. Appel

L'appel auquel procède Lucie Noirat, secrétaire du procès-verbal, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés:

- Wilfrid Geremia, Groupe Débat;
- Gabriel Yoder, PS.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Présentation des groupes

Se référant à la liste des membres du Conseil général, le président provisoire donne connaissance de la composition des groupes, selon l'article 3, al. 2, du règlement du Conseil général, qui est la suivante:

- Groupe UDC (Union Démocratique du Centre; 6 membres);
- Groupe PLR (Parti Libéral-Radical; 9 membres);
- Groupe PS (Parti Socialiste; 12 membres);
- Groupe Débat (10 membres – Groupe Débat: 8 membres / PEV: 2 membres).

3. Désignation de deux scrutateurs(trices) provisoires

Conformément à l'article 2, al. 3, du règlement du Conseil général, le président provisoire nomme deux scrutateurs provisoires: Ismaël Favre et Deborah Kläy.

4. Election du (de la) président(e)

Par son porte-parole, Vincent Vaucher, la fraction PS propose

de nommer Pascal Mercier, PS, en qualité de président pour l'année 2023.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, nomme Pascal Mercier, PS, en qualité de président du Conseil général pour l'année 2023.

Werner Liechti, Groupe Débat, félicite le président élu et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche. Il cède la place au président nouvellement désigné.

Pascal Mercier, PS, président, déclare ce qui suit après les salutations d'usage:

«Je vous remercie pour l'élection et la confiance qui m'est accordée. Par ces quelques mots, vous faire remarquer qu'il fait bon vivre à Tramelan. Une commune très accueillante fait de gros efforts pour l'intégration et se bat pour le bien-être de ses citoyens, n'en déplaise à certains journaux allemands.

Mais les enjeux pour la prochaine législature seront de taille. Je recommande à tous les conseillers et conseillères de garder un esprit de consensus pour avoir un débat sain et constructif.»

Le président rappelle que pour prendre la parole durant les séances, les conseillers sont invités à se lever et à s'annoncer.

5. Formation du bureau

Le président rappelle la composition du bureau: trois membres du PS, deux membres du PLR, un membre du Groupe Débat et un membre de l'UDC.

Le président propose le tour-nous suivant pour la présidence, identique à la législature précédente:

- 2023: PS
- 2024: PLR
- 2025: Groupe Débat
- 2026: UDC

Les membres du Conseil général approuvent à l'unanimité le tour-nous pour cette 19^e législature.

- Election du premier vice-président

Elvis Lehmann, PLR, propose Sébastien Wyss, PLR, qui est élu à l'unanimité.

- Election du deuxième vice-président

Valérie Piccand, Groupe Débat, propose Saralina Thiévent, Groupe Débat, qui est élue à l'unanimité.

- Election du secrétaire

Vincent Vaucher, PS, propose Gabriel Yoder, PS, qui est élu à l'unanimité.

- Election du secrétaire adjoint

Elvis Lehmann, PLR, propose Myriam Tellenbach, PLR, qui est élue à l'unanimité.

- Election de deux scrutateurs

Georges Juillard, UDC, propose Jean-Charles Juillard, UDC, et Vincent Vaucher, PS, propose Thierry Gagnebin, PS, qui sont élus à l'unanimité.

6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022

Le président demande si le PV est accepté.

Elvis Lehmann, PLR, indique que deux modifications ont été soumises à la Chancellerie:

Ajout d'une clarification en page 23: «Vincent Glauser, membre de ladite commission, déclare que les cahiers des tâches sont en travail et doivent être acceptés en l'état. Le Président de la commission a effectué diverses adaptations, mais celles-ci n'ont pas eu le temps d'être acceptées en commission. La relecture des annexes a donc été stoppée, car ces dernières devront être retravaillées en 2023.»

Ajout d'une précision dans les petites questions: «Vincent Glauser, PLR, demande que le miroir de la Place du 16-Mars soit installé par rapport à la dangerosité du carrefour, soit le plus dangereux de Tramelan, sachant que les travaux ne sont pas prévus avant 2025 à cet endroit».

Vital Gerber, Groupe Débat, prend la parole concernant le premier point soumis à modification. Il se déclare surpris de la modification demandée et s'inscrit en faux par rapport à la remarque indiquant que le document soumis à l'aval du Conseil général n'aurait pas été validé par la commission. Il indique que selon lui, les annexes partiellement révisées ont été acceptées puisque faisant partie intégrante du règlement, bien que les cahiers des charges aient été encore sujets à évolution. Vital Gerber fait en outre remarquer que les demandes de modification ne peuvent porter que sur la forme (discours) et pas sur les décisions elles-mêmes.

Le président procède à un vote afin d'approuver la correction de la page 23 du PV de la séance du 21 novembre 2022. Par 9 voix favorables, 17 voix défavorables et 9 abstentions, la modification du PV est rejetée.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2022 est accepté par 34 voix favorables et 1 abstention.

7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 21 novembre 2022

Nathalie Mercier, Groupe Débat (Mise en place d'un outil de suivi des projets du Conseil général)

Réponse de Hervé Gullotti, maire: Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la requête de Nathalie Mercier. Il est aussi partisan d'une efficience accrue dans le suivi des interventions parlementaires et donc se rallie à la proposition. Un tel suivi des interpellations, des motions et postulats existent déjà, ne serait-ce que pour l'établissement du rapport annuel du Conseil municipal, mais sur le terrain il n'est pas respecté avec la rigueur nécessaire. Ce processus administratif n'étant pas de la compétence du Conseil général, mais strictement du Conseil municipal, aucune liste ne sera jointe aux convocations des membres du Conseil général, mais des informations sur l'état d'avancement des dossiers seront livrées dorénavant dans le chapitre «Projets en cours du Conseil municipal» inscrit sur l'ordre du jour des séances du Conseil général.

L'interpellatrice se déclare «satisfaite» de la réponse.

I. Décisions

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général

Le président rappelle le contenu du message relatif à cet objet.

Sur proposition du président, le Conseil général accepte de procéder à la nomination des membres des commissions permanentes, par un lever de main, en bloc, commission par commission et non pas individuellement.

Se référant aux propositions écrites des groupes, dont le président donne connaissance, le Conseil général nomme les membres des commissions permanentes du Législatif, commission par commission, conformément à la liste des commissions figurant en annexe au présent procès-verbal, dont elle fait partie intégrante.

Sébastien Wyss, PLR, demande si les membres des commissions doivent être membres du Conseil général.

Georges Juillard, UDC, rappelle que cette exigence ne concerne que les commissions de gestion et des finances.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité les propositions des groupes pour les représentations au sein des commissions.

9. Fixation de l'amende pour absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président se réfère au contenu du règlement du Conseil général en la matière et propose son application.

La discussion n'étant pas demandée, le président cède la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, l'ensemble des groupes préavise favorablement la proposition de fixer l'amende pour absence non excusée à 20 francs.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité de fixer le montant de l'amende pour absence non excusée à 20 francs pour la présente législature, conformément à l'article 18, al. 2, du règlement du Conseil général.

10. Fixation a) de l'indemnité de base pour chaque groupe; b) de l'indemnité par membre du Conseil général (article 50 du règlement du Conseil général)

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que les indemnités étaient fixées comme suit durant la dernière législature:

- a) indemnité de base pour chaque groupe: 200 francs;

- b) indemnité par membre du Conseil général: 25 francs.

La discussion n'étant pas demandée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, l'ensemble des groupes accepte la proposition de fixer les indemnités à 200 francs par groupe et 25 francs par membre.

Le président fait procéder au vote en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de maintenir le montant de l'indemnité de base pour chaque groupe à 200 francs et l'indemnité par membre du Conseil général à 25 francs.

11. Réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, demande d'un crédit d'engagement de 861 800 francs TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Hervé Gullotti, maire, prend la parole: «J'évoquerai le plan d'investissement si vous me le permettez. André Ducommun reviendra sur des aspects plus techniques. Ce soir, le Conseil général est invité à préavis favorablement cet objet à l'intention du corps électoral, y compris le suivant pour un montant total de plus d'un million de francs. Pour rappel, nous avons dépensé en termes d'investissement 11 millions de francs en 2022, y compris les dépenses consenties ce soir, dont près de 9 millions de francs entre le Conseil général et le corps électoral, ce qui correspond à un montant important qu'il faudra progressivement amortir dans les années à venir. A titre de comparaison, nous avons investi (Conseil général et corps électoral) en 2019 environ 2,25 mio, en 2020 1,365 mio, en 2021 environ 3 millions de francs. Je ne suis pas en train de dire que nous n'avons pas la capacité financière pour supporter la charge des amortissements. Mais nous devons dans le cadre du plan d'investissement tenir compte de ces importantes dépenses et fixer des priorités qui nous permettront de ne pas nous trouver dans une situation inconfortable à la fin de la présente législature, notamment lorsque la réserve de réévaluation du patrimoine financier qui génère un bénéfice de près 1,5 mio par année sera dissoute (horizon 2026). Lors de la prochaine étude du plan d'investissement et dans le cadre du Programme de législature 2023-2026, nous tiendrons compte de ces éléments.»

André Ducommun, CM, déclare: «Le projet qui vous est présenté ce soir a déjà fait l'objet d'une présentation lors de la précédente législature. Au dernier moment, ce crédit avait été retiré par le Conseil municipal alors qu'il se chiffrait à 650 000 francs. Un retrait dû à une découverte fortuite: Le bâtiment faisait partie de l'inventaire du patrimoine de la Confédération «ISOS» qui avait répertorié cette école sous la référence «Objet de sauvegarde A» (c'est-à-dire le plus important). Alors même que le SMH l'avait oublié dans son inventaire. L'objet en question ne faisant pas partie des tâches du SMH c'est le «groupe régional de Patrimoine Jura bernois» qui a repris le dossier en collaboration avec Mikael Bühler du bureau Kipfer. Le résultat de ces différentes rencontres nous permet de vous présenter la demande de crédit de 861 800 francs destinée à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes. Un crédit à préavis au corps électoral le 18 juin prochain. Depuis le dépôt du dossier, le bureau des infrastructures a pris contact avec la fondation «Aide suisse à la montagne» en espérant avoir une éventuelle



subvention puisque ce bâtiment se trouve en Zone de montagne 2. Celle-ci a malheureusement été refusée au motif que l'Aide suisse à la montagne ne fournit malheureusement pas de soutien financier aux écoles obligatoires.»

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent favorablement l'approbation du crédit.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, par 34 voix favorables et 1 défavorable, le Conseil général préavis favorablement le crédit d'engagement de 861 800 francs TTC à destination du corps électoral.

12. Les Traverses de Tramelan; projet quadriennal en faveur du paysage, de la mobilité douce, et de la biodiversité, demande d'un crédit d'engagement TTC de 160 000 francs

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui émettent tous un préavis favorable à l'approbation du crédit d'engagement.

Christophe Gagnebin, CM, rappelle que ce crédit quadriennal s'inscrit dans le cadre des mesures qui conduiront à l'adoption d'un plan paysager avec objectif, dans le cadre de démarches participatives qu'on a organisées, de mettre en avant un certain nombre d'éléments de typicité de l'urbanisme de Tramelan. Ces Traverses en constituent à n'en pas douter. C'est par ailleurs un instrument précieux de mobilité douce, pour proposer des cheminements scolaires sécurisés, et promouvoir également la biodiversité. Il cède la parole à Géraldine Guesdon-Annan, chargée de mission patrimoine bâti et paysage pour la Fondation parc Chasseral, qui présente le projet (présentation annexée au présent PV dont elle fait partie intégrante).

Le président ouvre la discussion.

En tant qu'employée du parc Chasseral, Saralina Thiévent souhaite se retirer pour le vote.

Vital Gerber, Groupe Débat, estime le projet enthousiasmant en termes de mesures et d'objectifs. Cela rejoint un certain nombre d'objectifs poursuivis par le Conseil général, il se déclare donc très favorable.

Le groupe UDC, par son porte-parole Georges Juillard, propose d'inscrire un poste au budget pour les frais d'entretien liés à ce projet.

Christophe Gagnebin, CM, répond que des moyens sont régulièrement affectés à l'entretien des espaces verts, qu'il n'est pas certain qu'il soit nécessaire d'augmenter ce budget. On ignore encore si cela demandera de l'entretien

supplémentaire et des discussions auront lieu avec les propriétaires fonciers qui pourraient prendre une part d'entretien à leur charge.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de 160 000 francs TTC pour le projet Les Traverses de Tramelan.

13. Rapport 2022 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport de la commission de gestion.

Le président donne la parole au président de la commission de gestion, Sébastien Wyss, PLR, qui n'a rien de particulier à signaler, mais se tient à disposition pour des questions.

Le président ouvre la discussion.

François Roquier, Groupe Débat, souligne que le rapport est presque parfait, mais a été surpris de lire que les pauses du matin de l'équipe des infrastructures sont parfois prolongées, «mais pour des raisons d'ordre professionnel». Le Groupe Débat s'est rendu compte que les tâches de la commission de gestion sont de vérifier aussi que tout fonctionne du point de vue de l'organisation et de la dotation en personnel, ce qu'elle a très bien fait. Mais dans une logique RH, en tant que chef d'entreprise, si l'on disait à François Roquier que les pauses étaient prolongées ainsi, il tiquerait. Il est demandé que les Ressources humaines confirment ou infirment la conformité de la situation.

Audrey Châtelain, PS, membre de la commission de gestion, estime que la formulation a peut-être été mal comprise. Les employés faisant la pause au même endroit, cela contribue à la cohésion du service de conciergerie et ces moments sont aussi l'occasion d'aborder des thématiques professionnelles.

A l'unanimité, le Conseil général approuve le rapport 2022 de la commission de gestion.

14. Motion de François Roquier, Groupe Débat, et de Quentin Landry, UDC, intitulée «Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal»

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

Hervé Gullotti, maire, prend la parole: «Nous sommes conscients des défis énergétiques auxquels nous sommes confrontés, à savoir comment faire face à la pénurie d'électricité annoncée sur le territoire communal, à l'incitation que

nous sommes invités à promouvoir vis-à-vis des propriétaires privés à produire eux-mêmes de l'énergie, à la capacité de notre réseau à ingérer le courant produit par les privés qui possèdent des installations de production électrique. Nous sommes conscients de ces enjeux et nous voulons bien entendu y travailler. Nous remercions les conseillers généraux sensibles à ces problématiques lorsqu'ils nous appuient avec leur réflexion. Des interventions parlementaires trop contraignantes sont toutefois une solution délicate. Nous allons analyser les demandes du Conseil général et vous faire un rapport sur ce que nous envisageons, dans le cadre de l'appui de La Charte également. C'est pourquoi, pour cette intervention comme pour la suivante, nous vous invitons à les transformer en postulat.»

Mathieu Chaignat, CM, ajoute ce qui suit: «Le service de l'électricité et le Conseil municipal souhaitent aller dans le sens des interpellateurs. Une offre a déjà été demandée à un bureau d'ingénieur spécialisé qui n'a pas été facile à trouver, cela dit en passant. Nous l'avons reçue pas plus tard que la semaine passée et devons maintenant l'analyser. Pour toucher une subvention, il s'agit bien entendu pour la commune d'engager aussi des moyens, actuellement non prévus au budget qui feront l'objet d'un crédit supplémentaire. En fonction des impératifs techniques et financiers, le Conseil municipal doit maintenant choisir les options qui peuvent répondre à la motion et éventuellement en ajouter d'autres, comme expliqué dans le message au Conseil général. En fonction de la position que vous adopterez ce soir, le service de l'électricité et le Conseil municipal auront quelques semaines pour déposer la demande de subvention auprès de Suisse Energie. C'est jouable.»

Le président demande aux motionnaires s'ils maintiennent la motion ou la changent en postulat selon proposition du Conseil municipal.

Au nom des motionnaires, Quentin Landry, UDC, déclare qu'il souhaite changer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe préavisent favorablement le changement de la motion en postulat.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est changée en postulat.

15. Motion de Quentin Landry, UDC, et de Sébastien Wyss, PLR, intitulée «Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement»

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

Mathieu Chaignat, CM, prend la parole: «Le service de l'élec-

tricité et le Conseil municipal souhaitent aller dans le sens des interpellateurs. La problématique soulevée est bien réelle et occupe les services régulièrement. Elle restera sans doute encore longtemps une des priorités du service de l'électricité. Toutefois comme indiqué dans le message, la motion n'est pas applicable telle quelle. Elle souffre de trois problèmes: des objectifs difficiles à définir, pas de prise en compte des aspects juridiques et une temporalité irréaliste. Elle ne peut être acceptée telle quelle. Bien conscient que malgré tout, tout le monde tire à la même corde, le Conseil municipal propose de transformer la motion en postulat et de charger la commission Energie et Réseaux de créer un groupe de travail pour tenter de répondre aux enjeux soulevés.»

Le président demande aux motionnaires s'ils maintiennent la motion ou la changent en postulat selon proposition du Conseil municipal.

Quentin Landry, UDC, est content de voir que la problématique est reconnue et exprime au nom des motionnaires l'accord pour transformer la motion en postulat.

Les rapporteurs de groupe sont tous favorables au changement de la motion en postulat.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est changée en postulat.

16. Postulat de Nathalie Mercier, Groupe Débat, et de Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé «Concilier vie de famille et engagement politique»

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

Hervé Gullotti, maire, prend la parole: «Le postulat déposé par le Groupe Débat nécessite une réflexion de fonds sur la manière dont la Municipalité rétribue ses élus. J'ai trouvé sur la table une motion du PLR. Je pense que le temps de la vocation sans rétribution ou avec une rétribution minimale est révolu. Aujourd'hui trouver du monde qui s'engage est un défi. Vous l'avez toutes et tous constaté lors de la dernière campagne électorale lorsqu'il s'est agi de remplir les listes électorales. Le Conseil municipal vous propose donc d'accepter le postulat du Groupe Débat qui, sans présager de son traitement par le Conseil municipal, s'insérera dans une réflexion plus globale.»

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent favorablement l'acceptation du postulat à l'exception de l'UDC qui laisse la liberté de vote.

Au vote, par 32 voix favorables, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil général approuve le postulat.

17. Commission non permanente relative au Règlement sur les commissions permanentes, nomination des membres

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président constate que la commission ne comptera plus que 4 membres (représentation par groupe pour les commissions non permanentes)

Les groupes proposent la désignation de leurs membres.

Jean-Philippe Joubert, PS, propose Vincent Vaucher, PS.

Valérie Piccand, Groupe Débat, propose Vital Gerber, Groupe Débat et Werner Liechti, Groupe Débat. Elle demande un amendement pour que la commission puisse conserver 5 membres afin que Werner Liechti poursuive son mandat au sein de la commission.

Elvis Lehmann, PLR, propose Olivier Scheidegger, PLR.

Georges Juillard, UDC, propose Déborah Kläy, UDC.

Le président procède au vote de l'amendement pour conserver 5 membres au sein de la commission. Le Conseil général approuve l'amendement par 31 voix favorables et 4 abstentions.

Le président propose un vote en bloc pour la nomination des membres. Par 34 voix favorables et 1 abstention, les nominations sont acceptées par le Conseil général.

18. Règlement du Corps des Sapeurs-pompiers, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

Hervé Gullotti, maire, prend la parole: «Je me permets de compléter le message au Conseil général un peu maigre j'en conviens. Le poste de fourrier était indemnisé à hauteur de 5600 francs par année jusqu'à la fin de l'année dernière. On s'est rendu compte que la charge de travail et les responsabilités sont lourdes et le deviendront toujours plus. Pour exemple, l'AIB a mis en place un système d'exploitation WinFap (organisation et participation aux cours, rapports d'interventions, facturation, etc.) qui fonctionne admirablement bien, mais encore faut-il le tenir à jour. Le temps d'investissement est d'environ 8-12 heures par semaine, ce qui représente un taux d'occupation de 20 à 30%. Le fourrier actuel remplissait sa fonction sur son temps libre et n'était payé qu'à la fin de l'année à raison de 11 fr. 20 de l'heure. C'est la raison pour laquelle la Municipalité et l'Etat-major se sont entendus pour créer un poste communal à 20%. Cette proposition ne concernait pas uniquement le salaire et les prestations salariales. La place de travail, le matériel, le suivi, la méthode de travail restent les mêmes et le fourrier reste soumis aux dispositions du règlement des sapeurs-pompiers. Cela n'impactera en aucun cas l'organisation communale ni celle des sapeurs-pompiers. Il est important de souligner que les nouvelles futures tâches cantonales (centre de renfort A) n'ont rien à voir avec cette demande. Ce poste a été mis au concours. La création du poste nécessite la modification du règlement communal du Corps des Sapeurs-pompiers (suppression des dispositions concernant la nomination du fourrier par le Conseil municipal) qui vous est soumise ce soir.

Le poste a été créé pour le 1^{er} janvier 2023. Il est vrai que la Municipalité a mis la charrue avant les bœufs en ne venant que maintenant devant le Conseil général. Pour le Conseil municipal, il était plus important de fidéliser le fourrier actuel par rapport à l'ampleur de la tâche et donc procéder à son engagement rapidement plutôt que d'être formaliste à outrance.»

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui préavisent tous favorablement la révision partielle du règlement.

Le président procède à l'examen des articles soumis à modification, un par un. La discussion n'étant pas demandée, le président soumet les modifications au vote en bloc.

A l'unanimité, le Conseil général accepte la révision partielle du Règlement des Sapeurs-Pompiers, sous réserve de référendum facultatif.

19. Règlement sur le personnel, création d'une commission non permanente

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

Hervé Gullotti, maire, déclare : «Le Conseil municipal se réjouit que le Conseil général prenne à cœur de jouer pleinement son rôle de législateur. Il l'a fait pour le Règlement sur les commissions permanentes. Il réitère cet engagement pour le présent règlement. Avant que le Conseil général ne démarre ses travaux, je me permets d'insister sur le fait que d'une part la Municipalité de Tramelan est une petite entreprise qui gère environ 100 employés engagés dans une diversité de métiers assez remarquable. Notre législation communale sur le personnel mérite un sérieux «refresh». Les Ressources humaines et la commission du personnel se sont attelées en 2021 et 2022 à revoir cette législation pour l'adapter notamment à l'arrivée dans le giron communal de l'EJC et de la crèche. Pour adapter également et surtout l'Ordonnance sur le personnel qui ne règle que très superficiellement les conditions de travail des services communaux liés à la petite enfance, je me répète, ainsi qu'aux professions techniques. Cette ordonnance ne pourra entrer en vigueur que lorsque le règlement sera revu. Nous constatons par exemple que la pratique du service de piquet est très variable d'un service à l'autre qui y fait appel, que le travail à distance est devenu un outil très utile – la pandémie nous a incités à entamer des réflexions à ce sujet, que les ressources humaines restent un sujet de revendication de la part du personnel communal, que le nombre d'apprentis que nous formons appelle une autre considération sur le plan législatif, etc. Nous invitons donc le Conseil général à prendre ce dossier à bras le corps.»

Par leurs rapporteurs, les groupes préavisent tous favorablement la création de la commission.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupes qui proposent les membres suivants :

- Jean-Philippe Joubert, PS, propose Vincent Vaucher, PS;
- Valérie Piccard, Groupe Débat, propose Pierre-Alain Basso, Groupe Débat;
- Elvis Lehmann, PLR, propose Mathieu Schnegg, PLR;

- Georges Juillard, UDC propose Monika Sommer, UDC.

Audrey Châtelain, PS, pose une question sur la durée du mandat. Elle demande s'il serait possible de prolonger le délai du dépôt du rapport pour le cas où la commission ne parviendrait pas à tenir le délai fixé à la dernière séance 2023 du Conseil général.

Hervé Gullotti, maire, répond que le Conseil général est libre de fixer le délai qu'il souhaite.

Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, estime que la question est pertinente, mais qu'elle peut attendre et qu'il s'agira pour la commission de demander une prolongation si elle constate à fin 2023 que le délai ne pourra pas être respecté.

Le président propose de voter en bloc sur la nomination des membres et sur le cahier des charges.

A l'unanimité des votes, le Conseil général accepte la création de la commission non permanente, la nomination des membres est approuvée et le cahier des charges est accepté.

II. Projets en cours du Conseil municipal

20. Informations

Hervé Gullotti, maire, prend la parole :

«Permettez-moi de l'occasion qui m'est donnée pour quelques considérations.

J'aimerais tout d'abord souhaiter à chacune et chacun une bonne et heureuse année 2023, cousue du fil du succès dans ce que vous entreprenez, de bonheur au quotidien, d'enthousiasme et de projets à foison pour, ensemble, construire un avenir radieux à notre belle commune de Tramelan.

Au-delà des mots, je vous informe que le Conseil municipal a débuté ses travaux dans une ambiance constructive. Chacune et chacun de ses membres est motivé pour présider aux destinées de son dicastère propre, ce qui nous réjouit bien évidemment. Comme vous le savez, la structure administrative et politique communale a été modifiée, les dicastères remodelés, la hiérarchie administrative reconsidérée. Nous ferons le point dans six mois pour ajuster et finaliser ce projet après cette période expérimentale.

Le Conseil municipal travaillera à cultiver une collaboration saine avec le Conseil général. L'Exécutif tramelot attend beaucoup des impulsions stratégiques du Législatif. Lui-même s'est fixé l'objectif d'établir un programme de législature 2023 – 2026. La vision consiste à se projeter 20 à 30 ans et de se demander comment l'on souhaite voir notre localité, ses contours, sa place dans la région. Le Conseil municipal se retrouvera en mai, le temps que les commissions se mettent au travail, pour élaborer ce programme, dont vous prendrez connaissance à la séance de juin.

Je tiens ici à remercier encore vivement Philippe Augsburger, ancien maire, pour le travail accompli durant les huit dernières années. Philippe n'a pas souhaité être présent ce soir. Je ne souhaite pas tourner aussi vite la page que lui et ne pas officiellement le féliciter. Philippe a contribué de par sa personnalité bienveillante, son entregent, à donner une image positive de la localité dans la région. Merci Philippe à qui je

souhaite le meilleur dans cette nouvelle période de vie qui a débuté.

J'aimerais aussi remercier officiellement Qendresa Koqinaj Coçaj pour le travail accompli au Municipal, à la tête des écoles et de la culture durant l'année 2022. Son passage au Municipal fut bref, mais il a témoigné d'une sincère motivation.

Pour terminer, je relève l'ouverture d'esprit des Tramelotes et des Tramelots qui ont élu à la Mairie un habitant qui n'est habitant que depuis 20 ans dans la localité dont le nom de famille ne résonne pas comme celui des gens du cru. J'espère qu'un jour la même confiance sera accordée à des candidates et candidats motivés, qui sont nés ici, qui ont effectué leur scolarité à Tramelan, mais dont le nom de famille est marqué par une origine géographique plus lointaine. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite de soirée. Je cède la parole à Vincent Glauser.»

Vincent Glauser, CM, prend la parole : «Le dicastère de l'instruction publique tenait à vous informer par rapport au gros investissement consenti en 2021-2022 pour la mise à niveau de la structure informatique de l'école secondaire. Pour rappel, près de 97 000 francs ont été investis. Il est important de savoir que de nos jours, il n'y a plus à proprement parler de cours d'informatique. Chaque élève apprend à utiliser l'informatique de façon transversale, soit lors des leçons données par ses professeurs, en utilisant l'informatique d'une manière ou d'une autre, ce qui nécessite généralement une connexion Internet, une batterie en ordre et des ordinateurs fonctionnels. En résumé, les ordinateurs portables achetés d'occasion en 2012 ont tous été changés. Certains ont été donnés à l'EJC malgré leur grand âge, pour permettre aux élèves d'effectuer leurs devoirs. Au total, 3 armoires de charge contenant chacune 30 ordinateurs ont été acquises. Le vieux serveur a été supprimé au bénéfice d'un réseau wifi qui couvre toute l'école. Enfin, toute l'école fonctionne dans l'environnement Google. Grâce à ces changements, l'utilisation de ces ordinateurs en classe est grandement simplifiée et la maintenance des appareils est facilitée et coûtera donc moins cher.

Autre sujet, l'étude concernant la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires avance. Je me suis approché de Barbara Gerber Boss, directrice de l'école à journée continue, à ce sujet. Tout reste à faire, mais le maximum sera fait et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'état d'avancement du projet.»

III. Divers

21. Crédit d'engagement de 2723 168 fr. 55 TTC destiné à la refonte de la chaussée et l'assainissement des réseaux souterrains de la rue du Crêt-Georges, décompte final

Mathieu Chaignat, CM, rappelle que le Corps électoral avait accordé un crédit en 2018. En 2019, suite à décision du Conseil général de paver la rue de la Symbol complètement, le conseil municipal a décidé de refaire l'ensemble des conduites sur le tronçon concerné via un crédit supplémentaire. Au total, après trois ans de travaux, il y a un dépassement de 66 000 francs qui est

dû principalement à l'augmentation des prix du matériel des fournitures électriques.

22. Crédit d'engagement de 396 524.60 francs TTC destiné au doublement de la conduite d'alimentation du réservoir de la Printanière (PGA), décompte final

Mathieu Chaignat, CM, rappelle que le premier crédit a été voté en 2014, il s'agissait de doubler la conduite qui descend du réservoir de La Printanière pour assurer l'alimentation est du village (Tramelan-Dessous). Au final, il reste un crédit non utilisé de 52 075 fr. 40.

23. Crédit d'engagement de 121 136 fr. 80 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable à la rue de la Paix 32 à 43, décompte final

Mathieu Chaignat, CM, informe d'un crédit non utilisé de 1363 fr. 20.

24. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

25. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de deux motions. Il cède la parole aux dépositaires.

✉

Elvis Lehmann, PLR, présente la motion intitulée «Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions du 1^{er} janvier 2019» dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : «S'il était difficile de trouver des citoyennes et citoyens prêts à s'engager et donner de leur temps pour leur commune par le passé, ceci est encore plus vrai aujourd'hui. Les jetons de présence versés aux membres du Conseil général, mais principalement à celles et ceux des diverses commissions, correspondent à un forfait par séance, que celle-ci dure 30 minutes ou trois heures. C'est pourquoi nous demandons que le règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions soit révisé. Un meilleur équilibre doit être trouvé afin de ne pas prêter les membres qui donnent davantage de leur temps pour le bon fonctionnement de notre commune. La rémunération des membres du Conseil municipal pourrait également être réévaluée à l'occasion de cette révision. Nous demandons qu'une commission non permanente soit mise sur pied afin de réviser ce règlement.»

✉

Vincent Vaucher, PS, présente la motion déposée conjointement avec Thierry Gagnebin, PS, intitulée «Tramelan 2028 – en marche pour le 850^e» – dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : «L'année 2023 a débuté avec la diffusion, au Cinématographe, d'un film d'archives de Pascal Feuz entièrement numérisé : *Tramelan fête son 800^e anniversaire (en 1978)*. L'engouement populaire généré par ces projections, plus de 40 après les festivités, nous rappelle combien ces commémorations furent rassembleuses pour les habitants de notre commune, ceci malgré un contexte économique et politique difficile. Le 850^e anniversaire de la cité de Virgile Rossel

interviendra en 2028 et la fraction socialiste estime que notre belle cité mérite qu'on la fête à nouveau dignement dans le cadre de manifestations populaires et rassembleuses. Même si l'échéance de 2028 paraît encore lointaine, la préparation d'un tel événement nécessite du temps, de l'engagement et l'implication de nombreux acteurs. Il est donc demandé au Conseil municipal de créer une commission temporaire chargée de mettre sur pied les festivités du 850^e anniversaire en 2028.»

26. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

✉

Interpellation de Valérie Piccard et Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée «Abattage, entretien et remplacement des arbres?» : «Dans un communiqué du mois de décembre 2022, la Commune de Tramelan annonçait que «11 arbres seraient impérativement abattus» au sud de la place de jeu de la Violette, ceci «afin de garantir la sécurité publique» en raison de leur «très mauvais état sanitaire». La Commune ajoutait que leur remplacement serait «apprécié ultérieurement». On sait que certaines essences souffrent particulièrement des conditions climatiques de ces dernières années. Leur entretien et leur remplacement deviennent donc un enjeu important, tout comme la sécurisation de l'espace public. Au moment où la Commune se préoccupe de manière réjouissante de l'identité végétale et de la biodiversité du village (cf. projet Traverses), le patrimoine arboré ne devrait-il pas être abordé de manière globale et cohérente? A la Violette, au final ce sont apparemment 15 arbres qui ont été abattus dans la zone de verdure, mais aussi dans la totalité de l'allée d'arbres protégée (inscrits au PZ) au sud de la route de la Violette, sur un terrain privé, par la même entreprise et par la même occasion. Pour certains arbres, leur mauvais état sanitaire aurait demandé à être avéré. Par ailleurs, sur une autre parcelle privée voisine de la Violette, l'ensemble des arbres d'une allée protégée selon le plan de zone avaient été abattus, sans permis de construire, et n'ont à ce jour pas été replantés. Il ne s'agit apparemment pas là d'un cas unique. Or, l'abattage, le remplacement ou la plantation d'arbres sur parcelles privées (en zones H, A ou I) sont également définis par le règlement des constructions en vigueur. Selon la réglementation communale (art. 231 et 526 RCC), la compétence pour l'autorisation d'abattage d'arbres protégés appartient à la préfecture (art. 41. al. 3 LPN); le remplacement d'arbres abattus par «des arbres d'essences indigènes de même valeur» est impératif (art. 526 al. 3 et 231 al. 2 RCC). Si ces articles peuvent être interprétés de manière plus ou moins restrictive, le sens doit cependant en être respecté : assurer la pérennité des zones de verdure, arbres isolés et allées d'arbres. Couper sans autorisation et ne pas replanter un individu d'une allée aboutit, in fine, à la disparition de l'allée. En outre, le règlement des constructions prévoit un

Plan de Gestion du Patrimoine Arboré :

«La Commune établit et édicte un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) avec pour objectifs :

1. mise en place d'une politique générale de conservation et valorisation du patrimoine arboré et renouvellement, remplacement et complément de la trame arbres et haies;
2. moyens en personnel à mettre en place et besoins financiers induits;
3. actions de sensibilisation de la population (étiquetage, dépliants, écoles, etc.);
4. calendrier de mise en œuvre et de suivi.» (indication art. 526, al. 1 RCC).

Nous demandons donc au Conseil municipal :

- Quelle interprétation du RCC concernant l'autorisation d'abattage pour les arbres inscrits au PZ propose-t-il, dans le but de maintenir, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, les zones de verdure, haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres dans le village?
- Comment les vérifications sont-elles effectuées après abattage pour constater l'état sanitaire effectif des arbres abattus?
- Comment et dans quel délai les arbres abattus à la Violette seront-ils remplacés?
- Qu'en est-il de l'établissement du Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) prévu par le RCC, et avec quel calendrier?
- Comment le suivi de l'abattage et du remplacement d'arbres sur les terrains tant privés que communaux est-il effectué au niveau de la police des constructions?»

27. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

✉

Aucune petite question.

28. Correspondance au Conseil général

Le président informe qu'aucune correspondance n'est parvenue au Conseil général.

29. Divers

Le président signale que Michel Walthert, ex-chancelier du Grand conseil bernois sera présent pour donner quelques explications sur les bases démocratiques.

Courrier «J'aime faire de la politique et je me lance» du réseau égalité pour la Berne francophone : des flyers sont à disposition à la commune.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h42.

Au nom du Conseil général

Le Président : Pascal Mercier

La Secrétaire du procès-verbal : Lucie Noirat

EN SALLES 

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

MON CRIME

VENDREDI 10 MARS, 18 H
DIMANCHE 12 MARS, 20 H
LUNDI 13 MARS, 18 H

de François Ozon avec Nadia Tereszkiewics, Fabrice Luchini, Dany Boon. Dans les années 30, à Paris, Madeleine Verdier, jeune et jolie actrice sans le sou et sans talent, est accusée du meurtre d'un producteur célèbre. Aidée de sa meilleure amie, Pauline, jeune avocate au chômage, elle est acquittée pour légitime défense. Commence une nouvelle vie, faite de gloire et de succès, jusqu'à ce que la vérité éclate au grand jour. Adapté de la pièce de théâtre éponyme! Un film rythmé, coloré et jubilatoire avec une belle brochette d'acteurs! Durée 1 h 42, âge 12 ans, français.

CREED III EN 4K ET 7.1

VENDREDI 10 MARS, 20 H 30
SAMEDI 11 MARS, 21 H
DIMANCHE 12 MARS, 17 H

de Michael B. Jordan avec Michael B. Jordan, Jonathan Majors, Tessa Thompson. Depuis qu'il domine le monde de la boxe, la carrière d'Adonis Creed évolue brillamment. Mais voilà que l'ami d'enfance d'Adonis, Damian, un ancien prodige de la boxe refait surface après une longue peine de prison. Damian brûle d'envie de démontrer ses talents sur le ring. La rencontre entre les anciens amis est plus qu'un simple combat. La performance de Michael B. Jordan est excellente et les scènes de boxe sont particulièrement impressionnantes! Durée 1 h 56, âge 12 ans, français.

THE FABELMANS

SAMEDI 11 MARS, 15 H

de Steven Spielberg avec Gabriel LaBelle, Michelle Williams, Paul Dano. Portrait profondément intime d'une enfance américaine au XX^e siècle, ce film nous plonge dans l'histoire

familiale du cinéaste qui a façonné sa vie personnelle et professionnelle. A partir du récit initiatique d'un jeune homme solitaire qui aspire à réaliser ses rêves, le film explore les relations amoureuses, l'ambition artistique, le sacrifice et les moments de lucidité qui nous permettent d'avoir un regard sincère et tendre sur nous-mêmes et nos parents. Un film fascinant et émouvant à voir absolument! Meilleur film dramatique au Golden Globes 2023! Nominé aux Oscars 2023! Durée 2 h 31, âge 12 ans, français.

LA MONTAGNE

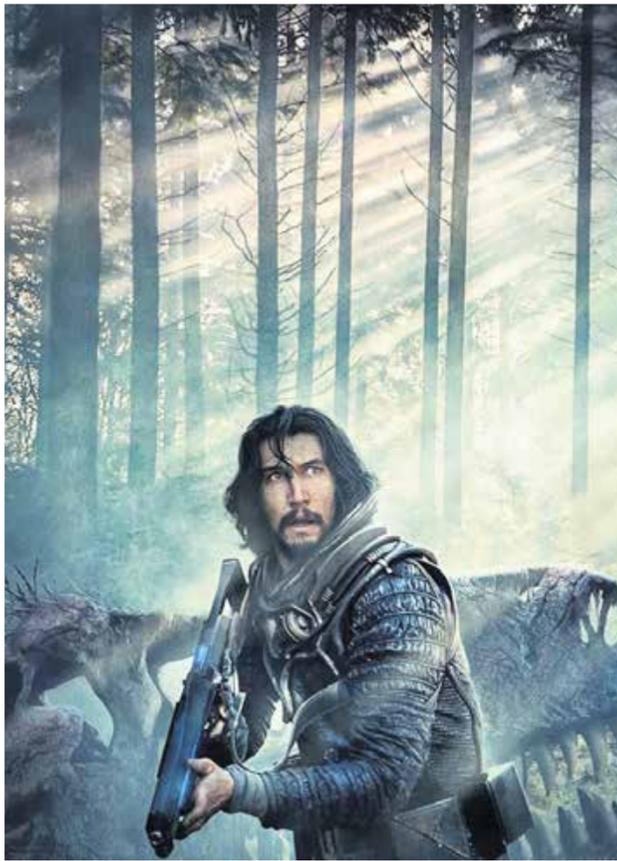
SAMEDI 11 MARS, 18 H 15
LUNDI 13 MARS, 20 H

de Thomas Salvador avec Thomas Salvador, Louise Bourgoïn. Pierre, ingénieur parisien, se rend dans les Alpes pour son travail. Irrésistiblement attiré par les montagnes, il s'installe un bivouac en altitude et décide de ne plus redescendre. Là-haut, il fait la rencontre de Léa et découvre de mystérieuses lueurs. Une puissante allégorie de l'effondrement et du retour à la vie, un sommet d'audace et de sensibilité! Une rare sensation de réel émerveillement! Durée 1 h 55, âge 16 ans, français.

L'ANNIVERSAIRE DE TOMMY

CINÉ KIDS
DIMANCHE 12 MARS, 10 H

de Michael Ekblad. Tommy, un jeune lapin, vit paisiblement avec sa famille dans une jolie maison, entouré de nombreux amis. Mais la naissance de sa petite sœur bouscule les habitudes et, à cause d'elle, la fête d'anniversaire de ses cinq ans risque bien d'être compromise! Une grande aventure initiatique commence lorsque Tommy décide de partir, seul, avec ses peluches et poussins, pour rejoindre la maison de sa chère grand-mère. Un bon film d'aventure pour les enfants! Durée 1 h 14, âge 4 ans, français.



65: La Terre d'avant

ZODI ET TÊHU, FRÈRES DU DÉSERT

DIMANCHE 12 MARS, 14 H

de Eric Barbier avec Youssef Hajdi, Alexandra Lamy. Zodi, un jeune nomade de 12 ans, découvre dans le désert un bébé dromadaire orphelin. Il le recueille, le nourrit, le baptise Têhu et devient son meilleur ami. Zodi apprend par une vétérinaire, Julia, que Têhu est un coureur exceptionnel et qu'il peut rapporter beaucoup d'argent à sa tribu. Mais les qualités

de son jeune dromadaire suscitent la convoitise de Tarek le braconnier de la région. Pour éviter que Têhu ne soit vendu, Zodi décide alors de s'enfuir et de traverser le Sahara. C'est pendant ce voyage que Zodi affrontera Tarek, survivra à une tempête de sable et traversera la mer de sel avec pour ultime objectif d'inscrire Têhu à la plus grande course de dromadaires au monde à Abu Dhabi. Avec l'aide de Julia, Zodi va se démenner pour réaliser son rêve, faire de Têhu un champion et sauver sa tribu. La lumineuse beauté

des décors séduit! Il y a de l'aventure et de l'émotion. Une odyssée initiatique bon enfant! Un beau film à voir en famille! Durée 1 h 45, âge 6 ans, français.

SÉNÉGAL DU NORD AU SUD, AUX ORIGINES DE LA TÉRANGA

EXPLORATION DU MONDE
MARDI 14 MARS, 19 H

de Marc Temmerman. Au fil des kilomètres parcourus, le long des côtes de l'Atlantique, le Sénégal dévoile une beauté insoupçonnée sur des terres historiques. Diplômé en journalisme, Marc Temmerman entame sa vie par de nombreux voyages sac à dos à travers le monde. Il se lance ensuite dans une carrière de documentariste. Ses films, principalement diffusés sur Canal + et Arte, l'ont amené à voyager dans des conditions exceptionnelles. La traversée du désert du Ténére au Niger, le Moyen Orient de Gaza à Jérusalem. Pour Exploration du Monde, il a réalisé un premier reportage sur Cuba en 2018. Durée 2 h, âge voir site, vo s.t.

EMPIRE OF LIGHT

MERCREDI 15 MARS, 17 H 45
JEUDI 16 MARS, 20 H 15

de Sam Mendes avec Olivia Colman, Michael Ward. Le film se déroule dans une ville côtière anglaise au début des années 1980 et raconte une histoire captivante et touchante de la magie du cinéma. Une Olivia Colman magistrale dans le nouveau film de Sam Mendes. Un film émouvant et sensible! Durée 1 h 55, âge 14 ans, français.

65: LA TERRE D'AVANT

EN 4K
MERCREDI 15 MARS, 20 H 15

de Scott Beck avec Adam Driver, Ariana Greenblatt. Après un crash catastrophique sur une planète inconnue, le pilote Mills constate rapidement qu'il a atterri sur la Terre... il y a

65 millions d'années. Maintenant, avec une seule chance d'être sauvés, Mills et Koa, les seuls survivants, doivent se frayer un chemin à travers un territoire inconnu peuplé de dangereuses créatures préhistoriques dans une lutte épique pour survivre. Une chasse aux dinosaures surréaliste. Un film d'action captivant et haletant! Durée 1 h 33, âge 14 ans, français.

CHŒUR DE ROCKERS

CINÉ APRÈS-MIDI
JEUDI 16 MARS, 14 H 30

de Luc Bricault, Ida Techer avec Mathilde Seigner, Bernard Le Coq. Alex, chanteuse dont la carrière peine à décoller, accepte un drôle de job: faire chanter des comptines à des retraités, dans le cadre d'un programme social. Elle découvre un groupe de séniors au caractère bien trempé, qui veut tout faire sauf chanter des chansons pour enfants. Ce qu'ils veulent vraiment, c'est faire du rock! Grâce à son talent et sa persévérance, Alex va monter, dans le secret, la plus improbable des chorales. Le rock, c'est comme la jeunesse: un état d'esprit! Un film énergique qui fait du bien! Durée 1 h 31, âge 8 ans, français.

THE SON

JEUDI 16 MARS, 17 H 45

de Florian Zeller avec Hugh Jackman, Laura Dern, Anthony Hopkins. La vie trépidante de Peter avec sa nouvelle compagne Beth et leur bébé est bouleversée lorsque son ex-femme Kate débarque avec Nicolas, le fils de Peter. Agé de dix-sept ans et déscolarisé, Nicolas est mal dans sa peau. Il n'est plus cet enfant lumineux qui souriait tout le temps. Que lui est-il arrivé? Dépassée par les événements, Kate ne sait plus quoi faire. Peter va tout faire pour tenter de sauver son fils et lui redonner le goût de vivre. Florian Zeller nous livre un film troublant, fascinant et inoubliable! Durée 2 h 03, âge 14 ans, français.

AU ROYAL À TAVANNES

THE WHALE

VENDREDI 10 MARS, 17 H 30
DIMANCHE 12 MARS, 17 H
MARDI 14 MARS, 20 H

de Darren Aronofsky avec Brendan Fraser, Sadie Sink. Charlie, professeur d'anglais reclus souffrant d'obésité, tente de renouer avec sa fille adolescente pour une ultime chance de rédemption. Durée 1 h 57, âge 16 ans, vo s.t.

65: LA TERRE D'AVANT

VENDREDI 10 MARS, 20 H
SAMEDI 11 MARS, 21 H
DIMANCHE 12 MARS, 20 H

voir sous Cinématographe Tramelan.

ALIBI.COM 2

SAMEDI 11 MARS, 17 H
DIMANCHE 12 MARS, 14 H
LUNDI 13 MARS, 20 H

de Philippe Lacheau avec Philippe Lacheau, Tarek Boudali, Elodie Fontan. Après avoir fermé son agence Alibi.com et promis à Flo qu'il ne lui mentirait plus jamais, la nouvelle vie de Greg est devenue tranquille, trop tranquille. Plus pour longtemps! Lorsqu'il décide de demander Flo en mariage, Greg est au pied du mur et doit se résoudre à présenter sa famille. Mais entre son père escroc et sa mère ex-actrice de films de charme, ça risque fort de ruiner sa future union. Il n'a donc pas d'autre choix que de réouvrir son agence avec ses anciens complices

pour un ultime Alibi et de se trouver des faux parents plus présentables. Durée 1 h 35, âge 12 ans, français.

HALLELUJAH

MERCREDI 15 MARS, 17 H 30

de Daniel Geller avec Leonard Cohen, Bob Dylan, Jeff Buckley. Hallelujah, la chanson la plus connue de Leonard Cohen, a connu une longue genèse. Le compositeur s'est assis pendant cinq ans sur la chanson et a écrit au moins 150 vers – ce n'est qu'après qu'il était satisfait de son magnus opus. Mais il a été surpris par son label Columbia Records, qui a décidé de ne pas publier l'album en Amérique. Durée 1 h 58, âge 6 ans, vo s.t.

CREED III

MERCREDI 15 MARS, 20 H 15
JEUDI 16 MARS, 20 H 15

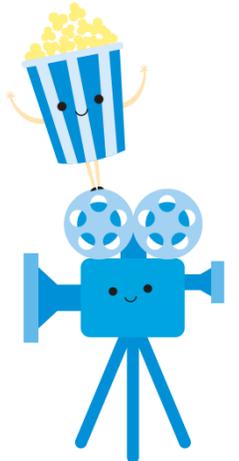
voir sous Cinématographe Tramelan.

LE PIRE VOISIN AU MONDE

JEUDI 16 MARS, 17 H 30

de Marc Forster avec Tom Hanks, Mariana Treviño, Rachel Keller. L'histoire d'Otto Anderson, un veuf grincheux pour qui la vie n'a plus de sens depuis qu'il a perdu sa femme. Otto est prêt à en finir, mais ses plans sont chamboulés par l'emménagement d'une jeune famille pleine de vie à côté de chez lui, et la rencontre de Marisol qui n'a, elle non plus, pas la langue dans

sa poche. Elle le met au défi de voir la vie autrement et l'amitié improbable qui naît ainsi bouleverse son monde. Une histoire touchante et drôle sur l'amour, le deuil et la vie, *A Man Called Otto* montre qu'on peut parfois trouver une famille là où l'on s'y attend le moins. Durée 2 h 06, âge 12 ans, français.



JOURNÉE MONDIALE DE PRIÈRE

Merci pour votre générosité!

Toute l'équipe de la Journée mondiale de prière de Tramelan vous remercie de tout cœur pour votre solidarité envers les femmes qui sont soutenues par nos différents projets. En effet, le montant de la collecte s'est élevé à 1000 francs. | mg



ASSOCIATION COUP DE CŒUR COUP DE POUCE

Assemblée générale ordinaire du 28 mars



Tous les membres de l'Association, ainsi que la population de Tramelan et environs, sont cordialement invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 28 mars à 20 h à l'Eglise évangé-

lique du Figuier, Grand-Rue 116 à Tramelan. Le comité remercie déjà toutes les personnes qui ont répondu favorablement à l'appel de don: cette générosité sera, comme de coutume, utilisée intégralement à des actions

en faveur des résidentes et des résidents du home et de la colonie d'habitation Les Lovières.

Au plaisir de vous retrouver nombreux à notre assemblée générale. | association coup de cœur

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Un 100^e anniversaire et des 90^{es}

La Municipalité est fière de pouvoir annoncer le 100^e anniversaire de l'une de ses citoyennes en 2023. Suzanne Vuille soufflera en effet de nombreuses bougies cette année. Le Conseil municipal souhaite d'ores et déjà le meilleur à M^{me} Vuille pour les 100 ans à venir. En 2023, dix-huit citoyennes et citoyens fêteront également un anniversaire important, leur 90^e. Dans l'ordre alphabétique, il s'agit de: Andreazzi Marceline, Barbezat Maria, Christen Marguerite, Gagnebin Jacqueline, Gindrat Sergy, Gindrat Stella, Hasler Hélène, Houllmann Yvonne, Imbernon Parades Salvador, Jobin Lily, Kummer Karin, Monbaron

Josine, Monje Martin Sara, Spycher Daniel, Tschirren Adelheid, Vuilleumier Martha, von Allmen Vreneli et Zürcher Jean.

Le Conseil municipal leur formule également ses vœux de longue vie! | cm

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

JURA BERNOIS TOURISME

Les visites guidées à dates fixes sont lancées



Photo: Cyrille Voirol

Le week-end du 11 mars annoncera le lancement des visites guidées à dates fixes organisées par Jura bernois Tourisme.

Jura bernois Tourisme propose cette année aux habitants, visiteurs, hôtes et à toute personne intéressée une série de visites guidées à date fixe de La Neuve-

ville et de Bellelay en français et en allemand. C'est l'occasion parfaite de découvrir les trésors d'architecture et d'histoire cachés que recèlent ces hauts lieux de rencontres culturelles du Jura bernois.

La première visite de La Neuveville aura lieu le samedi

11 mars à 14h. Le rendez-vous pour le départ de la visite est fixé devant le bureau de l'Office du Tourisme de La Neuveville (rue du Marché 4). La visite dure 1h30.

La première visite de Bellelay aura lieu le dimanche 26 mars à 14h. Le rendez-vous pour

le départ de la visite est fixé devant la porte principale de l'Abbatiale.

Programme La Neuveville

Samedi 11 mars, 14h; dimanche 2 avril, 14h; samedi 20 mai en allemand, 10h; dimanche 10 septembre, 14h;

dimanche 8 octobre en allemand 10h.

Programme Bellelay

Dimanche 26 mars, 14h; samedi 22 avril en allemand, 10h; samedi 23 septembre en allemand, 10h; samedi 21 octobre, 14h.

Visites pour les groupes

Il est toujours possible d'organiser une visite guidée sur demande pour les groupes. | jura.bernois.tourisme

Renseignements: Jura bernois Tourisme Moutier, 032 494 53 43 ou info@jurabernois.ch

RECETTE D'ICI

Tarte à la courge butternut, oignon rouge confit et chèvre frais



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux

INGRÉDIENTS

Pâte

50 g graines de sésame grillées et réduites en poudre*
220 g farine
125 g beurre froid en dés
½ cc sel
1 œuf
1 cs d'eau froide

Garniture

700 g courge butternut
2 gros oignons rouges
3 cs sirop d'érable
120 g fromage frais de chèvre ou de vache
2 branches de thym frais
Huile d'olive
Sel et poivre du moulin

Dorure

1 jaune d'œuf
1 cs graines de sésame

* Pour simplifier, faire la pâte avec 250 g de farine sans mettre la poudre de sésame



PRÉPARATION

Pâte sablée: verser la farine et la poudre de sésame dans une terrine, ajouter le beurre et le sel puis sabler le tout. Faire la fontaine, ajouter l'œuf et l'eau froide puis mélanger et former une boule. Aplatir un peu la pâte, l'emballer dans du papier film et la laisser reposer 1-2 heure(s) au frais.

Préchauffer le four à 200°C.

Garniture: peler la courge, l'évider et la couper en cubes. Les disposer

sur une plaque recouverte d'un papier de cuisson. Arroser d'une cuillerée d'huile d'olive et enfourner pour 20 minutes.

Peler et émincer les oignons rouges. Dans une poêle, les faire revenir dans une cuillerée à soupe d'huile d'olive jusqu'à ce qu'ils commencent à être translucides. Ajouter le sirop d'érable et cuire 3-4 min. en remuant de temps en temps. Saler légèrement, poivrer.

Préchauffer le four à 180°C.

Etaler la pâte sur une feuille de papier de cuisson. Etaler 60 g de fromage de chèvre frais (ou de vache) sur le fond de tarte en laissant un bord de 4 cm. Disposer les cubes de butternut et les oignons caramélisés sur le fromage. Rabattre les bords de la pâte sur la garniture. Parsemer de quelques feuilles de thym. Glisser le papier avec la tarte sur une plaque.

Battre le jaune d'œuf, badigeonner le bord de la tarte à l'aide d'un pinceau et parsemer de graines de sésame. Enfourner pour 30 minutes, dans le bas du four.

A la sortie du four, émietter le reste de fromage de chèvre (ou de vache) frais. Saler et poivrer.

Déguster chaud.

Rubrique offerte par



**Saint-Imier
Saignelégier**

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

La Nuit de la Chouette reportée au 25 mars à Nods

La sortie organisée par le Parc Chasseral à Nods dans le cadre de la Nuit de la Chouette a malheureusement dû être reportée du vendredi 10 mars au samedi 25 mars. La mauvaise météo (pluie et vent) annoncée pour ce vendredi rendait impossible la tenue de cette rencontre avec les chouettes et les hiboux de nos régions. Les participants déjà inscrits seront informés par email. Il reste toutefois encore des places pour cette sortie offerte par le parc naturel régional ouverte à toutes et tous, enfants compris.



Destinée à un large public, la Nuit de la Chouette est organisée tous les deux ans en Suisse romande depuis bientôt 30 ans. La manifestation connaît à chaque édition un très large succès. A la faveur d'une lampe frontale et de

bonnes chaussures, les participants s'engagent nuitamment en pleine nature et tendent l'oreille au chant des hiboux moyens ducs, chouettes hulottes et d'autres espèces de nos régions. La magie de la nature fait le reste.

La manifestation organisée par le Parc Chasseral aura lieu le samedi 25 mars à Nods de 18h à 22h. Au programme: présentation et découverte des espèces de rapaces nocturnes puis sortie au crépuscule sur le terrain à la recherche et

à l'écoute des espèces de nos régions. Avec un peu de chance, il sera possible d'entendre le chant de la hulotte, de la chevêchette ou du hibou moyen-duc. Un verre de l'amitié sera offert aux participants au retour de l'excursion. Le Parc

présentera par ailleurs le travail qu'il mène sur les arbres habitats et sur leur importance pour la fameuse chouette de Tengmalm.

Infos pratiques

- Rendez-vous le samedi 25 mars à 18h à la salle du Battoir de Nods;
- bonnes chaussures de marche, vêtements adaptés aux conditions météorologiques, lampe de poche (ou frontale) et pique-nique pour le souper. En cas de mauvais temps, la partie excursion peut être raccourcie, voire annulée. Les chiens ne sont pas admis;
- inscriptions obligatoires (places limitées) auprès de Jura bernois Tourisme à Saint-Imier, saintimier@jurabernois.ch ou au 032 942 39 42 jusqu'au jeudi 23 mars à 17h.

| parc naturel régional chasseral

Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53 400 habitants. | parc naturel régional chasseral

AGENDA

VENDREDI 10 MARS

- Concert du Jodlerclub, théâtre, halle polyvalente, La Ferrière, 20h15

SAMEDI 11 MARS

- Concert du Jodlerclub, théâtre, halle polyvalente, La Ferrière, 20h15

MERCREDI 15 MARS

- Cartons du Cœur du Jura bernois, de 8h30 à 11h, 079 656 36 00, www.cartons-du-coeur-jb.ch
- Conférence de l'Université des aînés de Bienne, aula de l'école primaire de la Poste, Bienne: Pierre Gresser, *Venise sérénissime, quelques aspects de la ville au Moyen Age*
- Carrefour d'entraide. Tout savoir sur les groupes d'entraide. Offre gratuite. Rue de la Gare 30, Bienne. Inscription sous info@infoentraide-be.ch ou 032 323 05 55. De 12h30 à 13h30

JEUDI 16 MARS

- jeudreLIVE, Kliffs, CCL, Saint-Imier, 20h

VENDREDI 17 MARS

- Apéro musical avec Reno Féroce, taverne, Espace Noir, Saint-Imier, 19h
- Concert de Binamé, théâtre, Espace noir, Saint-Imier, 21h

SAMEDI 18 MARS

- Soupe aux pois du ski-club Cortébert, ferme Steiner, dès 11h30

MERCREDI 22 MARS

- Cartons du Cœur du Jura bernois, de 8h30 à 11h, 079 656 36 00, www.cartons-du-coeur-jb.ch

- Conférence de l'Université des aînés de Bienne, aula de l'école primaire de la Poste, Bienne: Christian Giroud, *Le cannabis, une plante multiforme et multi-sage*

JEUDI 23 MARS

- Tramelan, il y a 100 ans. Repas, découverte de la presse de la Belle Époque, redécouvrir des bâtiments disparus, etc., musée du tour automatique, Tramelan, 19h
- Assemblée générale de Lignum Jura bernois, restaurant de la Place, Malleray, 18h30 précédée à 17h d'une visite de 2 immeubles en bois

VENDREDI 24 MARS

- Tramelan, il y a 100 ans. Repas, découverte de la presse de la Belle Époque, redécouvrir des bâtiments disparus, etc., musée du tour automatique, Tramelan, 19h

SAMEDI 25 MARS

- COUAC, carnaval de Péry, dès 10h
- Théâtre, Cie de l'Impolie, Jojo, CCL, Saint-Imier, 20h30
- Match au loto en faveur de la course des aînés de Sonvilier, salle communale, Sonvilier, 20h
- Psalmodie Chorale en concert, salle de la Marelle, Tramelan, 19h30
- Soirée folklorique, salle de spectacles, Corgémont, dès 20h
- Café-réparation et vide-tout, halle polyvalente, Cormoret, de 11h à 17h. Plus d'informations: seldelasuze@gmail.com

MERCREDI 29 MARS

- Cartons du Cœur du Jura bernois, de 8h30 à 11h, 079 656 36 00, www.cartons-du-coeur-jb.ch

- Conférence de l'Université des aînés de Bienne, aula de l'école primaire de la Poste, Bienne: Karim Erard, *Corée du Nord, le royaume ermite (2^e partie)*

JEUDI 30 MARS

- Soirée scrabble, CIP, Tramelan, 18h45
- Vernissage en présence de l'artiste François Vernot du livre *Patrimoine ? L'éloquence des murs*, centre culturel Le Royal, Tavannes, 18h

SAMEDI 1^{ER} AVRIL

- Vente de paroisse, centre communal, Péry, avec la participation de La Concordia, dès 11h
- Carnaval des enfants, Saint-Imier, dès 11h30
- Soirée vintage de la FSG Saint-Imier, salle de spectacles, Saint-Imier, dès 22h

MERCREDI 5 AVRIL

- Cartons du Cœur du Jura bernois, de 8h30 à 11h, 079 656 36 00, www.cartons-du-coeur-jb.ch
- Né pour lire, CIP, Tramelan, 9h30
- Cyberthé, EJE, Saint-Imier de 10h à 12h

EXPOSITIONS

- Facettes et facéties, exposition de Catherine Louis, CCL Saint-Imier, jusqu'au 12 mars, vendredi 14h-18h, samedi et dimanche 14h-17h
- Exposition de photographies de Daniel Stoelen, CIP, Tramelan, jusqu'au 31 mars. Lundi-vendredi 8h à 20h, samedi 15h à 20h
- Exposition collective *Femme !*, galerie Espace Noir, Saint-Imier, jusqu'au 8 avril

PATRIMOINE JURA BERNOIS

Un regard neuf sur le patrimoine régional

Un projet de Patrimoine Jura bernois se concrétisera dans le prochain numéro de la revue Intervalles. Pour susciter l'étonnement, provoquer le questionnement, causer l'admiration ou le débat, une série de 80 photographies d'artiste, accompagnées de textes, sera proposée sous forme d'interrogations. Sous le titre mystérieux *Patrimoine ? L'éloquence des murs* seront rassemblés les fruits des étonnements et des émerveillements du photographe

François Vermot au cours de ses séjours de découverte du Jura bernois.

Un projet passionnant, soutenu par de nombreuses communes de la région, qui rassemble des vues insolites du Jura bernois, d'est en ouest, du passé à aujourd'hui, à travers les paysages et le patrimoine bâti de nature agricole ou urbaine, résidentielle ou industrielle. Un livre qui, assurément, déniche la beauté là où elle se cache tout en réaffirmant que,

fondamentalement, elle réside dans l'œil de l'observateur.

Le vernissage aura lieu au Centre culturel Le Royal, à Tavannes, le 30 mars, à 18h, en présence de l'artiste et des personnes intéressées. La sortie de cet ouvrage est très attendue. Elle appartient à la liste des initiatives prises pour renforcer l'image de la région *Grand Chasseral!* | pour patrimoine jura bernois: pierre-lyves moeschler, pour la revue intervalles: julien steiner

PRO SENECTUTE

Randonnée

Jeudi 16 mars, l'Envers des Ecorcheresses

Rendez-vous: 13h à la gare de Moutier. Temps de marche et dénivelé: env. 3h30-4h, + 318/-649 m. Responsable: Frédy Mercerat 077 431 13 10.

Séjour de marche au Lukmanier (GR)

Du lundi 19 au mercredi 21 juin

Le col du Lukmanier est célèbre pour son paysage naturel unique, riche en trésors biologiques et historico-culturels. Découvrez avec nous les merveilles de cette réserve naturelle et géologique exceptionnelle!

Inscription jusqu'au 31 mars et renseignements au 032 886 83 80



Atelier nutrition

Mercredi 22 mars à Tavannes

Recueil de recettes, cinq sens, pyramide alimentaire, etc. Manger équilibré n'aura plus de secrets pour vous grâce aux activités ludiques qui vous seront proposées lors de cet atelier.

Inscription et renseignements au 032 886 83 80

Séjour accompagné en Alsace

Du lundi 29 mai au dimanche 4 juin

L'hôtel Au Nid de Cigognes vous accueille à Ostheim au cœur de l'Alsace. Profitez d'un espace wellness avec piscine couverte et chauffée, un sauna et un hammam. Un programme d'excursions variées vous permettra de découvrir cette magnifique région alsacienne. L'hôtel est réputé pour son accueil chaleureux et ses repas savoureux.

Inscription jusqu'au 10 avril et renseignements au 032 886 83 80

TEAM VALLON 

Les matchs de préparation se poursuivent



Match FC Azurri Bienne – Team Vallon C2H

Pour leur deuxième match amical, les juniors C2H du Team Vallon se sont rendus à Bienne pour y affronter le FC Azurri, par une température plutôt propice aux sports d'hiver. Une bonne entame de match permet aux visiteurs d'inscrire 2 buts dans les 10 premières minutes grâce à un bon pressing et une bonne présence dans les duels. Croyant sans doute que l'affaire allait être classée facilement, l'équipe du Vallon s'est reposée

sur ses lauriers et a totalement regardé son adversaire faire le jeu. Ainsi, à la pause, le score était passé à 5-2 en faveur de la formation biennoise.

Après le thé et une petite mise au point, les juniors du Team Vallon ont eu une belle réaction et ont inscrit 2 buts, revenant ainsi à 5-4. Malheureusement, une fois n'est pas coutume, une petite baisse d'intensité, quelques changements de joueurs et probable-

ment un manque de physique ont profité à l'adversaire qui ne s'est pas fait prier pour scorer à 4 reprises, la rencontre se terminant donc sur le score de 9-4. Il y avait certainement mieux à faire, mais face à une équipe qui, grâce au terrain synthétique, s'est entraînée dehors beaucoup plus souvent que le Team Vallon et a montré une plus grande constance dans l'effort, le résultat est somme toute assez logique. En effet, il

est difficile de l'emporter en ne jouant pleinement que par intermittence.

Juniors B

Les juniors B, auxquels s'étaient joints 2 juniors C1, ont disputé leur deuxième match amical contre leurs homologues de La Chaux-de-Fonds qui évoluent en C Youth League. Contrairement au premier match, leur performance a été moins bonne, car trop

de gestes approximatifs ont péjoré leur jeu. D'autre part, les jeunes Vallonniers étaient souvent en retard dans les duels et leurs tirs en direction de la cage adverse ont singulièrement manqué de précision. Les occasions étaient pourtant présentes, mais un seul but a récompensé leurs tentatives, pas assez pour pouvoir l'emporter. En effet, les jeunes Neuchâtelois ont profité de leurs occasions pour marquer

deux buts et ainsi sortir vainqueurs de cette rencontre amicale.

A la décharge des juniors du Team Vallon, ils sortaient d'une lourde semaine d'entraînement et la fatigue explique certainement leur prestation en demi-teinte. Cette défaite ne remet aucunement en cause le travail accompli et gageons que l'équipe sera prête pour entamer le championnat de la meilleure des manières. | jml

COURSE À PIED 

Un magnifique début de saison

Avant de parler de 2023, rappelons que Mickael Marti de Sonceboz avait terminé sa fin de saison 2022 en apothéose avec une 3^e place acquise lors de la plus grande course de Suisse qui est un peu sa course fétiche. Cette fameuse course de l'Escalade de Genève avait pour la 1^{re} fois une course junior avec un départ qui leur était dédiée (grâce à l'insistance de Pierre Morat envers les organisateurs) et filmée dans l'intégralité des 7,3 km où pas moins de 176 concurrents masculins se sont battus pour les places d'honneur. Finalement Mickael termine à 7 s de la 2^e place (derrière un coureur français de Lyon) et avec une petite marge de 2 s d'avance sur le 4^e, le local Maxwell Koulen du CHP Genève (un des meilleurs Suisses sur la distance du 1000 m avec un record personnel à 2'29'07). C'est dire la qualité de la concurrence lors de cette course réputée. En 12 participations, Mickael a terminé à 9 reprises sur le podium de sa catégorie d'âge, en précisant que dans les petites catégories il y avait jusqu'à 800 concurrents du même âge. Belle régularité.

A ne pas oublier également sa dernière victoire de l'année 2022 à la course de la Trotteuse à La Chaux-de-Fonds à mi-décembre. Par un froid glacial de -5 degrés, les participants devaient réaliser plusieurs boucles pour une distance totale de 7,6 km où il fallait faire très attention pour ne pas chuter. Mickael a donc joué avec succès l'équilibre pour terminer au 6^e rang scratch sur 1012 concurrents avec à la clef la victoire en junior et une très belle montre comme prix au vainqueur.

Pour 2023, grâce à de bons entraînements sur tapis de course, Mickael réalise un début de saison très prometteur: 21 janvier à Wankdorf, Mickael devient vice-champion bernois de cross sur 6 km; 28 janvier à Lausanne, 3^e en cross, cross toujours très relevé qu'il n'a jamais gagné en 6 participations; 4 février à Cortaillod, il gagne la course du Vignoble en catégorie élite sur 8,1 km (180 participants avec de très bons coureurs tels que Julien Fleury) en réalisant le 6^e meilleur temps des 20 dernières années; 12 février, il gagne le cross de Farvagny en junior, course qui comptait pour le championnat fribourgeois. Petite anecdote, étant donné qu'il courait en même temps que les catégories O40-O70, il devance le propriétaire du magasin qui le sponsorise David Girardet, vainqueur de la catégorie O40 (ancien vainqueur des 100 km de Bienne) et finalement il gagne en élite

et junior le 25 février la course de la Reusslauf sur la petite distance de 6 km.

A titre de conclusion, pour sa dernière année junior, Mickael va se concentrer sur les championnats suisses sur routes du 10 km à Uster (mars) et sur la course de montagne où il envisage une qualification pour les championnats du monde. Ces compétitions auront lieu début juin en Autriche. Cette qualification va se décider suite à un camp d'entraînement qui se tiendra à Macolin les 18 et 19 mars, puis une course qualificative le 23 avril à Interlaken. Suivra un camp d'entraînement pour les qualifiés en Autriche du 25 au 30 mai qui se déroulera sur le site des compétitions (à la charge des concurrents bien sûr). Autant dire que ces beaux objectifs ne seront possibles que grâce à une persévérance aux nombreux entraînements qui l'attendent d'ici là. Bonne chance à lui. | son coach



Mickael Marti lors du cross de Farvagny le 12 février dernier où il remporta la victoire

FOOTBALL CLUB ERGUËL 

Les choses sérieuses reprennent



Rigueur défensive envers Rabi Nsita souvent muselé par les défenseurs de Grenchen 15

Le FC Erguël va entreprendre le deuxième tour du championnat de 2^e ligue interrégionale ce week-end à Matran. On se souvient que lors du match d'ouverture, à fin août dernier, les hommes d'Alain Villard avaient arraché le match nul (3-3) dans les dernières minutes de jeu. Depuis cette entrée en matière quelconque, le FC Erguël s'est installé au beau milieu du classement (8^e sur 16) avec 21 points alors que le FC Matran occupe l'avant-dernière place avec seulement 8 points. Si au niveau comptable, l'avantage revient aux Imériens, la réalité du moment peut être toute autre. Les Fribourgeois ont pris le meilleur lors de leurs deux derniers matchs amicaux. A l'inverse, le FC Erguël n'a pas œuvré dans la sérénité, il a allié le bon et le moins bon durant sa préparation d'avant printemps. Pour les non-initiés, on signalera que cette mise en condition a débuté avant la mi-janvier, ceci pour signifier les efforts consentis. Cela mérite le respect pour des footballeurs amateurs. Le dernier test en vue de la reprise du champion-

nat opposait le FC Erguël au FC Grenchen 15, une formation évoluant dans le groupe 3 de la même ligue et classé lui aussi dans le milieu (inférieur 10/15) du classement. La rencontre fut de bonne qualité, avec un solide engagement phy-

sique proche de la réalité de la compétition. Défait de sur le score de 2-1, le FC Erguël s'est fait l'auteur d'une bonne prestation qui aurait tout aussi bien pu tourner à son avantage. Il a manqué aux Imériens une pointe de réalisme, ce qui ne fut pas le cas de leur adversaire, et une rigueur défensive, qui fut coupable et déterminante. Cela a offert le gain de cette rencontre de préparation à Granges (Grenchen 15). Nonobstant un classement à leur avantage, les Imériens ne sont à l'abri de rien, le match contre Matran semble des plus importants. | gde

2^e inter Grenchen 15 – Erguël | 2-1

Samedi 11 mars
2^e inter 16h: Matran – Erguël |

Allez consulter le site du FC Erguël sous fcerguel.ch

VOLLEYBALL CLUB 

| | |
|----------------------------------------|-------------|
| D 2° I. Tramelan – Delémont | 1-3 |
| D 2° I. Tramelan – La Suze | 2-3 (Coupe) |
| D 5° I. Tramelan – Val Terbi B | 3-0 |
| H 3° I. Tramelan – La Chaux-de-Fonds 2 | 3-2 |
| D M17 Tramelan A – La Suze | 0-3 |
| D M17 Tramelan B – VFM | 0-3 |
| D M17 Tramelan B – Courfaivre | 3-0 |

Vendredi 10 mars
D M17 19h, halle polyvalente: Vendline – Tramelan B

Samedi 11 mars
D 5° I. 19h, centre sportif de l'Oiselier B: Porrentruy – Tramelan

Dimanche 12 mars
D M23 13h, centre scolaire des Mûriers: Colombier – Tramelan

Lundi 13 mars
D M17 19h, école primaire: Courfaivre – Tramelan A

Mercredi 15 mars
H 3° I. 20h45, centre de culture et de sport: Courfaivre – Tramelan

Jeudi 16 mars
D M23 20h30, Mail 1: NUC 9 – Tramelan

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

La finale suisse pour les filles



Les filles en finale suisse et promues en SWHL B, entourées de leurs coaches, Serge Niederhauser (à gauche) et Christophe Augsburg

Au terme du tour de promotion, les Bats Girls se sont donné le droit de participer à la finale suisse du championnat SWHL D, elles sont aussi promues en SWHL B, premier objectif atteint. C'est contre les filles des Grisons du SC Celerina qu'elles devront batailler pour obtenir le titre de championnes suisses puisqu'au terme du tour de promotion, les deux premières formations classées sont promues et qualifiées pour cette grande finale suisse. L'avantage de la glace en revient aux filles de Saint-Imier puisqu'elles ont terminé en tête de ce tour de promotion.

Ce fut cependant très serré, c'est au profit d'un meilleur goal-averages qu'elles se sont évité un second déplacement dans les Grisons. Pour mémoire, il y a deux semaines elles avaient pris le meilleur sur ce même adversaire d'une petite longueur (1-2) à Saint-Moritz. C'est donc dire si la finale promet d'être très intéressante et captivante. Cela mérite un nombreux public.

Les U15A seconds du classement

Les boys du duo Ludovic Schneider et Johann Duplan sont arrivés au terme de leur compétition en décrochant un dernier succès face aux Fribourgeois du HC Les Griffons. En fait dans ce championnat, seul Delémont-Vallée est venu contrecarrer les plans des jeunes Imériens. C'est donc au très beau second rang qu'ils mettent fin à leur saison 22-23.

Finale suisse romande pour les U17A

C'est contre les Genevois de Trois-Chêne que la formation dirigée par Evan Vuilleumier devra jouer au meilleur des trois matchs, le premier ayant eu lieu durant la semaine. Il ne fallait rien lâcher pour obtenir l'avantage de la glace. En s'imposant 13 à rien lors du dernier match de championnat, les U17A se sont offert une belle répétition d'avant finale. Il y a juste à espérer que celle-ci n'eut pas été trop facile. Face au vain-

queur du groupe 2 les choses risquent de ne pas être aussi simples.

Les U20A en mauvaise position

Troisième équipe du HC Saint-Imier à disputer des finales, qu'ils jouent également au meilleur des trois matchs, les U20A ont pris un mauvais départ. En s'inclinant sèchement sur la glace de Forward-Morges, ils ont déjà le dos au mur. Le second match a eu lieu hier. Seul un succès leur permettrait de faire une nouvelle fois le déplacement de Morges ce samedi.

Les U13A et les U13Top l'emportent face à Fleurier

Deux matchs et autant de succès pour les U13 de Ludovic Zürcher. Des succès cependant plus ou moins équilibrés. On relèvera que les Top étaient menés 4-0 après le premier tiers-temps. Piqués au vif, ils se sont rebellés durant les deux périodes suivantes en enta-

mant une remontada assez impressionnante durant laquelle Fleurier n'y a vu que du feu. Le but de la victoire tombait à 53 secondes de la dernière sirène par la canne de Nino Schmid. De quoi rendre vert le coach de Fleurier qui ne s'attendait pas à cela en dégustant le premier thé.

Pour les U13A ce fut un peu moins mouvementé, mais indécis tout de même. Toujours dirigés par Ludovic Zürcher, les Imériens n'ont jamais été menés au score. Et c'est surtout dans l'ultime période qu'ils sont parvenus à se détacher lorsque Loïc Stengel inscrivait deux buts entre la 53^e et la 54^e minute de jeu. Nos amis de Fleurier ont accusé le coup, et finalement c'est tant mieux.

La fin de saison approche, le HC Saint-Imier anime vos week-ends

Le mois de mars, c'est l'appel du printemps, c'est aussi la fin de saison à la Clientis Arena. C'est l'occasion aussi

pour le HC Saint-Imier d'animer les derniers week-ends d'une saison qui aura fait des heureux et bien sûr de moins bons souvenirs. Mais dans l'esprit des pensionnaires, il y a toujours quelque chose qui nous rassemble. Que cela soit le tournoi populaire du samedi

11 mars, la Spielhofer Cup, additionnée de la finale suisse des filles, la Kinder Cup 2023 du dimanche avec les équipes d'Ajoie, Delémont-Vallée, La Chaux-de-Fonds et Lyss, on ne va pas s'ennuyer. Le week-end suivant, place au traditionnel Challenger Leuenberger qui clôturera définitivement la saison 2022-2023 à la Clientis

U13A Fleurier – Saint-Imier _____ 3-5
U13Top Saint-Imier – Fleurier _____ 5-4
U15A Saint-Imier – Les Griffons _____ 9-2
U17A St-Imier – SenSee-Future _____ 13-0
U20A Forward Morges – St-Imier _____ 8-2
Filles Meyrin – Saint-Imier _____ 2-10 (tour de promotion)
Filles Saint-Imier – Ambri-Piotta _____ 1-2 (tour de promotion)

Samedi 11 mars
 Filles 20 h : Saint-Imier – Celerina (finale suisse)
 U20A 20 h :

Forward Morges – Saint-Imier (év.)
 U17A 17 h 45 : Trois-Chêne – St-Imier
 U13Top 14 h 30 :
 Delémont-Vallée – Saint-Imier
 Tournoi populaire de 9 h à 15 h :
 Spielhofer Cup

Dimanche 12 mars
 Kinder Cup 2023 de 11 h à 15 h :
 tournoi U7 (école de hockey)
 à la Clientis Arena

Mercredi 15 mars
 U17A 20 h : St-Imier – Trois-Chêne (év.)

Samedi et dimanche 18 et 19 mars
 Challenger Leuenberger de 8 h à 19 h et de 8 h à 15 h



Une erreur s'est glissée dans l'édition précédente, c'est bien Renaud Heusler qui a été sacré meilleur défenseur du tournoi de Granby au Canada

FIT CHALLENGE PÉRY ET ENVIRONS

L'activité physique est bonne pour la santé

Le fit challenge a été mis sur pied il y a deux ans pour permettre à tout un chacun de se dépenser en plein air



Vous avez les fourmis dans les jambes avec le retour des températures un peu plus adaptées au sport en extérieur, vous avez envie de bouger et de vous faire du bien sans passer par la salle de sport et son abonnement, alors venez nous rejoindre sur la place rouge un samedi sur deux et un dimanche sur deux de 11h à 12h (semaine impaire, le samedi ; semaine paire, le dimanche). C'est gratuit et ouvert à tous, les exercices s'adaptent à chaque niveau.

Une petite équipe dynamique d'assidus qui ne demande qu'à grandir vous attend. Vous aurez besoin de votre tenue de sport, d'une natte de sol, de quoi vous hydrater et vous constaterez par vous-même le bienfait que cela vous apporte.

Cette semaine nous nous entraînons dimanche matin. Bienvenue à 11h. | n/

Infos au 079 580 79 16

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

EN FÉVRIER, L'INFLATION EST REPARTIE DE PLUS BELLE EN SUISSE

DEPUIS
AUJOURD'HUI
 C'EST PLUS CHER!

ALORS,
 METTEZ-MOI
 LE PAIN D'HIER,
 COMME D'HAB'!



Tony

GIRON JURASSIEN DES CLUBS DE SPORTS DE NEIGE ❄️

La Ragusa Ski Cup s'est terminée sur deux compétitions de slalom



Loïc Muller, photo: © Matthias Vauthier

Les deux manches finales de la Ragusa Ski Cup se sont disputées samedi 4 mars à Leysin (VD). En effet, quelques heures avant la Coupe Didier Cuhe, ce sont les skieurs licenciés de l'Arc jurassien qui avaient l'occasion d'en découdre une dernière fois dans le championnat régional sur deux slaloms. Comme tout au long de la saison, une trentaine d'enfants et une dizaine d'adultes sont passés par le portillon de départ.

Sur le stade de La Berneuse, Loïc Muller (SC Chasseral Dombresson/KU12) a particulièrement bien terminé son championnat en y ajoutant deux nouvelles victoires. Elles sont synonymes de carton plein puisque le jeune cadre du CRP Ski Alpin GJ avait déjà épinglé les six premières courses de la saison. Avec une régularité moins marquée durant le championnat, mais une double victoire samedi dernier, on note également les performances d'Elise Netuschill (SC La Chaux-de-Fonds/MU14) et d'Ombline

Wermeille (SC La Sagne/MU16) chez les filles, ainsi que d'Emilio Soprana (SC Chasseral Dombresson/KU14) chez les garçons.

Enfin, chez les dames, Maelle Clark (SC Chasseral Dombresson) n'a pas démerité en remportant elle aussi les deux courses finales de la Ragusa Ski Cup. Sans concurrente cette fois-ci, celle qui avait déjà remporté cinq victoires cette saison a par ailleurs signé des chronos honorables sur les deux parcours de slalom en s'adjugeant le scratch féminin à chaque fois. Vous trouverez tous les résultats de cette journée du 4 mars sous www.swiss-ski-kwo.ch.

Podium du général de la Ragusa Ski Cup à la Fête du Ski

La remise des prix du classement général de la Ragusa Ski Cup 2023 se déroulera lors de la Fête du Ski du Giron Jurassien des clubs de sports de neige le 17 juin à Chézard (organisation SC Chasseral Dombresson). |mv

CLUB DES PATINEURS DE SAINT-IMIER 🛼

La saison se termine

Voici les derniers résultats de la saison que nos compétitrices ont obtenu le week-end dernier lors de la Zaehring

Cup du côté de Fribourg: catégorie Bronze B1, Elisa Marcuzzi 5° et Anaé Schluemp 6°; catégorie Interargent ARP,

Sarah Comisso 3°; catégorie Bronze A, Lili Golay 14°. Nous félicitons toutes nos patineuses pour leur performance.

Tests internes

Les traditionnels tests internes ont eu lieu le vendredi 24 février et le samedi 25 février, du test bisounours en passant par celui de la 1^{re} et 2^e étoile. Ce sont des enfants qui se sont mis en évidence et qui ont démontré toute la dextérité sur glace devant un juge officiel de patinage artistique en la personne de Bastien Waeber. Pas toujours facile. A la fin, c'est l'occasion de féliciter tous ces patineurs et patineuses en herbe pour l'obtention d'un magnifique diplôme.

Pour finir en beauté

N'oubliez pas le gala de patinage de fin de saison. Après deux années blanches, nous sommes heureux de vous inviter le vendredi 17 mars à 19h30 à la Clientis Arena à notre spectacle *Faisons le voyage ensemble*. |jpm



Etoiles 1 et 2: 1^{er} rang Louane Châtelain, Elisa Magri; 2^e rang Luna Gerber, Margaux Rossel, Enora Müller



Bisounours et étoile 1: 1^{er} rang Aymeric Singer, Livia Zimmermann, Lili Kohler; 2^e rang Leyna Burgat; Zoé Bigalke



Bisounours: 1^{er} rang: Shana Châtelain, Elsa Marti; 2^e rang: Kadidja Moura Barry, Brooke Bouama, Maram Darraje, Elora Vogelbacher, Kim Marti (manquent Robert Manea et Jade Manesse)

FSG SAINT-IMIER ❄️

175^e assemblée générale



De gauche à droite: Marilyn Gisler, Elisabeth Fritz, Véronique Tellenbach, Dimitri Gianoli, Jocelyne Gindrat, Valérie Gianoli, Jacqueline Bühlmann



Amy-Lou Terraz récompensée par le challenge Montandon

Vendredi 24 février, tous les membres, ainsi que les autorités municipales et l'Association des sociétés locales étaient invités à la salle de spectacles pour une assemblée générale spéciale 175^e anniversaire.

Le comité directeur composé de Nathalie Bifrare, Véronique Tellenbach, Catherine Moser et

Brigitte Rosselet a volontairement raccourci l'ordre du jour, afin de laisser place à la partie récréative le plus rapidement possible.

Plusieurs membres ont été félicités pour leur jubilé. 10 ans pour Elisabeth Fritz et Valérie Gianoli, 20 ans pour Marilyn Gisler, 40 ans pour Jocelyne Gindrat et Dimitri Gianoli, 50 ans pour Elisabeth Meyrat et 60 ans pour Jacqueline Bühlmann.

Quant à Véronique Tellenbach, elle a été nommée membre d'honneur pour tout le travail fourni depuis de longues années. Encore félicitations à elle. Cinquante-six gymnastes ont reçu un cadeau en récompense de leur assiduité aux entraînements et au comité.

Le challenge Montandon récompensant le membre entre 12 et 20 ans le plus méritant a été remis à Amy-Lou Terraz entre autres pour sa 3^e place au lancer du poids lors des championnats régionaux ouest et à sa participation à la finale suisse de l'UBS Kids club à Zurich. Bravo à elle.

Les comptes de la société sont sains, mais seule la mise sur pied de manifestations nous permet de maintenir des cotisations aussi basses. Seule ombre au tableau, le manque d'aide-moniteur pour nos groupements jeunesse. Nous recherchons de toute urgence

3 personnes pour seconder nos monitrices le mardi soir, le mercredi matin et le vendredi soir le temps d'une heure. Vous trouverez des infos supplémentaires sur notre site www.fsg2610.ch et vous pouvez contacter les monitrices. Merci pour votre aide.

Après l'assemblée, toutes les personnes présentes ainsi que les parents de nos membres jeunesse étaient invités pour un repas raclette de chez Spielhofer. Lors de la soirée, résumé de l'année anniversaire, diaporama, album photo et histoire de la FSG étaient au programme. Chacun a pu raconter ses anecdotes, ses souvenirs, ses exploits. Une très belle soirée. Merci à tout le comité pour votre travail durant toute l'année.

Rendez-vous à tous

Le 1^{er} avril, le carnaval des enfants reprendra ses quartiers sur la place du marché dès 11h30, le 29 avril ce sera au tour de la Nuit du volley avec des équipes de 3 joueurs dans 3 catégories: touristes (1 homme ou 1 licencié au maximum sur le terrain) / hommes / licenciés (1 homme au maximum sur le terrain), les inscriptions sont à faire chez carlapatrici@freitas@gmail.com. Puis le 27 août ce sera le tour d'une nouvelle édition de la balade gourmande. |nb

URGENCES

LOISIRS

COMMUNES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER Du 10 au 16 mars : Pharmacie Amavita, 032 941 21 94. Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45. **TRAMELAN** Du 10 au 16 mars : Pharmacie Amavita, 058 878 23 50. Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45. *Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT 24 heures sur 24 : 0900 900 024, www.cabinet-durgencesbienne.ch. **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24 032 941 37 37. **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine : 18 h-8 h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés : 24 heures sur 24.

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIER 0800 225 500. **PAR8** 0848 778 888.

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE, SOINS EN DIABÉTOLOGIE 079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch, www.samaidd.com. **SASDOVAL SAINT-IMIER rue de Jonchères 60** 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch, www.sasdoval.ch. **SERVICE DU BAS-VALLON** 032 358 53 53, tél. national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch.

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN RUE DU PONT 20 Jeudi : 16 h-18 h, vendredi : 17 h-21 h.

BIBLIOBUS UPJ

ROMONT ENTRÉE DU VILLAGE Vendredi 24 mars : 16 h-17 h. **FRIN-VILLIER ENTRÉE DU VILLAGE** Mardi 21 mars : 16 h 15-17 h. **PLAGNE ANCIENNE ÉCOLE PRIMAIRE** Vendredi 24 mars : 17 h 30-19 h 15. **VAUFFELIN PLACE DU VILLAGE** Vendredi 24 mars : 14 h 30-15 h 30. **ORVIN CENTRE DU VILLAGE** Mardi 21 mars : 17 h 45-19 h 30. **SONCEBOZ COMMUNE** Mardi 28 mars : 16 h 30-19 h 30. **CORGÉMONT GARE** Mardi 4 avril : 15 h 15-17 h. **LA FERRIÈRE COMMUNE** Samedi 11 mars : 9 h 45-11 h 45. www.bibliobus.ch

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET COLLÈGE Mardi : 17 h-18 h 30. **CORTÉBERT ÉCOLE, REZ-DE-CHAUSSÉE** Mercredi : 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h. **COURTELARY COLLÈGE** Lundi : 15 h-17 h 30, mardi : 17 h-19 h, jeudi : 15 h-16 h 30, vendredi : 9 h 30-10 h 30. **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 6.** Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages. Horaire : mercredi : 14 h-18 h, jeudi : 9 h-18 h, vendredi : 9 h à 19 h. 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliotheque, catalogue en ligne : nouveautés. **SONVILIER COLLÈGE** Lundi : 17 h 30-19 h 30, mercredi : 16 h-18 h. **PÉRY-LA HEUTTE COLLÈGE** Mardi : 15 h 15-17 h 15, jeudi : 17 h-19 h. **VILLERET RUE PRINCIPALE 20** Mardi : 9 h-10 h, 15 h-18 h. Jeudi : 18 h 15-19 h.

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE Mercredi : 13 h-19 h, jeudi : 13 h 30-18 h, vendredi : 15 h-21 h, 032 485 70 44, 076 710 67 43, <https://pery-laheutte.ch/liste-et-annuaire/centre-animation-jeunesse-ca/>

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER rue du Midi 6 Sur rendez-vous, en principe. Lundi et mercredi : 9 h-17 h. 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **MÉMOIRES D'ICI SAINT-IMIER rue du Midi 6** Lundi et jeudi : 14 h-18 h, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

CENTRES NORDIQUES

BUGNENETS-SAVAGNIÈRES cnbs.ch, www.skidefond.ch. **LES PRÉS-D'ORVIN - CHASSERAL** Ecole de ski, locations et piste éclairée, 032 322 66 26, www.loipen.ch.

CHEZ CAMILLE BLOCH

COURTELARY GRAND-RUE 21 Parcours Découverte : me-di : 9 h 30 h-18 h (dernière entrée à 16 h 30). Le Shop et Le Bistrot : me-di : 9 h 30-18 h. La place de jeux : me-di : 9 h 30-18 h. 032 945 13 13, welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch.

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 1 Ma : 16 h-18 h, accueil en cas de besoin/projets. Me : 14 h-18 h, activités diverses (voir site internet). Je et ve : 15 h 15-18 h, accueil adolescents 10-17 ans, 032 940 12 17, espacejeunesse@saint-imier.ch, www.e-j-e.ch, [espacejeunesseerguel](https://www.facebook.com/espacejeunesseerguel), [espacejeunesseerguel](https://www.instagram.com/espacejeunesseerguel).

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe 55 ans et plus, dames et messieurs. Gym Tonic : me 14 h-15 h, gym Fit : me 8 h 15-9 h 10, gym Seniors : me 9 h 15-10 h 10. Danielle Beraldo, 079 105 40 34. **CORMORET SALLE DE GYM** Gym des aînés Bel Automne les ma : de 9 h à 10 h 15. rens. : Fifi, 032 944 18 02. Gym-parents : me 10 h-11 h, rens. : Catherine Hugué, 079 713 01 84. **COURTELARY SALLE DE GYM** Gym dames, lu : de 19 h 30 à 20 h 30. Volley dames, entraînement, me : de 20 h à 22 h, rens. : feminasportsfsc@gmail.com. Gym des aînés, me : de 14 h à 15 h, rens. : 032 944 18 02. **ORVIN HALLE** Lu : 16 h 30. **PÉRY-LA HEUTTE** Lu : 14 h 15 à la halle de Péry, sa ou di : 11 h-12 h à la place rouge. Leçons ouvertes à tout le monde. **PLAGNE CENTRE COMMUNAL** Lu : 19 h 45 (sauf vacances scolaires). **SONCEBOZ HALLE DE GYM** Ma : 19 h 30-20 h 30, 60 fr./an, étudiantes 30 fr./an, ladyfitsonceboz@gmail.com. **VILLERET HALLE DE GYM** Gym des aînés, lu : de 17 h à 18 h.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 6 Me et ve : 15 h-18 h, rens. : info@ludotheque-saintimier.ch, 077 456 82 00, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque.

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN CHEMIN DES LOVIÈRES 13 1^{er} samedi du mois : 9 h-12 h, lu-ve : 13 h-18 h, me : 13 h-20 h, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch.

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES CHAPELLE Rés. 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **LONGINES SAINT-IMIER** Lu-ve : 9 h-12 h, 14 h-17 h, rés. recommandée. **MUSÉE DE SAINT-IMIER RUE SAINT-MARTIN 8** 032 941 14 54 musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch. **MAISON DES SARRASINS ORVIN au cœur du village** Ouvert sur dem., entrée libre, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch.

PATINOIRES

PATINOIRE NATURELLE SONCEBOZ Impasse des Corneilles 2 Michèle Perrenoud, 032 489 33 50. **CLIENTIS ARENA SAINT-IMIER** Beauregard 4 clientisarena.ch. **ZURICH ARENA TRAMELAN** Les Lovières 11 032 487 41 09.

SKI ALPIN

BUGNENETS-SAVAGNIÈRES www.chasseral-snow.ch, école suisse des sports de neige : 079 611 79 91. **PRÉS-D'ORVIN** www.presdorvin-ski.ch. **TRAMELAN** 032 487 52 66, www.teleski-tramelan.ch.

SKI CLUB COURTELARY

GARDIENNAGE 11 et 12 mars assurés par Jean-Pierre Etique et Nicolas Mermod. Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer !

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC : 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture :

lundi-jeudi 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h, vendredi 7 h 30-12 h

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h. Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h. 032 485 01 53, avs@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi : 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h. Mardi-jeudi : 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h. Vendredi : 8 h 30-11 h 30. Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi : 15 h-18 h, mercredi : 14 h 30-16 h 30, jeudi : 9 h 30-12 h. Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration : 032 944 15 13, mairie : 032 944 20 71, voyer : 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Lundi et mardi : 10 h-12 h. Jeudi : 10 h-12 h, 16 h-18 h. Rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax : 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Fermé le lundi 13 mars. Lundi-jeudi : 7 h 30-11 h 45 (après-midis sur rendez-vous préalable), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi-vendredi : 10 h-12 h, mardi et jeudi : 16 h-17 h 30. Rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat : info@laferriere.ch, finances : commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi : 16 h-18 h. Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi : 16 h-18 h (permanence maire : 17 h 30-18 h 30), mercredi : 10 h 30-12 h, jeudi : 16 h-18 h, vendredi : 10 h 30-12 h. La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h. Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h, Grand-Rue 54,

2603 Péry, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30. Mardi-vendredi : 8 h-12 h. Rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax : 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mercredi : 11 h-13 h, 16 h-18 h. Route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIER** Lundi et mercredi : 9 h-11 h 30, 14 h-17 h. Mardi : 14 h-17 h. Jeudi : 14 h-18 h. Vendredi : 9 h-16 h Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, fax : 032 942 44 90, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi : 15 h-17 h. Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax : 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi : 8 h-12 h, 16 h-18 h. Mardi, mercredi et jeudi : 8 h-12 h, 16 h-17 h 30. Vendredi : 8 h-12 h. Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax : 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. **SONVILIER** Heures d'ouverture du guichet : mardi et mercredi : 8 h-12 h, jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30. Permanence téléphonique : lundi, mardi, mercredi : 10 h-12 h, jeudi : 10 h-12 h, 13 h 30-15 h 30. Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax : 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86. Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66. Ecole de Mt-Soleil « Aux Pruts » : 032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45. Mercredi : 14 h-16 h 45. Jeudi : 9 h-11 h 45, 14 h-18 h. Vendredi : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h. Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax : 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Lundi-jeudi : 9 h-12 h. Rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

Délais de remise des publications

Sport, Utile et Paroisses : lundi soir
Officiel : mardi 12 h
Rédactionnel et Annonces : mercredi 9 h

Tarif des annonces

www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/

Abonnement annuel : 99 fr.

imprimé en suisse

DIVERTISSEMENT

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 4 | 6 | 7 | |
| | | 8 | | 6 | |
| | | | 1 | 9 | 4 |
| 7 | 1 | 3 | | | |
| | | | 5 | 9 | 6 |
| | 9 | 5 | 7 | | |
| | 5 | | | 8 | |
| | 4 | 1 | 2 | 3 | 5 |

© raetsel.ch 1728959

SUDOKU Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3.

MOTS FLÉCHÉS Les définitions sont placées directement dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

| | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|---|---|
| Investisseur Spécialité créole | Dieu du Soleil égyptien | Couvert de maquillage | Rendu moins viril | Le petit écran Vestiges | Pâtes garnies | | |
| | 1 | Couvre-chef plat Prononcera | Mixa | | 5 | | |
| Pas de bonne heure | | Partager Prénom de Ferré | Acceptable | | | | |
| Qui admet d'autres opinions | | | | | Écrivain suisse (Paul) | | |
| | | | 2 | | | | |
| | | Déséquilibré Précise | | 3 | | | |
| Presque au nord Absolument pas | | | Pas debout Balle à remettre | | | | |
| Ruban portant une devise | Île italienne Nigaud | | | 4 | Basse température | | |
| | | | | | Race de cheval française | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Friction | | | | | | | |
| Vient d'être | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 4 | 3 | 6 | 5 | 9 | 7 | 1 | 8 |
| 8 | 9 | 1 | 7 | 3 | 4 | 5 | 2 | 6 |
| 7 | 6 | 5 | 2 | 1 | 8 | 4 | 3 | 9 |
| 6 | 8 | 7 | 3 | 9 | 5 | 1 | 4 | 2 |
| 4 | 1 | 2 | 8 | 7 | 6 | 3 | 9 | 5 |
| 5 | 3 | 9 | 4 | 2 | 1 | 6 | 8 | 7 |
| 1 | 2 | 8 | 5 | 6 | 3 | 9 | 7 | 4 |
| 9 | 5 | 4 | 1 | 8 | 7 | 2 | 6 | 3 |
| 3 | 7 | 6 | 9 | 4 | 2 | 8 | 5 | 1 |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| G | R | S | O | S | R | E | N | I | R | T | I | V | |
| A | A | K | K | E | U | M | S | M | Z | N | P | C | |
| E | U | V | R | P | E | O | M | R | E | J | | | |
| T | R | O | V | Y | R | R | E | P | H | I | W | Z | |
| V | O | R | E | S | E | T | O | U | E | J | A | N | |
| U | C | R | A | W | I | S | J | H | E | X | P | W | |
| T | H | J | I | O | E | A | T | Z | Y | V | X | G | |
| R | S | O | T | F | E | L | O | Q | K | N | C | F | K |
| O | Z | K | G | E | L | F | L | O | D | W | C | F | |
| L | T | C | E | S | V | A | E | J | S | P | G | I | X |
| L | Z | J | S | N | U | B | Y | O | K | T | Y | T | |
| Z | T | O | N | N | E | A | R | E | N | C | A | N | |
| M | C | A | B | A | V | R | W | O | F | U | D | I | |
| O | I | J | M | U | A | R | E | X | Y | T | F | | |

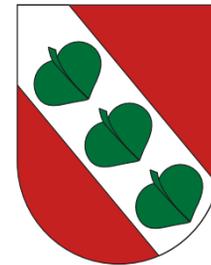
Solutions de la semaine dernière

Rubrique offerte par

A. Di Donato & Fils sàrl
Entreprise de peinture

Gypserie - Façades
Tapisseries - Isolation de façades
Location d'échafaudages
Transformations

2608 COURTELARY
032 944 12 47
079 432 07 74



Corgémont



Avis de construction eBau 2023-4046

Requérants: Yann et Muriel Bettinelli, rue de l'Envers 9F, 2605 Sonceboz.
Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand Rue 79, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelle N° 785, au lieu-dit: « Chemin du Chevreuil 11 » commune de Corgémont.
Projet: modification de la façade sud (création d'une porte-fenêtre).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone d'habitation 2 (H2).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2023, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 10 mars 2023

Le Secrétariat municipal

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 227/2022 eBau 2022-16110

Requérante: Municipalité d'Orvin, La Charrière 6, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Viret Architectes SA, Martial Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.
Emplacement: parcelle N° 678, au lieu-dit: « Les Oeuches 15 », commune d'Orvin.
Projet: implantation d'un point de collecte des déchets ménagers (container semi-enterré) et aménagement d'une place de collecte des déchets recyclables, parcelle N° 678, au lieu-dit: « Les Oeuches 15 », commune d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: Zup Ca.
Dérogations: art. 80 LR et 10 RAC.

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 2 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 214/2022 eBau 2022-14580

Requérante: BKW Energie SA, route de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.
Emplacement: parcelles N°s 2418, 2544 et 2584, aux lieux dits: « La Goutte et Le Petit Moulin », commune d'Orvin.
Projet: pose d'un tube souterrain pour l'alimentation en électricité de la cabine de distribution existante N° 3, en remplacement de la ligne aérienne qui sera démontée. Ce renforcement est nécessaire du fait de la construction d'une centrale de production photovoltaïque prévue par le propriétaire de la parcelle 2418.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).
Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: François Aufranc, Le Sentier 7, 2534 Orvin.
Auteur du projet: François Aufranc, Le Sentier 7, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: François Aufranc, Le Sentier 7, 2534 Orvin.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure sur la parcelle N° 2147 sise au lieu-dit « Le Sentier » 7 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 3 avril 2023 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 3 mars 2023

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Anne-Christine et Jean-Luc Hauser-Léchet.
Auteurs du projet: Anne-Christine et Jean-Luc Hauser-Léchet.
Propriétaires fonciers: Anne-Christine et Jean-Luc Hauser-Léchet.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure sur la parcelle N° 249 sise au lieu-dit « L'Eaubelle » 24 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 3 avril 2023 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 3 mars 2023

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 126/2022 eBau 2022-6798

Requérante: Association Marguerite, Pierre Schaller, Président, route de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.
Emplacement: parcelle N° 1720, au lieu-dit: « Forêt de Sor Neuchâtel », commune d'Orvin.
Projet: balisage de parcours équestre faisant suite à la modification du tracé sur la Commune d'Evilard.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 mars 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 158/2022 eBau 2022-10016

Requérante: Municipalité de Péry-La Heutte, Grand-Rue 54, 2603 Péry.
Emplacement: parcelles N°s 485, 486, 489 et 1090, au lieu-dit: « La Talvonne », Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: remplacement de la conduite d'eau et remplacement d'une chambre de captage nouvelle construction type D-3000 DE 2M + suppression d'une chambre.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zones de protection: périmètre de protection du paysage N° 9 « La Talvonne », prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC, 18 al. 1bis et 20 LCPN) et IONF N° 439002.
Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).
Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Renan



Avis de construction eBau 2023-1097

Requérant: Fabien Bühler, Envers des Convers 48, 2616 Renan.
Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.
Adresse du projet: parcelle N° 335, Envers des Convers 48, 2616 Renan.
Descriptif du projet: remplacement de la chaudière à bûches existante par une chaudière à copeaux de bois avec silo (bâtiment N° 48). Construction d'un hangar à copeaux de bois en annexe de la remise et stabulation existante (bâtiment N° 48a).
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone agricole.
Dérogation: –
Zone / périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 3 mars au 3 avril 2023 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 3 mars 2023

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Avis de construction 22-99 eBau 2022-17471 dossier eBau 112125

Adresse du projet: BF 480, rue de la Société 8, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: construction d'un balcon en façade sud (deuxième étage).
Maître d'ouvrage: Ivan Dupraz-Dange, Ch. des Ribaudes 42, 2000 Neuchâtel.
Auteur du projet: Matthieu Tanner architecte Sàrl, rue du Puits 36, 2610 Saint-Imier.
Zone d'affectation et de construction: ZHhd C3b .
Dérogation: –
Périmètre protégé: ensemble structuré 1.
Objet protégé: –
Dépôt public: du 3 mars au 3 avril 2023 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862>

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 mars 2023

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction 22-107 eBau 2022-18620 dossier eBau 114591

Adresse du projet: BF 179, rue Temple 6, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: transformation de la discothèque du 1^{er} étage en appartement, aménagement d'un appartement dans les combles, création de balcons, création de lucarnes et modification des ouvertures en façade.
Maître d'ouvrage: Garage du Midi SA, Etienne Geiser, rue du Midi 49, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Baptiste Langel, Pas. de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C4b.
Dérogation: 9.2 annexe III RAC (distance entre la lucarne et l'arête de la façade).
Périmètre protégé: périmètre de protection et de conservation du site bâti. Périmètre de protection archéologique.
Objet protégé: –
Dépôt public: du 3 mars 2023 au 3 avril 2023 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862>

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 mars 2023

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Retrouvez le journal
de la semaine dernière
sur notre site internet

[BECHTEL-IMPRIMERIE.CH](https://www.bechtel-imprimerie.ch)

Avis de construction 23-17**eBau 2023-3840 dossier eBau 135328****Adresse du projet:** BF 959, Mont-Soleil 138, 2610 Mont-Soleil.**Description du projet:** assainissement thermique des façades sud et est.**Maître d'ouvrage:** Michèle Monnerat-Sauvageot, Mont-Soleil 138, 2610 Mont-Soleil.**Auteur du projet:** MBR Architectes SA, Baptiste Langel, pas. de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.**Zone d'affectation et de construction:** HZ.**Dérogation:** art. 24 LAT.**Périmètre protégé:** –**Objet protégé:** –**Dépôt public:** du 10 mars 2023 au 10 avril 2023 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862>.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 mars 2023

Le Chef du service urbanisme et mobilité:
Nicolas Vuilleumier

Sauge**Ordonnance communale sur les déchets****Entrée en vigueur**

Lors de sa séance du 28 février 2023, l'exécutif de la Commune municipale de Sauge a adopté l'ordonnance sur les déchets. Cette ordonnance entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre un acte législatif communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sauge, le 1^{er} mars 2023*Le Secrétariat municipal***Sonceboz-Sombeval****Avis de construction****eBau 2023-3678****N° Commune:** 0123**Requérant:** Claude Nicolich, rue du Soleil 8, 2605 Sonceboz-Sombeval.**Auteur du projet:** Solar Conseil Sàrl, Julien Corbat, Champ du Ritat 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.**Emplacement:** rue du Soleil 8, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle 713.**Projet:** installation de panneaux photovoltaïques sur le pan est, ouest et sud ainsi que contre la barrière.**Dimensions:** selon plans déposés.**Construction:** selon plans déposés.**Zone:** H2.**Dérogation:** néant.**Périmètre protégé:** néant.**Objet protégé:** néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques,

les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 3 mars 2023

*Le Bureau communal***Avis de construction****eBau 2023-3782****N° Commune:** 0223**Requérants:** Carole et Steve Merlino, Champ de la Pierre 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.**Auteur du projet:** Mathieu Gerber, rue Rosselet Challandes 4, 2605 Sonceboz-Sombeval.**Emplacement:** Champ de la Pierre 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle 1055.**Projet:** transformation, mur en blocs granit / pare-vue / garde-corps / avant-toit / portail.**Dimensions:** selon plans déposés.**Construction:** selon plans déposés.**Zone:** H2.**Dérogation:** néant.**Périmètre protégé:** néant.**Objet protégé:** néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 3 mars 2023

*Le Bureau communal***Sonvilier**

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 171/2023
eBau 2023-11794**Requérants:** Fabienne et Patrick Roth, Sous les Roches 179, 2615 Sonvilier.**Auteur du projet:** LB Planification Sàrl, Lauranne Noir-Wermuth, Place du Regent 1, 2523 Lignières.**Emplacement:** parcelle N° 941, au lieu-dit: «Sous les Roches 179», commune de Sonvilier.**Projet:** demande après-coup concernant l'installation de deux containers pour le stockage de bois déchiqueté pour le chauffage.**Dimensions:** selon plans déposés.**Construction:** selon plans déposés.**Zone:** agricole.**Dérogations:** art. 24 LAT et 25 LC Fo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2023

*La préfète: Stéphanie Niederhauser***Tramelan**

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 250/2022
eBau 2022-18786**Requérante:** Pecitrane Machines SA, Grand-Rue 5, 2720 Tramelan.**Auteur du projet:** KWSA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.**Emplacement:** parcelle N° 446, au lieu-dit: «Grand-Rue 6», commune de Tramelan.**Projet:** rénovation des façades, construction d'un étage supplémentaire pour la création de locaux de travail et installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.**Dimensions:** selon plans déposés.**Construction:** selon plans déposés.**Zone:** A12 «Fin Varines».**Dérogation:** art. 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 mars 2023

*La préfète: Stéphanie Niederhauser***Villeret****Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet**

Le Conseil municipal de Villeret, vu l'article 13 du règlement sur la protection des données (RPD) de la commune municipale de Villeret, du 13 juin 2022, arrête:

Art. 1 Non-publication des fichiers sur Internet

Le Conseil municipal renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Ainsi délibéré et arrêté par le Conseil municipal de Villeret le 6 mars 2023

*Au nom du Conseil municipal**Le Président: R. Habegger**Le Secrétaire: T. Sartori***Canton de Berne**

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Prescriptions d'estivage 2023

Les prescriptions d'estivage 2023 du canton de Berne ont été mises en ligne sur le site Internet de l'Office des affaires vétérinaires cantonal et seront publiées dans la prochaine Feuille officielle (semaine 10).

Les dispositions relatives au pacage frontalier, à l'utilisation des médicaments vétérinaires ainsi qu'aux mesures d'hygiène et de protection des animaux pour l'estivage 2023 sont également disponibles sur le site www.be.ch/estivage.

Berne, le 10 mars 2023

*Le vétérinaire cantonal:**Dr méd. vét. Reto Wyss*

CONSEIL-EXÉCUTIF

Révision de la législation sur les constructions: entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023

La législation bernoise sur les constructions a été révisée pour rationaliser la procédure d'édiction des plans et lui donner une orientation plus partenariale. La révision prévoit également de nouvelles règles pour la consultation de la Commission de protection des sites et des paysages. Le Conseil-exécutif a décidé que les nouvelles dispositions entreraient en vigueur le 1^{er} avril 2023. Il met ainsi en œuvre les mesures décidées par la Direction de l'intérieur et de la justice et l'Association des communes bernoises pour optimiser la procédure d'édiction des plans.

Fin 2020, la Direction de l'intérieur et de la justice et l'Association des communes bernoises réunies au sein du groupe de contact Aménagement ont arrêté des mesures visant à optimiser la procédure d'édiction des plans communaux. Une partie de ces mesures nécessitait une modification de la loi sur les constructions, du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire et de l'ordonnance sur les constructions.

Optimisation des procédures d'aménagement du territoire

La révision prévoit que l'entretien initial obligatoire entre la commune et le canton aura lieu au début de la procédure d'aménagement.

L'entretien sert à échanger des informations ainsi qu'à clarifier des points en suspens et des problèmes potentiels à un stade précoce. Les communes qui le souhaitent pourront accomplir elles-mêmes une partie de l'examen préalable.

La Commission de protection des sites et des paysages moins consultée

Les règles de consultation de la Commission de protection des sites et des paysages ont été modifiées comme le demandait une motion parlementaire. La commission ne sera plus consultée en première instance lorsqu'une procédure reconnue visant à garantir la qualité a été menée (concours, mandat d'étude, procédure d'atelier ou procédure d'expertise). Des règles analogues s'appliquent déjà dans la procédure de permis de construire.

Assurance de la qualité

Le Conseil-exécutif a modifié l'ordonnance sur les constructions pour édicter les dispositions d'exécution nécessaires. Celles-ci font référence aux normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes relatives aux procédures d'assurance de la qualité. Elles fixent également les exigences à remplir par les services locaux compétents auxquels les communes peuvent recourir pour faire expertiser des projets de construction et des dossiers d'aménagement du point de vue de la Commission de protection des sites et des paysages.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023

Le Conseil-exécutif a décidé que l'ensemble des modifications entreraient en vigueur le 1^{er} avril 2023. Le Grand Conseil avait approuvé la modification de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire lors de la session d'automne 2022.

D'autres améliorations en préparation

Le groupe de contact Aménagement, qui est présidé par la conseillère d'Etat Evi Allemann, définira d'autres mesures, notamment pour optimiser les procédures d'approbation et de recours. «L'aménagement du territoire doit permettre des développements», souligne Evi Allemann. «C'est pourquoi nous voulons dans ce domaine des procédures qui soient rapides, partenariales et de qualité.»

Informations complémentaires: révisions partielles de la législation sur les constructions

Berne, le 3 mars 2023

Le Conseil-exécutif

Réclame

« Faire bonne impression, c'est notre métier »

- communication
- corporate identity
- création
- mise en page
- impression
- cartonnage
- reliure

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechteli-imprimerie.ch